



REGARD STATISTIQUE
SUR LES JEUNES ENFANTS
AU QUÉBEC

Ministère de la Famille
Juin 2014

CONCEPTION ET RÉDACTION

Louise Dallaire et Joanie Migneault
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

MISE EN PAGES ET VALIDATION

Linda Arsenault et Kevin Rousseau
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

SOUS LA DIRECTION DE

France Veilleux
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Nous tenons à remercier tout particulièrement les membres du comité de lecture du temps accordé à cette tâche et de la pertinence des suggestions et commentaires livrés.

Ministère de la Famille, Direction générale des politiques (DGP)

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Nancy Gosselin
Marie-Claude Francoeur
Hélène Lavoie
Paul Marchand
Annie Michaud
Alexandre Morin

Direction du développement des politiques – Famille (DDPF)
Pierre Croisetière

Direction du développement des enfants (DDE)
Marie-Hélène Labelle

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2014

ISBN 978-2-550-70764-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2014

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 11 |
| 1. LA DÉMOGRAPHIE | 13 |
| 1.1 LE DÉCLIN NON DÉMENTI DE LA POPULATION DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS DEPUIS 1931..... | 13 |
| 1.2 LA TRÈS GRANDE MAJORITÉ DES ENFANTS DE FAMILLES IMMIGRANTES SONT NÉS AU QUÉBEC | 14 |
| 1.3 L'IMPORTANCE DES JEUNES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS DANS LES FAMILLES D'IDENTITÉ AUTOCHTONE, PLURIAUTOCHTONE OU MIXTES | 14 |
| 1.4 LES ENFANTS ET LEUR DISPERSION SUR LE TERRITOIRE..... | 15 |
| 1.5 LES PERSPECTIVES..... | 17 |
| 2. LES ENFANTS, LEUR FAMILLE, LEURS CARACTÉRISTIQUES | 19 |
| 2.1 DES CONTEXTES DE VIE VARIÉS..... | 20 |
| 2.1.1 LES CONTOURS ET MODALITÉS DE VIE | 20 |
| 2.1.2 L'UNION LIBRE ET LE MARIAGE CHEZ LES PARENTS DE JEUNES ENFANTS..... | 21 |
| 2.2 LES TRANSITIONS FAMILIALES, LA MONOPARENTALITÉ ET LA GARDE DES ENFANTS PAR LES PARENTS..... | 23 |
| 2.2.1 UN COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LES FAMILLES ET LA MONOPARENTALITÉ..... | 25 |
| 2.2.2 EN 2004, QU'EN EST-IL DE LA GARDE PARTAGÉE DES ENFANTS D'ENVIRON 6 ANS? | 26 |
| 2.3 DES CARACTÉRISTIQUES DES PARENTS OU DU MILIEU FAMILIAL DES ENFANTS..... | 27 |
| 2.3.1 L'ÂGE DES MÈRES ET DES PÈRES | 27 |
| 2.3.2 LA PRÉSENCE D'UN FRÈRE OU D'UNE SŒUR À LA MAISON..... | 28 |
| 3. LES CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES AVEC DE JEUNES ENFANTS | 29 |
| 3.1 LES FAMILLES NOMBREUSES | 29 |
| 3.2 LA SCOLARISATION DES PARENTS | 30 |
| 3.2.1 LES FAMILLES BIPARENTALES | 30 |
| Au regard de la catégorisation retenue en matière de scolarité : comment sont assortis les couples? | 31 |
| 3.2.2 LES PARENTS SEULS COMPARÉS AUX PARENTS EN COUPLE..... | 32 |
| 3.3 LE BIEN-ÊTRE MATÉRIEL OU LA PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE DES ENFANTS..... | 34 |
| 3.3.1 LE REVENU FAMILIAL MOYEN APRÈS IMPÔT : SES VARIATIONS SELON LE TYPE DE FAMILLE..... | 34 |
| Une certaine incidence de la scolarité | 34 |
| 3.3.2 LES REVENUS DE TRANSFERTS PARMIS LES SOURCES DE REVENU FAMILIAL | 35 |
| 3.3.3 LA PROGRESSION DU REVENU DES FAMILLES ENTRE 1996 ET 2007 | 36 |
| 3.3.4 LE REVENU AVANT IMPÔT : VULNÉRABILITÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES | 36 |
| 3.3.5 LE REVENU AVANT IMPÔT DES FAMILLES PLUS DÉMUNIES DE CERTAINES RÉGIONS | 37 |
| 3.3.6 LA SITUATION PRÉCAIRE DES FAMILLES D'IMMIGRATION RÉCENTE..... | 40 |
| 3.3.7 LE REVENU AVANT IMPÔT EN MILIEU AUTOCHTONE : UNE PRÉCARITÉ PLUS GRANDE..... | 41 |
| 3.3.8 LE REVENU DISPONIBLE DES FAMILLES IMMIGRANTES ET AUTOCHTONES | 43 |
| 3.3.9 L'HOMOGAMIE ET LE REVENU DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS | 44 |

| | |
|--|-----------|
| 3.3.10 LES ENFANTS DES FAMILLES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS..... | 45 |
| L'aide financière de dernier recours : l'Île-de-Montréal au premier rang... la Chaudière-Appalaches et la Capitale-Nationale au dernier rang..... | 45 |
| 4. LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS AU QUOTIDIEN : COMMENT S'ORGANISE LEUR VIE FAMILIALE? | 47 |
| 4.1 SE LOGER : PARENTS PROPRIÉTAIRES OU LOCATAIRES?..... | 47 |
| Un indicateur du confort des familles..... | 48 |
| 4.2 LA CONCILIATION TRAVAIL ET FAMILLE..... | 49 |
| 4.2.1 LE PARTAGE DES TRAVAUX MÉNAGERS EN TERMES D'HEURES CONSACRÉES PAR LES HOMMES ET LES FEMMES..... | 50 |
| 4.2.2 LES SOINS AUX ENFANTS EN TERMES D'HEURES CONSACRÉES PAR LES HOMMES ET LES FEMMES | 51 |
| 4.2.3 L'HOMOGENEITE OU L'HÉTÉROGENEITE DES COUPLES SOUS L'ANGLE DU PARTAGE DES TÂCHES..... | 52 |
| 4.2.4 LA PRÉSENCE DES PARENTS DE JEUNES ENFANTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL | 54 |
| L'activité des parents en couple..... | 54 |
| L'activité des parents seuls..... | 56 |
| Le travail à temps plein ou à temps partiel?..... | 58 |
| La conciliation travail-famille-études | 58 |
| Les caractéristiques de l'emploi occupé par le ou les parents de jeunes enfants..... | 59 |
| Un regard différent posé sur l'emploi : l'Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde (EUSG 2009) | 60 |
| 4.2.5 L'EMPLOI DU TEMPS DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS : INFORMATION RELATIVE À LA FRÉQUENTATION DE LIEUX DE GARDE..... | 66 |
| Quelques caractéristiques de la clientèle accueillie en centre de la petite enfance (CPE), en garderie et en milieu familial | 69 |
| L'âge des enfants gardés..... | 69 |
| Les enfants fréquentant une installation en milieu de travail..... | 69 |
| La mesure de la défavorisation de la clientèle..... | 69 |
| Les caractéristiques des familles qui font garder leurs enfants ou des enfants qui se font garder | 70 |
| Quelques caractéristiques de la garde chez les enfants autochtones | 73 |
| 4.3 D'UN PÔLE À L'AUTRE : COMMENT S'ORGANISENT LES DÉPLACEMENTS DES PARENTS DE JEUNES ENFANTS?..... | 74 |
| 4.3.1 LES DÉPLACEMENTS ENTRE LE DOMICILE ET LE LIEU DE TRAVAIL | 74 |
| Le mode de transport privilégié, ou l'auto-mobilité..... | 74 |
| 4.3.2 LES DÉPLACEMENTS ENTRE LE DOMICILE ET LE LIEU DE GARDE | 75 |
| Des différences observées en fonction de diverses caractéristiques des enfants et de leur milieu..... | 76 |
| Des parents satisfaits à l'égard du temps de déplacement..... | 78 |
| 5. LA SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE DES ENFANTS | 79 |
| 5.1 LES INÉGALITÉS SOCIALES AU DÉPART DE LA VIE ET LES FACTEURS DE PROTECTION..... | 79 |
| 5.2 LES HABITUDES DE VIE..... | 79 |
| 5.2.1 FUMER OU BOIRE DE L'ALCOOL : UN LARGE ÉVENTAIL DE PERCEPTIONS ET D'ATTITUDES | 79 |
| 5.2.2 LA NAISSANCE DE BÉBÉS DE PETIT POIDS ET LA PRÉMATURITÉ..... | 80 |

| | | |
|-------|---|-----------|
| 5.2.3 | L'ALLAITEMENT : DES DIFFÉRENCES RÉGIONALES, DES AUTOCHTONES HORS RÉSERVE QUI SE DÉMARQUENT | 80 |
| 5.2.4 | LA MORTALITÉ INFANTILE PLUS ÉLEVÉE DANS LE NORD-DU-QUÉBEC ET EN GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE | 81 |
| 5.2.5 | LA PRISE EN CHARGE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS PAR LE DPJ..... | 82 |
| 5.2.6 | LE VOCABULAIRE DES ENFANTS À LA FIN DE LA MATERNELLE | 82 |
| 5.2.7 | LES INCAPACITÉS CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS ET LES HANDICAPS SÉVÈRES..... | 83 |
| | L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA 2006) | 83 |
| | Les enfants admissibles au Supplément pour enfant handicapé - SEH (Rentes du Québec) | 84 |
| | La santé socioaffective des enfants de 3 à 5 ans | 85 |
| | Les enfants handicapés de moins de 5 ans bénéficiant de services de garde régis..... | 86 |
| | Les enfants handicapés du préscolaire..... | 86 |
| | CONCLUSION..... | 89 |
| | NOTIONS, DÉFINITIONS ET PARTICULARITÉS DES DONNÉES | 91 |
| | RÉFÉRENCES | 99 |

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

CHAPITRE 1

FIGURES

| | | |
|-----|---|----|
| 1.1 | Importance relative des enfants de moins de 5 ans dans la population totale, Québec, 1931, 1971 et 2011 ^P | 13 |
| 1.2 | Répartition régionale de l'ensemble des enfants québécois de moins de 5 ans, 2010 ^r | 15 |
| 1.3 | Importance relative des enfants de moins de 5 ans dans la population de tous âges, Québec et régions administratives, 2010 ^r | 16 |

CHAPITRE 2

FIGURES

| | | |
|-----|---|----|
| 2.1 | Population d'enfants de moins de 5 ans, ceux des familles de recensement ou hors famille, selon certaines caractéristiques, Québec, 2006 | 19 |
| 2.2 | Proportion de naissances hors mariage, Québec et régions administratives, 2010 ^P | 21 |
| 2.3 | Proportion d'enfants de moins de 5 ans, selon qu'ils vivent dans une famille biparentale formée d'un couple marié ou en union libre, ou avec un parent seul, Québec, 2001 et 2006 | 22 |
| 2.4 | Proportion d'enfants de moins de 5 ans, selon qu'ils vivent dans une famille biparentale formée d'un couple marié ou en union libre, ou avec un parent seul – comparaison selon le statut d'immigration, Québec, 2006 | 22 |
| 2.5 | Proportion des enfants québécois de moins de 5 ans vivant en famille monoparentale, Québec et régions administratives, 2006 | 23 |
| 2.6 | Proportion d'enfants de moins de 5 ans vivant en famille biparentale ou en famille monoparentale, selon qu'ils sont natifs ou non, d'identité autochtone ou non, Québec, 2006 | 25 |
| 2.7 | Répartition en pourcentage des familles avec enfants de moins de 5 ans, selon le type de famille, le statut d'immigration et l'identité autochtone, Québec, 2006 | 26 |
| 2.8 | Proportion d'enfants de moins de 5 ans dans les familles biparentales, selon que la mère est plus âgée, moins âgée ou dans le même groupe d'âge que le père, Québec, 2006 | 27 |
| 2.9 | Proportion d'enfants de moins de 5 ans, selon le nombre d'enfants dans la famille, Québec, 2006 | 28 |

CHAPITRE 3

TABLEAUX

| | | |
|-----|--|----|
| 3.1 | Proportion de familles biparentales avec au moins un enfant de moins de 5 ans, selon certaines configurations de couples au regard du plus haut diplôme obtenu par chacun des parents, du statut d'immigration ou de l'identité autochtone, Québec, 2006 | 31 |
| 3.2 | Estimation de la proportion d'enfants québécois de moins de 5 ans vivant dans des familles prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours, Québec et régions administratives, 2003 et 2009 | 46 |

FIGURES

| | | |
|-----|---|----|
| 3.1 | Proportion de familles nombreuses (3 enfants ou plus) parmi les familles avec enfants de moins de 5 ans, Québec et régions administratives, 2006 | 29 |
| 3.2 | Proportion de mères et de pères sans aucun diplôme (avec au moins un enfant de moins de 5 ans), selon le type de famille, le statut d'immigration ou de l'identité autochtone, Québec, 2006 | 32 |
| 3.3 | Proportion de mères et de pères détenant un diplôme postsecondaire (avec au moins un enfant de moins de 5 ans), selon le type de famille, le statut d'immigration ou de l'identité autochtone, Québec, 2006 | 33 |

| | | |
|------|--|----|
| 3.4 | Revenu familial moyen après impôt de l'ensemble des familles avec au moins un enfant de moins de 5 ans, selon le niveau de scolarité, Québec, 2007 | 35 |
| 3.5 | Proportion de familles biparentales avec au moins un enfant de moins de 5 ans, disposant de moins de 30 000 \$ (avant impôt) par an, Québec et régions administratives, 2006, selon le revenu de 2005..... | 38 |
| 3.6 | Proportion de familles biparentales avec au moins un enfant de moins de 5 ans, disposant de 60 000 \$ ou plus (avant impôt) par an, Québec et régions administratives, 2006, selon le revenu de 2005..... | 38 |
| 3.7 | Proportion de mères seules avec au moins un enfant de moins de 5 ans, disposant de moins de 30 000 \$ (avant impôt) par an, Québec et régions administratives, 2006, selon le revenu de 2005..... | 39 |
| 3.8 | Proportion de mères seules avec au moins un enfant de moins de 5 ans, disposant de 60 000 \$ ou plus (avant impôt) par an, Québec et régions administratives, 2006, selon le revenu de 2005..... | 40 |
| 3.9 | Proportion de familles avec enfants de moins de 5 ans disposant d'un revenu familial (avant impôt) de moins de 30 000 \$ ou de 60 000 \$ ou plus par an, selon le statut d'immigration et le type de famille, Québec, 2006, selon le revenu de 2005..... | 41 |
| 3.10 | Proportion de familles avec enfants de moins de 5 ans disposant de moins de 30 000 \$ (avant impôt) par année, selon le type de famille et l'identité autochtone, Québec, 2006, selon le revenu de 2005 | 41 |
| 3.11 | Proportion de familles avec enfants de moins de 5 ans disposant de 60 000 \$ ou plus (avant impôt) par année, selon le type de famille et l'identité autochtone, Québec 2006, selon le revenu de 2005..... | 42 |
| 3.12 | Revenu disponible annuel moyen des familles biparentales et monoparentales avec enfants de moins de 5 ans, selon le statut d'immigration et l'identité autochtone, Québec, 2006, selon le revenu de 2005..... | 43 |
| 3.13 | Revenu disponible annuel moyen des mères seules et des pères seuls avec enfants de moins de 5 ans, selon le statut d'immigration et l'identité autochtone, Québec, 2006, selon le revenu de 2005..... | 44 |

CHAPITRE 4

TABLEAUX

| | | |
|-----|---|----|
| 4.1 | Moyenne quotidienne de temps consacré à certaines activités, selon le sexe, population de 25 à 44 ans avec enfants de moins de 5 ans et occupant un emploi à temps plein, Québec, 2005..... | 49 |
| 4.2 | Proportion de familles biparentales formées de conjoints de sexe opposé, avec au moins un enfant de moins de 5 ans, selon la situation des conjoints en matière d'égalité de temps consacré aux travaux ménagers, au regard de la situation de travail des conjoints, Québec, 2006 | 53 |
| 4.3 | Proportion de familles biparentales formées de conjoints de sexe opposé, avec au moins un enfant de moins de 5 ans, selon la situation des conjoints en matière d'égalité de temps consacré aux soins aux enfants, au regard de la situation de travail des conjoints, Québec, 2006 | 54 |
| 4.4 | Répartition en pourcentage des pères et des mères d'enfants de moins de 5 ans, selon leur principale occupation, Québec, 2009..... | 60 |
| 4.5 | Répartition en pourcentage des familles avec au moins un enfant de moins de 5 ans, selon la principale occupation des deux parents ou du parent seul, Québec, 2009 | 61 |
| 4.6 | Répartition en pourcentage des pères et des mères (seuls ou en couple) ayant des enfants de moins de 5 ans et qui déclarent le travail comme principale occupation, selon le statut de l'emploi occupé, Québec, 2009 | 62 |

| | | |
|------|---|----|
| 4.7 | Répartition en pourcentage des familles ayant des enfants de moins de 5 ans où les parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation, selon le statut de l'emploi occupé, Québec, 2009 | 62 |
| 4.8 | Répartition en pourcentage des pères et des mères (seuls ou en couple) ayant des enfants de moins de 5 ans et qui déclarent le travail comme principale occupation, selon la période de la semaine travaillée, Québec, 2009..... | 63 |
| 4.9 | Répartition en pourcentage des familles ayant des enfants de moins de 5 ans dans lesquelles les parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation, selon la période de la semaine travaillée, Québec, 2009..... | 63 |
| 4.10 | Répartition en pourcentage des pères et des mères (seuls ou en couple) ayant des enfants de moins de 5 ans et qui déclarent le travail comme principale occupation, selon la période de la journée travaillée, Québec, 2009 | 64 |
| 4.11 | Répartition en pourcentage des familles ayant des enfants de moins de 5 ans où les parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation, selon la période de la journée travaillée, Québec, 2009..... | 65 |
| 4.12 | Répartition en pourcentage des pères et des mères (seuls ou en couple) ayant des enfants de moins de 5 ans et qui déclarent le travail comme principale occupation, selon le nombre d'heures généralement travaillées par semaine, Québec, 2009..... | 66 |
| 4.13 | Nombre et pourcentage des enfants qui fréquentent les services de garde régis, selon leur âge, Québec, mars 2002 à mars 2009..... | 67 |
| 4.14 | Proportion de familles avec enfants de moins de 5 ans recourant à la garde régulière en raison du travail ou des études, selon certaines catégories, Québec 2009 | 71 |
| 4.15 | Distance médiane (en kilomètres) parcourue entre le lieu de résidence et le lieu de garde fréquenté par les enfants de moins de 5 ans bénéficiant de services de garde, selon certaines caractéristiques des enfants ou des lieux de garde qu'ils fréquentent, Québec, automne 2009 (données pondérées) | 77 |

FIGURES

| | | |
|-----|---|----|
| 4.1 | Proportion de ménages biparentaux ou monoparentaux propriétaires de leur logement, Québec et régions administratives, 2006..... | 47 |
| 4.2 | Proportion de ménages locataires parmi les ménages formés d'un couple ou d'un parent seul, avec au moins un enfant de moins de 5 ans, selon l'âge du plus jeune des conjoints, des deux ou du parent seul, Québec, 2006 | 48 |
| 4.3 | Proportion de pères et de mères avec au moins un enfant de moins de 5 ans, qui consacrent 15 heures ou plus par semaine aux soins des enfants, selon le sexe, l'âge du parent et l'activité, Québec, 2006 | 52 |
| 4.4 | Répartition en pourcentage des familles biparentales avec au moins un enfant de moins de 5 ans, selon la situation des conjoints et des conjointes sur le marché du travail, Québec et régions administratives, 2006..... | 55 |
| 4.5 | Proportion de mères seules occupant un emploi, avec au moins un enfant de moins de 5 ans, Québec et régions administratives, 2006 | 57 |
| 4.6 | Estimation de la proportion (ministère de la Famille) d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis, comparée à la proportion (EUSG) d'enfants du même âge gardés de façon régulière en raison du travail ou des études, services régis ou non, Québec, 2009 | 68 |
| 4.7 | Répartition en pourcentage des enfants de moins de 5 ans gardés régulièrement en raison du travail et des études, selon le coût quotidien du service dont ils bénéficient (principal mode de garde), Québec, 2009..... | 72 |
| 4.8 | Répartition en pourcentage de parents d'enfants de moins de 5 ans, selon qu'ils recourent à l'automobile ou à d'autres modes de transport pour leurs déplacements entre le domicile et le lieu de travail, et la configuration familiale, Québec, 2006..... | 75 |

| | | |
|------|---|----|
| 4.9 | Répartition en pourcentage de l'ensemble des enfants recensés, selon certaines catégories de distance parcourue entre le lieu de résidence et le lieu de garde, automne 2009 (données pondérées) | 76 |
| 4.10 | Répartition en pourcentage des enfants de moins de 5 ans gardés régulièrement, selon le degré de satisfaction des parents quant au temps pour conduire et aller chercher les enfants à leur principal lieu de garde, Québec, 2009 | 78 |

CHAPITRE 5

FIGURES

| | | |
|-----|---|----|
| 5.1 | Proportion d'enfants de moins de 5 ans, ayant droit au supplément pour enfant handicapé, selon la nature des déficiences et le sexe des enfants, Québec, décembre 2008..... | 84 |
| 5.2 | Proportion d'enfants québécois de 3 à 5 ans, dans les ménages privés, ayant des difficultés modérées ou sévères de comportement dans leurs relations avec les pairs, de l'hyperactivité et de l'inattention ou des difficultés affectives, Québec, 2008 | 85 |

UN BREF REGARD SUR LES JEUNES ENFANTS AU QUÉBEC

| STATISTIQUES SUR LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS | DONNÉE | Année ou période de référence |
|--|------------------|-------------------------------|
| Nombre d'enfants de moins de 5 ans au Québec (2011)¹ | 441 745 | 2011 |
| % d'enfants de moins de 5 ans dans la population du Québec en 2011 | 6 % | 2011 |
| % d'enfants de moins de 5 ans dans la population du Québec en 1931 ² | 12 % | 1931 |
| Nombre projeté d'enfants de moins de 5 ans en 2036³ | 409 036 | 2036 |
| % projeté d'enfants de moins de 5 ans dans la population du Québec en 2036 | 5 % | 2036 |
| Nombre d'enfants de moins de 5 ans de familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents | 86 130 | 2006 |
| Nombre d'enfants de moins de 5 ans de familles autochtones, pluriautochtones ou mixtes | 10 130 | 2006 |
| Nombre d'enfants de moins de 5 ans vivant dans une famille | 373 325 | 2006 |
| Nombre d'enfants de moins de 5 ans vivant dans une famille biparentale | 324 815 | 2006 |
| ↳ vivant dans une famille homoparentale | 340 | 2006 |
| Nombre d'enfants de moins de 5 ans vivant dans une famille monoparentale ⁴ | 48 510 | 2006 |
| ↳ ayant à leur tête une mère | 41 590 | 2006 |
| ↳ ayant à leur tête un père | 6 665 | 2006 |
| Proportion d'enfants de moins de 5 ans de familles avec enfants, vivant dans une famille recomposée⁵ | 9 % | 2006 |
| Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont les parents vivent en union libre | 45 % | 2006 |
| Proportion d'enfants de moins de 5 ans vivant dans une famille nombreuse (3 enfants ou plus) | 22 % | 2006 |
| Âge moyen des parents d'enfants de moins de 5 ans : | | |
| ↳ mère en couple | 32 ans | 2006 |
| ↳ mère seule | 30 ans | 2006 |
| ↳ père en couple | 35 ans | 2006 |
| ↳ père seul | 34 ans | 2006 |
| Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont les deux parents... | | |
| n'ont aucun diplôme | 5 % | 2006 |
| ont un diplôme du secondaire ou l'équivalent | 17 % | 2006 |
| ont un diplôme postsecondaire | 41 % | 2006 |
| Revenu moyen après impôt de l'ensemble des familles avec enfants de moins de 5 ans (2007)⁶ | 61 000 \$ | 2007 |
| familles biparentales | 65 500 \$ | 2007 |
| familles monoparentales | 31 500 \$ | 2007 |
| Proportion d'enfants dans une famille prestataire des programmes d'aide financière de dernier recours (2009)⁷ | 10 % | 2009 |
| Proportion de familles monoparentales avec enfants de moins de 5 ans vivant dans un logement en tant que propriétaires | 26 % | 2006 |
| ↳ dans la région administrative de Montréal | 11 % | 2006 |
| Nombre d'heures par jour consacré aux soins des enfants par les parents d'enfants de moins de 5 ans travaillant à temps plein⁸ | | |
| femmes âgées de 25-44 ans | 2,0 h | 2005 |
| hommes âgés de 25-44 ans | 1,4 h | 2005 |
| Proportion de familles biparentales avec enfants de moins de 5 ans où les 2 conjoints sont actifs sur le marché du travail | 71 % | 2006 |
| Proportion de familles monoparentales avec enfants de moins de 5 ans où le parent seul est actif sur le marché du travail | 65 % | 2006 |
| Proportion d'enfants de moins de 5 ans, gardés régulièrement en raison du travail et des études, bénéficiant de services de garde régis⁹ | 52 % | 2009 |
| Proportion d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant de services de garde à 7 \$¹⁰ | 62 % | 2009 |
| Distance médiane séparant le domicile du lieu de garde régi¹¹ | 2,9 km | 2009 |
| Proportion de parents d'enfants de moins de 5 ans se déplaçant en voiture entre le domicile et le lieu de travail | 85 % | 2006 |
| Proportion de mères ayant commencé l'allaitement¹² | 83 % | 2009-2010 |
| Nombre d'enfants de 0-5 ans pris en charge par le DPJ (2010-2011)¹³ | 6 571 | 2010-2011 |
| Nombre d'enfants de moins de 5 ans présentant une ou des incapacités (2011)¹⁴ | 5 700 | 2011 |

Notes générales :

Sauf celles assorties de notes de référence, toutes les données sont issues du Recensement du Canada de 2006, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir de données de commandes spéciales.

1. STATISTIQUE CANADA, Division de la démographie, Estimations de la population, traitement effectué par l'Institut de la statistique du Québec, [En ligne]. [http://www.stat.gouv.qc.ca/] (27 septembre 2012).
2. STATISTIQUE CANADA, *Recensement de la population de 2006*, Produit no 97-551-XCB2006005 au catalogue de Statistique Canada (Québec / Québec, Code 24), pour les années 1931 à 1996, [En ligne]. [http://www12.statcan.gc.ca] (Consulté le 3 avril 2014).
3. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Population selon le groupe d'âge et principaux indicateurs, scénario A - Référence, Québec, 2006-2056 », Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056, [En ligne], 2009. Québec, 133 p. [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2006-2056.pdf] (Consulté le 31 mars 2014).
4. Y compris des enfants vivant avec un grand-parent seul, en l'absence des parents.
5. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « L'environnement familial des enfants québécois en 2006 », Données sociodémographiques en bref, [En ligne] juin 2011, volume 15, numéro 3, p. 3. [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemovol15-no3.pdf] (Consulté le 2 avril 2014).
6. STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, compilation effectuée par le ministère de la Famille.
7. MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Direction de la statistique, d'après les données d'une commande spéciale, juin 2010, compilation effectuée par le ministère de la Famille.
8. STATISTIQUE CANADA, *Enquête sociale générale, cycle 19 (2005)*, Compilation spéciale de l'Institut de la statistique du Québec; dans INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Le marché du travail et les parents*, [En ligne], 2009, p.39. [http://www.bdsso.gouv.qc.ca/docsken/multimedia/PB01680FR_marche_travail_parents2009H00F00.pdf] (Consulté le 3 avril 2014).

9. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, analyse réalisée à partir de : MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS, Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec, 2009. [En ligne], 2011, 185 p. [http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Situation_des_CPE_et_des_garderies-2009.pdf] (Consulté le 3 avril 2014), et de l'estimation de population dérivée au 1er avril à partir de INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Estimations de la population au 1er juillet, [En ligne]. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/>].
10. Parmi les enfants de 0-4 ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études du ou des parents. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009, Portrait québécois et régional, [En ligne], mai 2011, tableau A.4.9, p. 150. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf>] (Consulté le 3 avril 2014).
11. MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS, Distance parcourue entre le lieu de résidence et le lieu de garde, notamment en milieu défavorisé. Regards inédits sur la clientèle des prestataires de services de garde éducatifs : Recherche exploratoire, [En ligne], 2012, tableau 18, p. 30. [http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Rapport_Distance_parcourue2011.pdf] (Consulté le 3 avril 2014).
12. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « L'allaitement maternel : une pratique moins répandue au Québec qu'ailleurs au Canada », Zoom santé, octobre 2011, no 28, p. 2.
13. ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC, Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse, Directeurs provinciaux, [En ligne], 2011, p. 23. [http://www.acjq.qc.ca/publiic/a14178bc-45b5-4a12-b27e-38017be2da39/mes_documents/bilans/acj1101_bilan_dpj_2011_v7.pdf] (Consulté le 3 avril 2014).
14. Estimations du ministère de la Famille réalisées à partir de : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Vivre avec une incapacité au Québec », Un portrait statistique à partir de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 et 2006, [En ligne], 2010. 351 p. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/etat-sante/incapacite/incapacite-QUEBEC.pdf>] (Consulté le 4 avril 2014).

QUELQUES FAITS SAILLANTS

Cette tentative de brosser un portrait des enfants de moins de 5 ans au Québec, sans prétendre à l'exhaustivité, confirme des réalités perçues dans notre quotidien tout en mettant au jour d'autres situations plus méconnues, même si elles ne touchent parfois que des groupes plus restreints de la population. Elle précise les volumes d'enfants ou de familles concernés par des situations particulières, défait parfois quelques clichés ou idées toutes faites, comme elle met surtout en évidence, dans le cas présent, plusieurs inégalités qui font que certains enfants du Québec ne bénéficient pas, et de très loin parfois, des meilleures conditions dans leurs premières années de vie pour assurer un développement harmonieux de leur être.

La démographie

- ✎ La population des moins de 5 ans au Québec totalise aujourd'hui plus de 400 000 enfants et elle représente, en 2011, 5,5 % de la population totale du Québec. Ce pourcentage est appelé à décliner au cours des prochaines décennies.
- ✎ Du point de vue numérique, une large part des enfants du Québec se concentrent à Montréal et dans les régions limitrophes.
- ✎ Le visage des jeunes enfants s'inscrit bien davantage dans certains paysages, dont celui du milieu **autochtone** peu peuplé où ils forment jusqu'à un quart ou un cinquième de la population de tous âges dans certaines localités.

La diversité des formes et les réalités familiales

- ✎ En 2006, plus de 8 enfants sur 10 de moins de 5 ans vivent avec leurs **deux parents** ou ceux qui font office de parents¹; en effet, quelques dizaines de milliers d'enfants (9 % des enfants de moins de 5 ans) expérimentent déjà le contexte d'une famille recomposée.
- ✎ Par ailleurs, la monoparentalité est le contexte de vie familiale de quelque 48 500 enfants, soit 13 % au Québec, mais de 3 enfants sur 10 dans les familles d'identité autochtone, de 1 sur 4 dans la région Nord-du-Québec et de 1 sur 5 sur la Côte-Nord.
- ✎ Sur 100 enfants nés en 1998, âgés d'environ 6 ans au moment de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ) et dont les parents sont séparés :
 - ▶ 21 sont en **garde partagée**, dont 15 en partage égal entre la mère et le père;
 - ▶ parmi les 76 enfants qui vivent avec leur mère, 19 n'ont aucun contact avec le père, soit le quart;
 - ▶ 41 n'obtiennent aucun soutien financier de leur père.
- ✎ Parmi les parents d'enfants de moins de 5 ans des familles biparentales, 1 père sur 5 (19 %) a moins de 30 ans, comparativement au tiers des mères (34 %). Du côté des familles monoparentales, les parents seuls sont plus jeunes : la moitié des mères (51 %) ont moins de 30 ans, comparativement au tiers des pères (33 %). Finalement, 8 % des mères en couple et 10 % des mères seules ont, en 2006, 40 ans ou plus.

L'environnement familial

- ✎ La très grande majorité des enfants vivant dans un contexte de **monoparentalité** (un peu moins de 9 enfants sur 10 au recensement de 2006) résident avec leur mère. Quelque 6 700 enfants de moins de 5 ans vivaient avec leur père seul au moment du recensement.
- ✎ Quelque 22 % des familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents avec enfants de moins de 5 ans sont des familles **nombreuses** (3 enfants ou plus). Au Québec, les familles nombreuses constituent 18 % de l'ensemble des familles avec enfants, mais 43 % de celles du Nord-du-Québec en 2006.
- ✎ Près de la moitié des familles nombreuses avec enfants de moins de 5 ans des régions de Montréal, de la Montérégie et de Laval sont immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents (48 %). Au moins 2 familles sur 3 de la seule région administrative de Montréal sont immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents (68 %).
- ✎ Un peu plus du tiers (35 %) des familles d'identité autochtone (2006) sont dites **nombreuses**. Dans les familles formées de deux conjoints inuits, ce pourcentage grimpe à 66 %; il atteint 55 % lorsque les deux conjoints sont Indiens.

La scolarisation des parents en 2006

- ✎ Dans un peu plus de 40 % des familles biparentales avec au moins un jeune enfant de moins de 5 ans, les deux parents affichent une scolarité similaire. Dans 35 % de ces familles, la mère a une scolarité supérieure à celle du père. L'inverse n'est vrai que dans 22 % des cas.
- ✎ Dans les familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents, c'est plus souvent chez le père que la scolarité est supérieure à celle de la mère, ces familles étant toutefois passablement plus scolarisées que celles des Québécois natifs.
- ✎ Chez les **parents en couple**, 10 % des mères et 13 % des pères de jeunes enfants ne détiennent aucun diplôme du secondaire, mais les couples où c'est le cas pour les deux parents ne comptent que pour 5 %. Dans les autres groupes :
 - ▶ le pourcentage de pères et de mères sans diplôme est similaire parmi les parents en couple de familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents; la proportion de couples où les deux parents sont sans diplôme atteint également 5 %;
 - ▶ la proportion de personnes sans diplôme est au moins trois fois plus importante dans les familles d'identité autochtone ou mixte : cette situation touche 34 % des mères et 37 % des pères en couple, pour totaliser 20 % des couples où les deux parents n'ont aucun diplôme;
 - ▶ quant aux parents seuls, le pourcentage de mères seules dans cette situation est près de trois fois plus élevé que celui des mères en couple et, pour les pères seuls, il est deux fois plus important que chez les pères en couple.
- ✎ Parmi les **parents seuls** avec au moins un enfant de moins de 5 ans, 27 % des mères et 26 % des pères ne détiennent aucun diplôme. La situation se présente avec moins d'acuité dans les familles monoparentales immigrantes : 21 % des mères seules et 18 % des pères seuls n'ont aucun diplôme tandis que, chez les parents seuls d'identité autochtone, plus de la moitié ne détient aucun diplôme (56 % des mères seules et 63 % des pères seuls).

Le revenu familial et le degré de précarité financière

- ✎ Le **revenu moyen après impôt** de l'ensemble des familles avec au moins un enfant de moins de 5 ans atteint, en 2007, quelque 61 000 \$. Il est plus élevé dans les familles biparentales, soit environ 65 500 \$. Dans les familles monoparentales, il ne dépasse pas 31 500 \$ annuellement, et il se révèle inférieur dans le cas des mères seules (27 900 \$).
 - ▶ Huit familles biparentales sur dix peuvent tabler sur la disponibilité de deux revenus. Lorsque c'est le cas, le revenu moyen après impôt est de l'ordre de 70 000 \$ par année.
 - ▶ Les **transferts gouvernementaux**ⁱⁱ constituent le tiers (34 %) du revenu après impôt des parents seuls, et près de la moitié si on ne retient que les mères seules (48 %).
 - ▶ Durant la période 1996-2007, la progression du revenu, quoique moins imposante en dollars constants, est plus marquée chez les familles monoparentales (hausse de 42 %) que chez les familles biparentales (24 %).
- ✎ En 2009, près de 43 000 enfants de moins de 5 ans, soit 10 000 de moins qu'en 2003, vivent dans une famille dont le ou les parents bénéficient d'un des **programmes d'aide financière de dernier recours**. La baisse est plus marquée chez les enfants issus de familles monoparentales (- 24 %) que chez ceux qui vivent avec leurs deux parents (- 11 %).
- ✎ Toujours en 2009, plus de 1 enfant de moins de 5 ans sur 2 (56 %), dont les parents bénéficient des programmes d'aide de dernier recours, expérimentent un contexte de vie monoparental.

Une autre façon d'étudier la santé économique des familles avec jeunes enfants consiste à faire ressortir les proportions de familles disposant de **certaines tranches de revenus** en fonction de leurs caractéristiques. Ainsi, au recensement de 2006 :

- ✎ On observe que 11 % des **familles biparentales** avec de jeunes enfants disposaient de moins de 30 000 \$ durant l'année précédant le recensement (2005). Relativement à ces familles biparentales :
 - ▶ la seule région montréalaise se démarque de la moyenne québécoise par le fait que 1 famille biparentale sur 5 est concernée par cette situation de revenu (22 %). Les régions de la Mauricie, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine occupent le second rang. À l'autre extrême, les régions les moins défavorisées à cet égard sont : la Chaudière-Appalaches, la Montérégie, les Laurentides et la Capitale-Nationale (entre 5 % et 7 % des familles vivent avec 30 000 \$ ou moins annuellement);
 - ▶ le quart des familles biparentales **immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents** (25 %) et 4 sur 10 (40 %) de celles d'immigration récente (arrivées entre 2001 et 2006) entrent dans la catégorie de revenu familial avant impôt de moins de 30 000 \$ par année;
 - ▶ les familles biparentales d'**identité autochtone** ou mixtes affichent une proportion deux fois plus élevée (22 %) que la moyenne québécoise dans cette faible classe de revenu. Ce pourcentage atteint 26 % lorsque les deux conjoints, et pas seulement un, sont autochtones et 31 % lorsque les deux conjoints sont des Indiens.
- ✎ Contrairement aux familles biparentales, cette faible tranche de revenu avant impôt (moins de 30 000 \$ annuellement, sur la base du revenu de 2005) concerne la majorité des **parents seuls**, soit 66 %, ou 2 sur 3. De plus, elle rassemble 71 % des mères seules. Les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont les plus durement touchées. La précarité touche davantage certains groupes de parents seuls :

- ▶ les trois quarts (74 %) des parents seuls **immigrants ou résidents non permanents** disposent de moins de 30 000 \$ par année; ce pourcentage grimpe à 84 % dans le cas de parents seuls, immigrants récents;
- ▶ c'est aussi le cas de près de 8 parents seuls d'**identité autochtone** sur 10 (79 %), soit 62 % si ce parent déclare une identité inuite, 78 % si son identité est métisse et 83 % si elle est indienne.

L'homogamie des couples (2006) sur le plan du revenu

- ✚ À partir de quatre grandes tranches de revenu après impôt (moins de 30 000 \$, 30 000 \$ à 59 999 \$, 60 000 \$ à 99 999 \$, 100 000 \$ ou plus), il est possible d'étudier 16 **assortiments de couples** en fonction du revenu gagné par chacun des conjoints. À partir de cette typologie, on constate que quatre combinaisons de revenu rassemblent 9 couples sur 10 :
 - ▶ le tiers des couples (36 %) avec enfants de moins de 5 ans sont constitués de deux conjoints gagnant moins de 30 000 \$ par année (91 000 couples concernés). Le revenu familial ne dépasse donc pas 60 000 \$ par année;
 - ▶ le quart des couples (26 %) se composent d'un conjoint disposant de 30 000 \$ à 59 999 \$ par année, et la conjointe de moins de 30 000 \$ (près de 68 000 couples);
 - ▶ dans 18 % des couples (46 000 couples), chacun des conjoints bénéficie de 30 000 \$ à 59 999 \$;
 - ▶ dans un peu moins de 1 couple sur 10 (9 %), le conjoint bénéficie de moins de 30 000 \$ par an, alors que la conjointe dispose de 30 000 \$ à 59 999 \$ annuellement (environ 23 000 couples).
- ✚ Au regard de ces combinaisons de revenus, la moitié des conjoints, parents de jeunes enfants et, dans le cas présent, occupant un emploi (6 familles sur 10 avec de jeunes enfants), disposent d'un revenu relativement semblable; dans 1 couple sur 3 (34 %), la conjointe a un revenu plus faible, alors qu'il est plus élevé dans seulement 1 cas sur 8.

L'environnement physique

- ✚ Vivre en famille biparentale se conjugue le plus souvent avec le fait, pour les parents, d'être **propriétaires**, soit dans 7 cas sur 10 (70 %).
- ✚ C'est exactement l'inverse dans un contexte de monoparentalité : les trois quarts des familles (74 %) sont **locataires** et le quart seulement (26 %) sont propriétaires.
- ✚ Dans le Nord-du-Québec, la proportion de ménages propriétaires se révèle particulièrement faible; elle n'atteint, par exemple, que 31 % chez les couples avec au moins un enfant de moins de 5 ans. Cela s'explique par la forte proportion de familles occupant un logement de bande.
- ✚ À Montréal, plus de la moitié des familles biparentales avec de jeunes enfants sont locataires (57 %), et cette situation touche près de 9 parents seuls sur 10 (89 %).

La conciliation travail-famille et l'emploi du temps

- ✚ En 2005, les mères d'enfants de moins de 5 ans **travaillent à l'extérieur** en moyenne 1,8 heure de moins par jour que les hommes. Par contre, elles consacrent quotidiennement 1,3 heure de plus qu'eux aux **travaux ménagers** et aux **soins des enfants**.

Le recensement de 2006 nous apprend que :

- ✎ parmi ceux qui ont de jeunes enfants à charge, 52 % des mères et 23 % des pères vivant en couple ou seuls consacrent 15 heures ou plus par semaine aux **travaux ménagers**;
- ✎ du côté des parents seuls, une plus grande proportion de mères que de pères, parmi les chefs de famille monoparentale ayant de jeunes enfants à charge et travaillant à temps plein, consacrent 15 heures ou plus aux tâches domestiques (respectivement 36 % et 22 %);
- ✎ la proportion de parents d'enfants de moins de 5 ans qui consacrent chaque semaine 15 heures ou davantage aux travaux ménagers est beaucoup moins importante chez ceux qui occupent un emploi à temps plein (27 %) que chez les inactifs (61 %), chez ceux travaillant à temps partiel (51 %) ou chez les chômeurs (50 %).

Du côté des **soins aux enfants**, toujours en 2006 :

- ✎ sans égard au statut d'activité ou à l'état matrimonial, 3 parents (hommes ou femmes) sur 4 (75 %) consacrent 15 heures ou plus aux soins donnés aux enfants, soit 88 % des mères et 61 % des pères;
- ✎ à l'autre extrême, 8 % des parents investissent moins de 5 heures par semaine à cet égard;
- ✎ le fait d'être marié ou en union libre ne se traduit pas par le même investissement quant aux soins donnés aux enfants chez les hommes et les femmes avec un enfant de moins de 5 ans;
- ✎ dans les familles monoparentales, 85 % des mères seules, comparativement à 68 % des pères seuls, consacrent 15 heures ou plus par semaine aux soins donnés aux enfants.

L'activité des parents et les caractéristiques de l'emploi

- ✎ La **présence sur le marché du travail** des deux parents (71 % des familles biparentales) caractérise les familles avec de jeunes enfants. Le niveau atteint au Québec en 2006 dépasse celui atteint en Ontario et dans le reste du Canada (68 %) pour la même année.
- ✎ L'intensité de l'activité sur le marché du travail pour les deux conjoints au sein de familles biparentales varie plus ou moins selon les **territoires**. Elle est très élevée dans la Chaudière-Appalaches et dans la Capitale-Nationale où la proportion de familles biparentales où les deux conjoints occupent un emploi ou sont en recherche d'emploi s'élève respectivement à 79 % et 78 %. À l'inverse, elle atteint son plus bas niveau dans la région de Montréal (61 %).
- ✎ Sur le plan de l'activité sur le marché du travail, la situation des **familles biparentales d'identité autochtone ou pluriautochtone, ou mixtes** s'apparente davantage à celle des familles non natives ou immigrantes récentes qu'à celle de l'ensemble des familles du Québec : chez ce type de familles, on compte 9 % de couples inactifs et 60 % de couples dont les deux conjoints sont actifs.
- ✎ En 2006, près des deux tiers des **parents seuls** avec de jeunes enfants sont actifs (65 %). C'est légèrement moins qu'en Ontario et au Canada. Cela reflète davantage la situation des mères seules, qui sont majoritaires parmi les parents seuls :
 - ▶ au moins 80 % des pères seuls avec au moins un enfant de moins de 5 ans sont actifs et 7 sur 10 occupent un emploi. Chez les mères seules, tout au plus 6 sur 10 sont actives;

- ▶ la proportion de parents seuls inactifs (41 %) est plus grande parmi ceux qui sont non natifs que chez les familles monoparentales natives (34 %);
 - ▶ cette proportion augmente encore chez les immigrants récents : près de 1 parent seul sur 2 parmi ceux établis récemment au pays (2001-2006) et ayant à charge un enfant de moins de 5 ans n'est ni en situation d'emploi ni en recherche d'emploi (48 %);
 - ▶ la situation des parents seuls d'identité autochtone, généralement peu scolarisés, se caractérise par une faible activité, puisque moins de 1 parent seul sur 2 est actif (49 %).
- ✚ Les données de l'Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde (EUSG), réalisée en 2009, nous permettent de mieux connaître l'emploi du temps des pères et des mères qui avaient au moins un enfant de moins de 5 ans au moment de l'enquête :
- ▶ au total, que ce soit parce qu'elles se prévalent d'un congé de maternité ou parental ou parce qu'elles sont sans emploi ou à la recherche d'un emploi, près de 4 mères sur 10 (38 %) se trouvent **à la maison** avec au moins un enfant de moins de 5 ans. En comparaison, ces situations concernent un pourcentage infime de pères;
 - ▶ 6 mères sur 10 travaillent ou étudient (60 %), comparativement à plus de 9 pères sur 10 (92 %).
- ✚ Toujours d'après cette enquête, parmi les parents (ou le parent seul) qui déclarent le travail comme principale occupation :
- ▶ la grande majorité des parents de jeunes enfants sont salariés, mais 15 % des pères et 12 % des mères de jeunes enfants ont un **travail autonome ou à la pige**;
 - ▶ plus de 7 pères et mères sur 10 (71 % des pères, 78 % des mères) **travaillent durant la semaine**;
 - ▶ 8 mères sur 10 (83 %) **travaillent de jour**, soit davantage que les pères (72 %);
 - ▶ les pères se différencient passablement des mères quant aux **heures travaillées chaque semaine**. Plus des trois quarts des pères d'enfants de moins de 5 ans au Québec, et à peine plus du tiers des mères (35 %), consacrent 40 heures ou plus au travail; 1 père sur 5 travaille même 50 heures ou plus par semaine.

Les services de garde

- ✚ En 2009, 216 000 enfants bénéficient de **services de garde** régis (avec un permis du ministère de la Famille), soit environ 1 enfant sur 2 au Québec. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à 2002, équivalant à 13 points de pourcentage.
- ✚ 21 % des enfants de moins de 1 an, soit 1 sur 5, sont accueillis en service de garde régi. Cette proportion touche déjà au moins 1 enfant sur 2 qui a entre 1 an et 2 ans et elle concerne 2 enfants sur 3 âgés de 3 et 4 ans.
- ✚ Le travail ou les études apparaissent comme les principales raisons motivant la garde régulière de l'enfant. Parmi les familles qui recourent à la garde régulière pour ces motifs, environ 6 sur 10 défraient **7 \$** par jour, tandis que près de 1 sur 4 débourse davantage.

Le transport entre le domicile et le lieu de travail des parents

- Plus de 8 parents sur 10 (85 %) avec au moins un enfant de moins de 5 ans se **déplacent en automobile** du domicile au lieu de travail; 1 parent sur 10 recourt au transport en commun, dans ce cas-ci les mères plus que les pères, et particulièrement les mères seules (17 %).
- Dans le cas du covoiturage, les mères voyagent plus souvent comme passagères (7 %) dans une automobile que les pères (3 %).
- Les parents de Montréal et du Nord-du-Québec se démarquent par une proportion plus faible de parents qui se déplacent en automobile, soit 66 % et 58 % respectivement.
- On observe que 26 % des parents montréalais avec enfants de moins de 5 ans optent pour le transport en commun.

Le contexte de santé des enfants : certains aspects

- Chez les nouveau-nés du Québec au cours de la période 2005-2007, l'**espérance de vie à la naissance** atteint 78 ans pour les garçons, soit 5 ans de moins que les 83 ans attendus pour les filles. Les garçons et les filles qui naissent dans la région Nord-du-Québec ont une probabilité accrue de vivre moins longtemps, soit un peu moins de 6 ans de moins pour les garçons (72,5 ans) et 5 ans de moins pour les filles (78 ans).
- Concernant la **santé de la mère** pendant la grossesse :
 - ▶ en 2005-2006, 18 % des mères **fument** au moment de la grossesse. Si certaines régions n'affichent qu'une proportion de 11 % (Laval et Montréal) ou de 14 % comme la Capitale-Nationale, la Côte-Nord, à l'autre extrême, en compte 39 %;
 - ▶ l'Enquête sur l'allaitement maternel au Québec (2005-2006) révèle que le tiers des mères (34 %) ont consommé de l'**alcool** (même faiblement, soit moins d'une fois par mois) durant la grossesse. Cette moyenne ne reflète pas la situation particulière de certaines régions : à Montréal, où elle est la plus faible, elle atteint 27 %, tandis qu'elle dépasse 40 % en Estrie et en Monterégie, et qu'elle caractérise une majorité de mères en Abitibi-Témiscamingue (74 %).
- En ce qui a trait à la **périnatalité** :
 - ▶ en 2008, 8 % des grossesses au Québec se sont terminées avant la 37^e semaine. Trois régions se démarquent par une proportion plus élevée d'**enfants nés prématurément**, soit la Côte-Nord (12 %), le Nord-du-Québec (11 %), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et l'Abitibi-Témiscamingue (9 %);
 - ▶ quant au **poids du bébé à la naissance**, il faut savoir qu'au Québec 5,6 % des bébés naissent avec un faible poids (moins de 2 500 grammes). Or, pour la région du Nord-du-Québec, cette proportion est inférieure (5,2 %) et elle avoisine la proportion la plus forte de nouveau-nés de 4 500 grammes ou plus;
 - ▶ l'Enquête sur la santé des collectivités canadiennes signale que 73 % des mères ont commencé l'**allaitement** en 2000-2001. Une progression a suivi, atteignant 82 % en 2005 puis 83 % en 2009-2010. Parmi l'ensemble des mères qui ont fait l'objet de l'enquête en 2009-2010, les trois quarts poursuivaient encore après un mois, et 1 sur 4 à dix mois.

➤ Les **limitations et handicaps** chez les jeunes enfants :

- ▶ en 2008, au Québec, 4 700 enfants de moins de 5 ans reçoivent le **Supplément pour enfant handicapé** (Régie des rentes du Québec), ce qui représente environ 1,2 % des enfants du même âge. Il est ici question de handicaps que l'on peut qualifier de sévères. Chez les enfants handicapés de moins de 5 ans, les déficiences physiques autres que motrices, auditives ou visuelles (42 %) sont tout aussi importantes que les troubles du développement (42 %) dans les diagnostics portés;
- ▶ l'Enquête québécoise sur la santé de la population indique, pour le groupe des 3 à 5 ans, que 14 % des enfants présentent au moins un des cinq diagnostics suivants, sans que soit qualifiée la sévérité du handicap : trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, dépression ou trouble anxieux, problème de comportement, autisme, retard de développement ou déficience physique.

➤ Les **signalements** de jeunes enfants :

- ▶ chaque année, environ 6 500 enfants de moins de 6 ans sont pris en charge par le **Directeur de la protection de la jeunesse**. Le plus fréquemment, il s'agit de négligence ou de risques sérieux à cet égard, dans un peu plus de 8 cas sur 10; pour les deux tiers, il s'agit de risques sérieux de négligence auxquels s'ajoutent les mauvais traitements psychologiques.
- ▶ de plus, sans que l'âge soit précisé, dans une étude de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, certains éléments méritent d'être portés à notre attention relativement aux **enfants autochtones**, puisque la réalité suivante les concerne nécessairement dès la naissance. Par rapport aux enfants non autochtones, les enfants autochtones sont :
 - ✓ 3,5 fois plus souvent signalés;
 - ✓ pris en charge 5 fois plus souvent;
 - ✓ placés par le Directeur de la protection de la jeunesse de 3 à 3,5 fois plus fréquemment.

ⁱ Cette statistique inclut de jeunes enfants qui peuvent vivre avec leurs grands-parents ou avec un beau-parent dans le cas d'une famille recomposée.

ⁱⁱ Transferts gouvernementaux selon l'EDTR : prestations fiscales pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, prestations de la sécurité de la vieillesse (PSV), prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, Supplément de revenu garanti / Allocation au conjoint, prestations d'assurance emploi, assistance sociale, indemnités pour accidents du travail, crédit pour TPS/TVH, crédits d'impôt provinciaux ou territoriaux et autres transferts gouvernementaux.

INTRODUCTION

Que sait-on des jeunes enfants du Québec, pour qui voudrait en esquisser un portrait statistique? Telle était la question posée au départ de cette aventure chiffrée. Comment constituer une toile de fond sur laquelle inscrire, du même coup, les autres connaissances à transmettre sur le développement des enfants de moins de 5 ans au Québec? La publication *Un portrait statistique des familles au Québec*, édition 2011, mettait l'accent sur les familles avec enfants, principalement les enfants mineurs. Certains renseignements généraux figuraient sur les jeunes enfants, mais l'examen démontre leur insuffisance, sans compter qu'ils se fondaient dans la masse de données sans qu'un regard particulier soit porté sur eux.

À la question de départ, on pouvait être tenté de rétorquer, dans l'immédiat : « Il n'y a presque rien ». Il s'agissait donc de collecter ce qui paraissait immédiatement disponible et de tenter de produire un tout présentant une certaine cohérence, sans prétendre toutefois à l'exhaustivité.

Pourquoi mettre l'accent sur les enfants de moins de 5 ans? En premier lieu, ce critère d'âge correspond à l'âge préscolaire, soit celui prioritairement visé, au Ministère, par le programme de places à contribution réduite en services de garde, principal programme destiné à la petite enfance. La demande de données pour ce portrait visait précisément ce créneau d'âge. En second lieu, il importait de se concentrer sur des données plus facilement disponibles, dont la grande majorité, mais pas la totalité, portaient sur les moins de 5 ans.

Comment s'abstraire suffisamment des données et leur conférer un sens? Le public visé, constitué de gens de terrain plongés dans l'action, devait pouvoir y trouver une correspondance entre une vision macro, circonscrite, offerte par les chiffres, et la réalité sociale expérimentée dans leur quotidien. Les besoins exprimés avaient trait à l'information sur les régions, sur les communautés, notamment celles des autochtones et des immigrants, à laquelle on devait greffer des éléments sur la santé des jeunes enfants.

Matière souvent aride s'il en est une, le défi consistait à répertorier, traiter et livrer une somme de statistiques à caractère très disparate, se référant à des univers très hétérogènes, émanant du recensement canadien (2006), d'enquêtes diverses (ex. : Enquête sociale générale, Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde (2009), l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec [ELDEQ]) ou de fichiers administratifs. Il fallait tenter de réaliser un tout cohérent qui répondrait à des interrogations plus qu'il ne soulèverait de questionnements. C'est dans cette perspective que la décision a été prise d'opter pour une présentation des résultats qui ne consistait pas en tableaux, mais plutôt en une lecture choisie d'éléments. C'est ainsi que plusieurs renseignements ont un caractère inédit, puisqu'ils sont traités uniquement aux fins de cette démonstration.

Par ailleurs, un écueil de taille compliquait, dès le départ, la réalisation de ce portrait. Les univers de référence, ne serait-ce qu'en termes d'âge, ne couvrent pas systématiquement la tranche d'âge visée par la demande. Mais l'intérêt présenté par certaines thématiques, plus rarement abordées, justifiait que l'on s'y attarde, sans trop se formaliser de cette entorse à la règle fixée au départ. De plus, dans certaines enquêtes comme l'ELDEQ, il arrive que des mesures soient prises durant la période qui précède la fin de la maternelle, l'enfant devant passer des tests entre 5,8 ans et 6,8 ans, d'où le recours à l'expression « environ 6 ans » dans certains passages du texte.

Aux données démographiques à caractère général, présentant notamment la population dans son ensemble de même que sa dispersion sur le territoire, se greffent, presque en parts égales parfois, celles traitant des populations d'identité autochtone et immigrante auxquelles on se référera dans tout ce portrait. Au-delà de la demande manifeste de données sur ces populations, le choix conscient a été fait d'en traiter abondamment tout au long de ce document. La population immigrante est certes concentrée principalement dans la région de Montréal ou dans les territoires limitrophes. Elle ne constitue pas la plus grande part de la population. Toutefois, l'immigration colore largement la réalité des familles avec enfants. La connaissance qu'on en a apparaît encore limitée, comme est méconnue la réalité socioéconomique des familles issues de l'immigration dans son ensemble. La population d'identité autochtone, quant à elle, représente une minorité de personnes au Québec. À l'examen, il nous est en effet apparu que la situation des enfants de familles immigrantes ou d'identité autochtone présentait un ensemble de caractéristiques témoignant d'un contexte globalement très différent de celui de l'ensemble des autres enfants québécois. Leur vulnérabilité, à plusieurs titres, emprunte un visage insoupçonné qu'il nous apparaissait capital de révéler, ne serait-ce que

pour sensibiliser le lecteur à l'ampleur des disparités observées et pour déterminer des cibles potentielles d'intervention. Le contraste apparaissait parfois si majeur que, malgré le volume moindre de personnes concernées, le choix a été fait de leur accorder beaucoup d'attention, au même titre que pour les enfants de familles non immigrantes ou de familles non autochtones.

L'attention se porte ainsi sur les enfants, leur famille et leurs caractéristiques. D'entrée de jeu, il faut mentionner la disponibilité, assez récente, des statistiques sur les familles, tout autant que l'existence encore plus jeune et la rareté plus grande des données relatives aux enfants. Nous avons privilégié le plus possible celles présentées sous l'angle « enfant ». Il en est ainsi pour traiter des contextes de vie variés, des événements rattachés à certaines transitions familiales ou diverses caractéristiques des parents et de la fratrie.

Les thèmes principaux concernent la démographie, la scolarisation, le revenu, l'activité sur le marché du travail, la conciliation travail-famille et l'organisation familiale, l'environnement physique et la santé des enfants. Toutefois, pour une majeure partie de l'information, nul autre choix que celui de se rabattre presque essentiellement sur les spécificités des « familles » ou des « parents » de ces enfants de moins de 5 ans et non celles des enfants eux-mêmes. C'est le cas en matière de taille de la famille, de scolarisation des parents, de bien-être matériel ou de précarité économique des enfants (chapitre 3), d'environnement physique, du degré d'homogamie des couples (degré de ressemblance des partenaires sous plusieurs angles), des travaux ménagers et des soins aux enfants, de l'activité sur le marché du travail et des caractéristiques afférentes, ainsi que du transport entre le domicile et le lieu de travail (chapitre 4).

Enfin, un retour à la perspective « enfant » est fait au chapitre de la fréquentation des services de garde (chapitre 4), des inégalités notées au départ de la vie, de la prise en charge des jeunes enfants par le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) et des incapacités et handicaps sévères qui les touchent (chapitre 5).

Quelques figures et tableaux de même que des compléments d'information figurent dans des encadrés et soutiennent le propos. Le lecteur trouvera, en fin de texte, toutes les références d'où sont tirées cette multitude de statistiques. Les données chiffrées qui se réfèrent à des figures et à des tableaux non montrés sont disponibles sur demande, qu'il s'agisse de données régionales ou de celles portant sur la réalité des sous-groupes de population. Un glossaire des notions évoquées figure également à la fin du présent document.

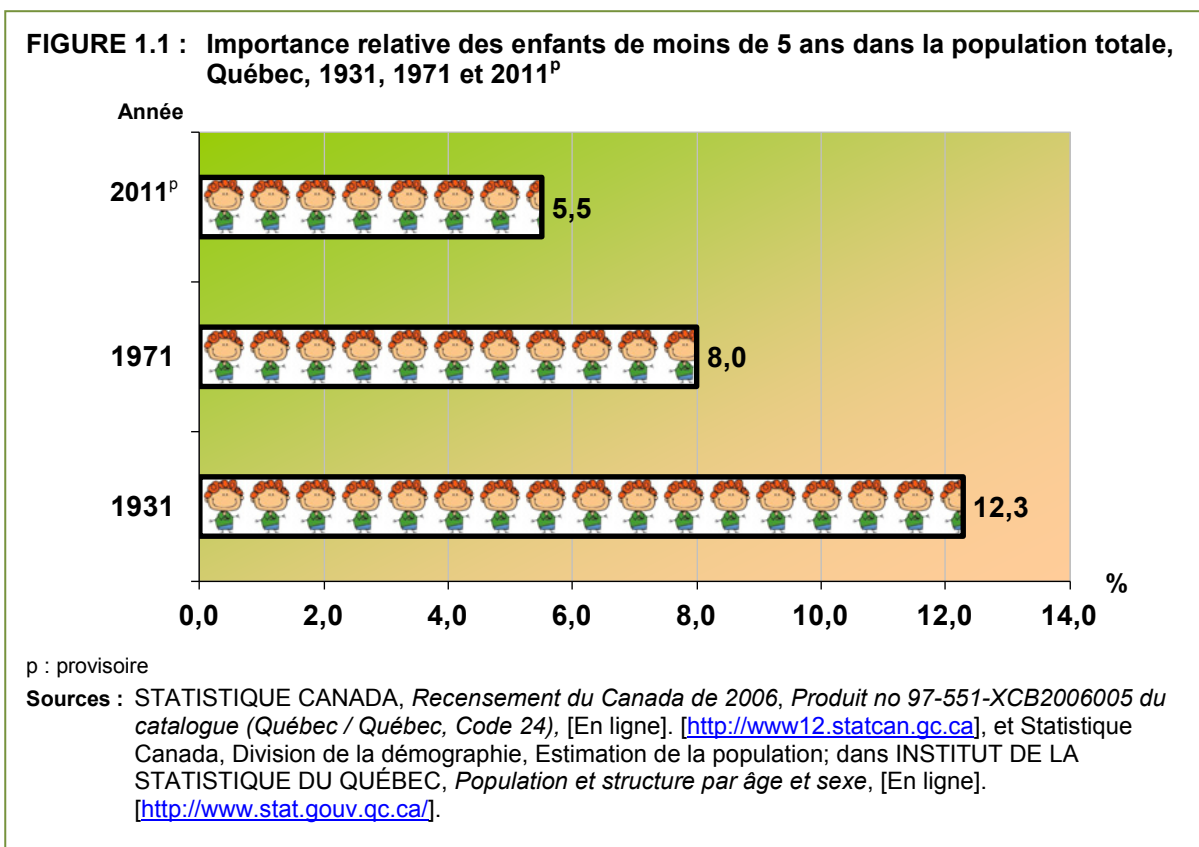
Il est suggéré d'aborder ce portrait statistique par thématique. L'utilisateur pourra compléter ce premier coup d'œil en se référant aux tableaux fournis en annexe, lesquels permettent des comparaisons à d'autres niveaux (comparaisons régionales, comparaisons entre les sexes ou entre diverses configurations familiales). Il doit être vu comme un point de départ de l'étude des jeunes enfants du Québec, qui ne prétend nullement couvrir tout le champ statistique de la réalité des enfants ni tous les aspects qui les concernent.

1. LA DÉMOGRAPHIE

1.1 LE DÉCLIN NON DÉMENTI DE LA POPULATION DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS DEPUIS 1931

Depuis 1931, la proportion d'enfants de moins de 5 ans a diminué de plus de la moitié dans le paysage québécois, un sommet ayant été atteint au début des années 1960 avec près de 675 000 enfants¹. La baisse de la fécondité demeure le principal facteur explicatif : le nombre moyen d'enfants par femme, de l'ordre de quatre en 1931, est déjà inférieur au seuil de renouvellement des générations en 1971 (1,94), puisqu'il a chuté de plus de la moitié (52 %) durant la période. Malgré le mini-regain de l'année 2003 et suivantes, le nombre moyen d'enfants par femme déclinait une nouvelle fois de 13 % entre 1971 et 2011².

Dans les années présentes, le nombre de jeunes enfants dépasse 400 000. Leur importance dans la population totale a également décliné au fil des décennies. En 1931, 1 personne sur 8 au Québec était un enfant de moins de 5 ans, dont un peu plus de garçons que de filles (51 %). À l'heure actuelle, les enfants de moins de 5 ans ne représentent plus que 1 personne sur 18³.



En 2011, parmi les moins de 5 ans, on comptabilise 88 500 nouveau-nés⁴. Quelque 72 % d'entre eux ont un des parents, ou les deux, qui sont nés au Canada⁵.

Les adoptions internationales restent marginales numériquement, se chiffrant à moins de 600 dans les années actuelles (400 en 2008, 595 en 2010 et 339 en 2011⁶).

1.2 LA TRÈS GRANDE MAJORITÉ DES ENFANTS DE FAMILLES IMMIGRANTES SONT NÉS AU QUÉBEC

Qu'en est-il de la population immigrante jeune? Précisons d'abord quel groupe de population est concerné par cette notion.

D'entrée de jeu, il faut avoir en tête qu'environ 87 % (estimation) des enfants de moins de 5 ans **présents dans les familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents ne sont pas reconnus comme enfants immigrants**, puisqu'ils sont nés au Québec⁷. Les enfants de moins de 5 ans nés hors Canada ne représentent que 1,3 % (11 625) de la population totale.

Par contre, on estime que les enfants de moins de 5 ans des familles immigrantes, mixtes (un conjoint immigrant, l'autre non) ou formées de résidents non permanents (enfants au sens du recensement, c.-à-d. vivant dans une famille) constituent un peu moins de 7 % de la population totale de ces familles et de celle hors famille ayant le statut d'immigrant, pourcentage supérieur à la moyenne québécoise (5,5 %). C'est cet univers de population, soit les **enfants de familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents** (86 130) plutôt que les enfants immigrants (11 625) que l'on retient le plus souvent, lorsque c'est possible, pour traiter de la réalité des enfants dans ce portrait.

1.3 L'IMPORTANCE DES JEUNES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS DANS LES FAMILLES D'IDENTITÉ AUTOCHTONE, PLURIAUTOCHTONE OU MIXTES

Omettre de jeter un regard sur d'autres groupes, malgré la faible ampleur du bassin de population, nous ferait oublier que les très jeunes enfants des familles d'identité autochtone ou pluriautochtone, ou mixtes, constituent une catégorie d'importance et très visible dans leur population respective⁸. En 2006, au Québec, on dénombre 8 680 enfants d'identité autochtone vivant en famille ou hors famille dans les territoires recensés. Ce nombre passe à 10 130 si on inclut les enfants (autochtones ou non) présents dans des familles d'identité autochtone ou mixtes, c'est-à-dire celles où l'un des parents est autochtone et l'autre non.

Au moment du recensement de 2006, les enfants de moins de 5 ans d'identité autochtone représentent 8 % de la population totale d'identité autochtone. Mais plus encore : les enfants de moins de 5 ans, autochtones ou non, vivant dans des familles d'identité autochtone ou pluriautochtone, ou mixtes, représentent 8,6 % de la population totale estimée dans ces familles, à laquelle on greffe la population hors famille mais d'identité autochtone, proportion là aussi supérieure à la moyenne du Québec (5 %).

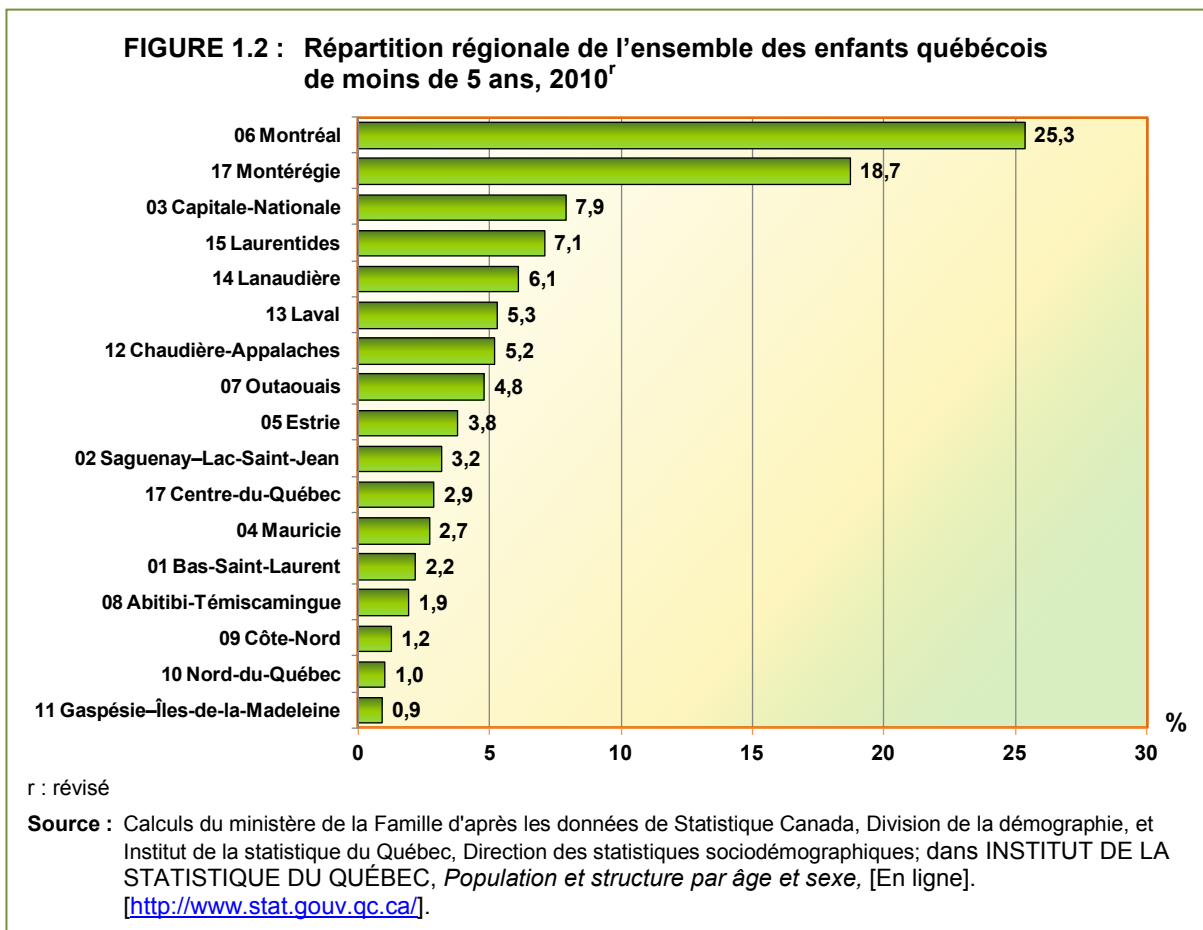
En 2006, les **enfants de moins de 5 ans du Québec** :

- ✓ représentent un peu plus de 5 % de la **population totale québécoise**;
- ✓ constituent un peu moins de 7 % de la **population totale des familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents**, jointe à celle de la population hors famille, immigrante ou résidente non permanente;
- ✓ composent 8 % de la **population totale des familles d'identité autochtone ou pluriautochtone, ou mixtes**, à laquelle s'ajoute la population hors famille d'identité autochtone.

1.4 LES ENFANTS ET LEUR DISPERSION SUR LE TERRITOIRE

La dispersion des enfants de moins de 5 ans sur le territoire québécois (en 2010) est inégale, comme l'est toutefois celle de la population de tous âges. Les principaux éléments à retenir à cet égard sont⁹ :

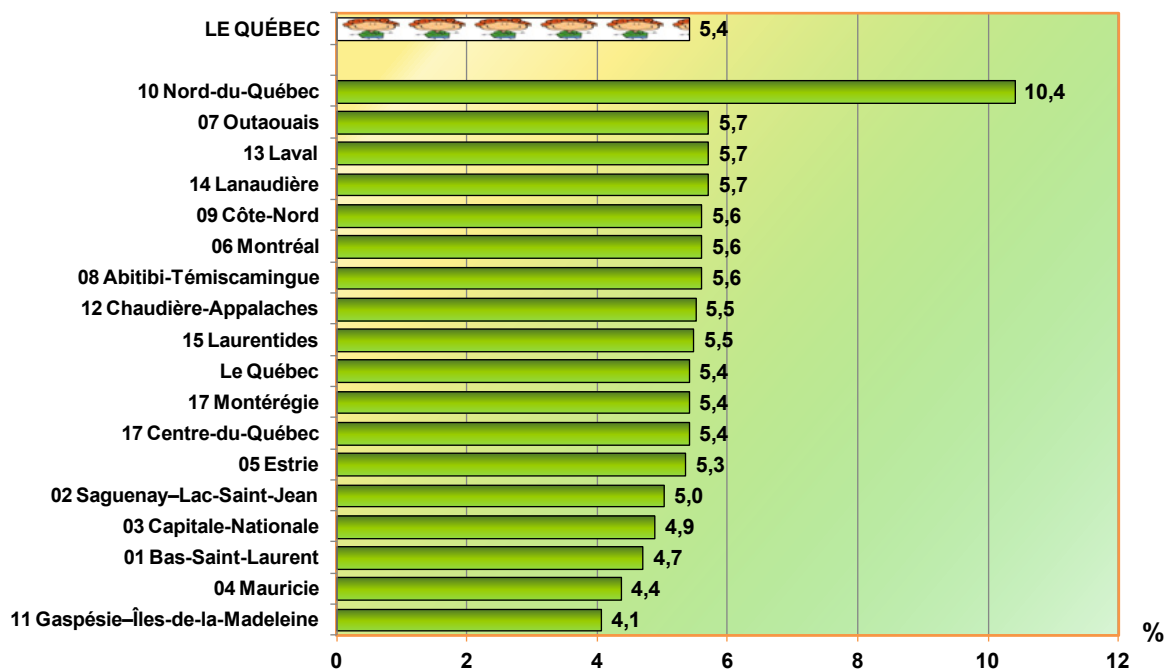
- qu'en 2010 le quart des enfants de moins de 5 ans au Québec habitent la région de Montréal (figure 1.2);
- que 6 enfants sur 10 (62 %) de moins de 5 ans vivent dans la région de Montréal (île) ou sur les franges nord et sud de l'île, soit : la Montérégie, Laval, les Laurentides et Lanaudière;
- que cinq régions périphériques, soit le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine abritent chacune moins de 2,5 % des jeunes enfants du Québec.



Par ailleurs, malgré le fait que la population d'identité autochtone ne constitue qu'un peu plus de 1 % de la population de tous âges du Québec et que les enfants de moins de 5 ans représentent un peu plus de 5 % de la population québécoise de tous âges, en 2010, on ne peut manquer de noter que :

- les enfants de cet âge qui résident dans la région du Nord-du-Québec, territoire où se concentrent principalement des Inuits, représentent 11 % de la population totale dans cette région¹⁰, soit une proportion au moins deux fois supérieure à la moyenne nationale (figure 1.3).

FIGURE 1.3 : Importance relative des enfants de moins de 5 ans dans la population de tous âges, Québec et régions administratives, 2010^r



r : révisé

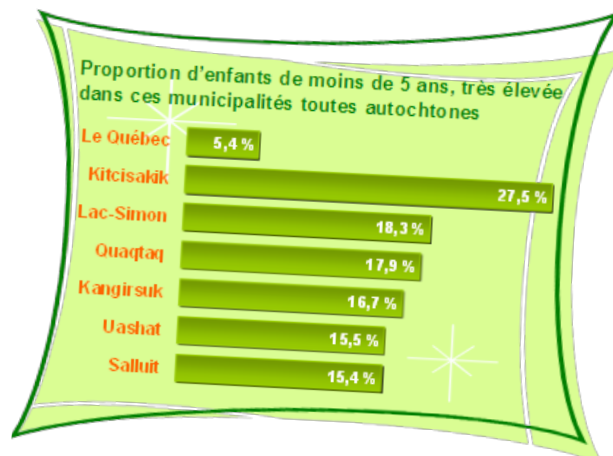
Source : Calculs du ministère de la Famille d'après les données de Statistique Canada, Division de la démographie, et Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques; dans INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Population et structure par âge et sexe*, [En ligne]. [\[http://www.stat.gouv.qc.ca/\]](http://www.stat.gouv.qc.ca/).

Ces enfants de moins de 5 ans représentent même 13 % de la population totale à Kativik et à Eeyou Istchee (territoire équivalant à une MRC¹¹). Certaines municipalités autochtones¹² comptent une proportion de trois à cinq fois plus élevée d'enfants de moins de 5 ans que ce qu'on observe dans l'ensemble du Québec (voir l'encadré).

Les MRC de La Jacques-Cartier, de Caniapiscau et celle de Mirabel figurent aux premiers rangs des MRC comptant une forte proportion d'enfants de moins de 5 ans, soit 9 % pour les deux premières et 8 % pour la troisième, comparativement à 5 % au Québec.

Il est à noter que douze MRC¹³ ou territoires équivalents, sur la centaine qui existent, se démarquent par un volume important d'enfants de cet âge au Québec (de 7 000 à 25 000 chacune et 110 000 à Montréal), soit plus de la moitié des enfants au Québec (59 %) : il s'agit de Montréal, Longueuil, Laval, Québec, Lévis, Gatineau, Vaudreuil-Soulanges, La Vallée-du-Richelieu, Roussillon, Les Moulins, Thérèse-De Blainville et Sherbrooke.

À l'opposé, quelques MRC ou territoires équivalents¹⁴, dont plusieurs en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (Les Îles-de-la-Madeleine, la Côte-de-Gaspé et Bonaventure), comptent une faible proportion d'enfants de cet âge (moins de 4 %). À ce groupe se greffent des MRC d'autres régions : Les Pays-d'en-Haut, Shawinigan, L'Érable, Antoine-Labelle et La Vallée-de-la-Gatineau.

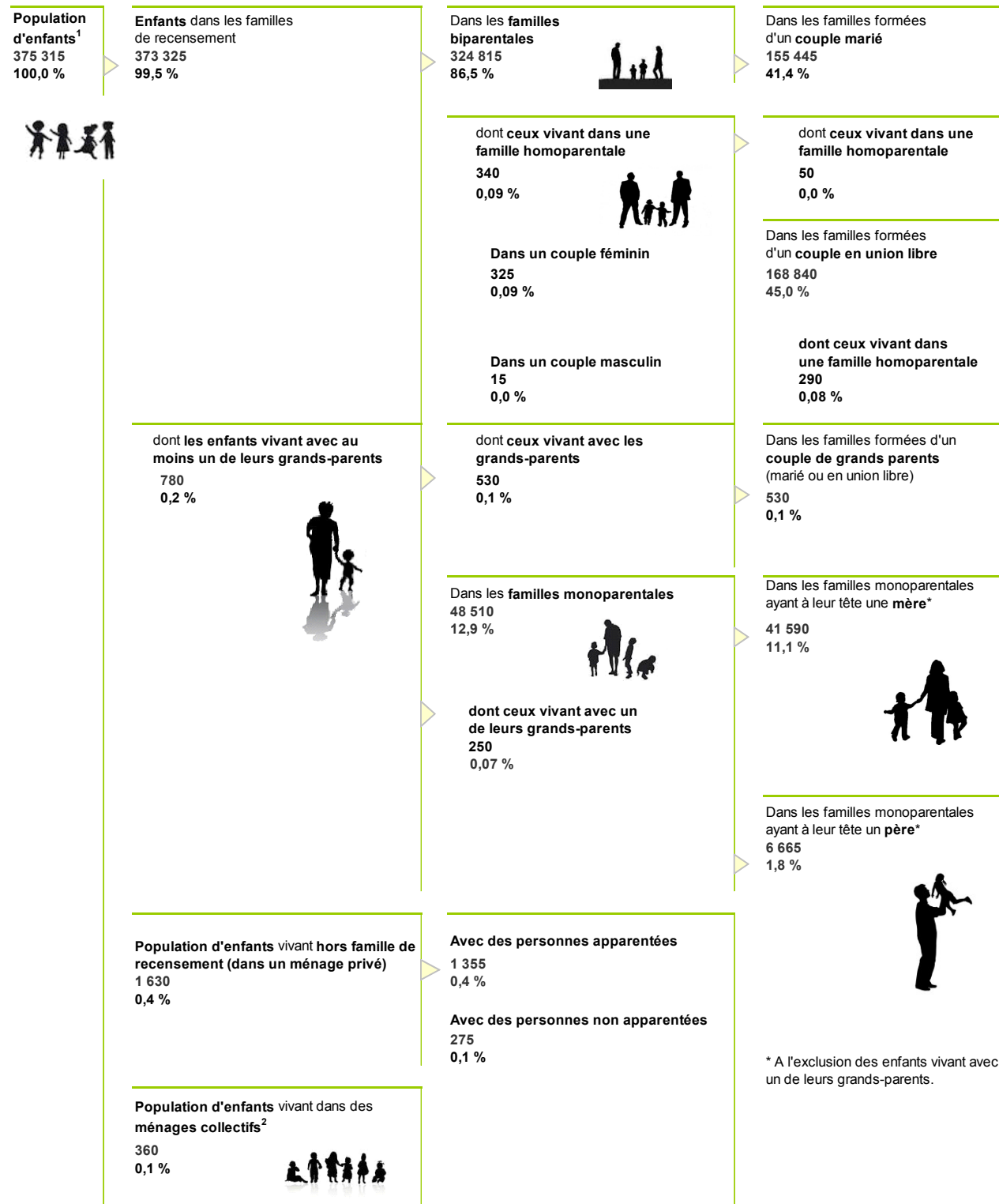


1.5 LES PERSPECTIVES

Malgré l'augmentation récente, qui fait passer le nombre d'enfants de 380 000 en 2006 à plus de 440 000 en 2011, la population des moins de 5 ans au Québec est appelée à décliner quant au nombre¹⁵. À tout le moins jusqu'en 2036, elle devrait graviter autour de 400 000 enfants. Ce mouvement sera suivi d'une certaine remontée par la suite, qui ramènera le bassin de cette population de jeunes bambins au niveau actuel. Toutefois, l'importance relative de ce groupe d'âge devrait chuter sous le seuil actuel de 5 %.

2. LES ENFANTS, LEUR FAMILLE, LEURS CARACTÉRISTIQUES

FIGURE 2.1 : Population d'enfants¹ de moins de 5 ans, ceux des familles de recensement ou hors famille, selon certaines caractéristiques, Québec, 2006



1. Les enfants dont il est question incluent la population de moins de 5 ans des familles de recensement qui composent les ménages privés, les enfants hors famille de recensement (ex. : les enfants vivant à l'étranger) ou encore les enfants vivant dans un ménage collectif.

2. Un ménage collectif est formé d'une personne ou d'un groupe de personnes n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada et occupant un établissement commercial, institutionnel ou communautaire. Sont inclus dans cette catégorie d'établissement les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les maisons de repos, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les camps de chantier, les prisons, les centres d'accueil, les foyers collectifs, etc. Il peut s'agir d'un logement occupé par des résidents habituels ou uniquement par des résidents étrangers et/ou temporaires.

Source : STATISTIQUE CANADA, Recensement du Canada de 2006, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau A1 et A5 de la commande spéciale CO-0985.

2.1 DES CONTEXTES DE VIE VARIÉS

Il n'est pas vain de représenter schématiquement l'ensemble des situations familiales de la population d'enfants de moins de 5 ans et de préciser, pour chacune d'elles, la proportion de ceux-ci qui est concernée. C'est ce qu'illustre la figure 2.1 qui précède. À noter que le terme « enfant » renvoie, dans ce cas précis, à une réalité plus large que le concept du recensement et qu'il englobe, outre les enfants vivant dans les familles (99 %), également les « jeunes personnes de moins de 5 ans vivant hors famille (comme celles résidant à l'étranger), ou encore celles qui sont établies dans un ménage collectif (hôpital, centre de réadaptation, refuges pour femmes violentées, etc.¹⁶) ».

2.1.1 LES CONTOURS ET MODALITÉS DE VIE

Au sein du groupe d'âge concerné, plus de **8 enfants sur 10 sont entourés de leurs deux parents** (biologiques ou non, y compris, donc, ceux des familles recomposées).

Le **contexte de vie familiale monoparentale**¹⁷ touche plus de 1 enfant sur 10 de moins de 5 ans (13 %). Environ 49 000 jeunes enfants vivent donc avec un parent seul en 2006, dont plus de 41 500 avec leur mère.

Et, fait inattendu, en 2006 : alors que la baisse du nombre total d'enfants entre 2001 et 2006 se chiffre à moins de 1 %, la réduction du nombre d'enfants des familles (à l'exclusion des enfants hors famille) vivant avec un parent seul est de l'ordre de 12 %¹⁸. Il est probable que la vie en famille recomposée a été en progression durant cette période, dès le jeune âge de l'enfant.

Les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2001 et 2006 fournissent quelques éléments d'information sur les enfants de moins de 5 ans au Québec, notamment ceux vivant en **famille recomposée**¹⁹. On désigne par « famille recomposée » un couple marié ou en union libre dans lequel un des parents est le beau-père ou la belle-mère d'au moins un des enfants; le couple formé peut avoir également un ou des enfants en commun, sans pour autant que tous les enfants de chacun des partenaires vivent avec leurs deux parents biologiques ou adoptifs.

Les estimations suivantes, tirées de l'ESG et touchant les enfants vivant dans les familles recomposées, doivent être interprétées avec prudence. Il faut également se rappeler qu'elles excluent la population autochtone :

- quelque 33 500 enfants vivent en famille recomposée, soit 1 enfant sur 10 (9 %) en 2006;
- par rapport à 2001, le volume, comme la proportion d'enfants concernés, semble un peu plus important. Le volume d'enfants, comme la proportion de ces derniers, est appelé à croître à mesure que l'enfant vieillit (observation valable pour les groupes d'âge mineur).

Par ailleurs, d'autres situations marginales sur le plan numérique coexistent²⁰ :

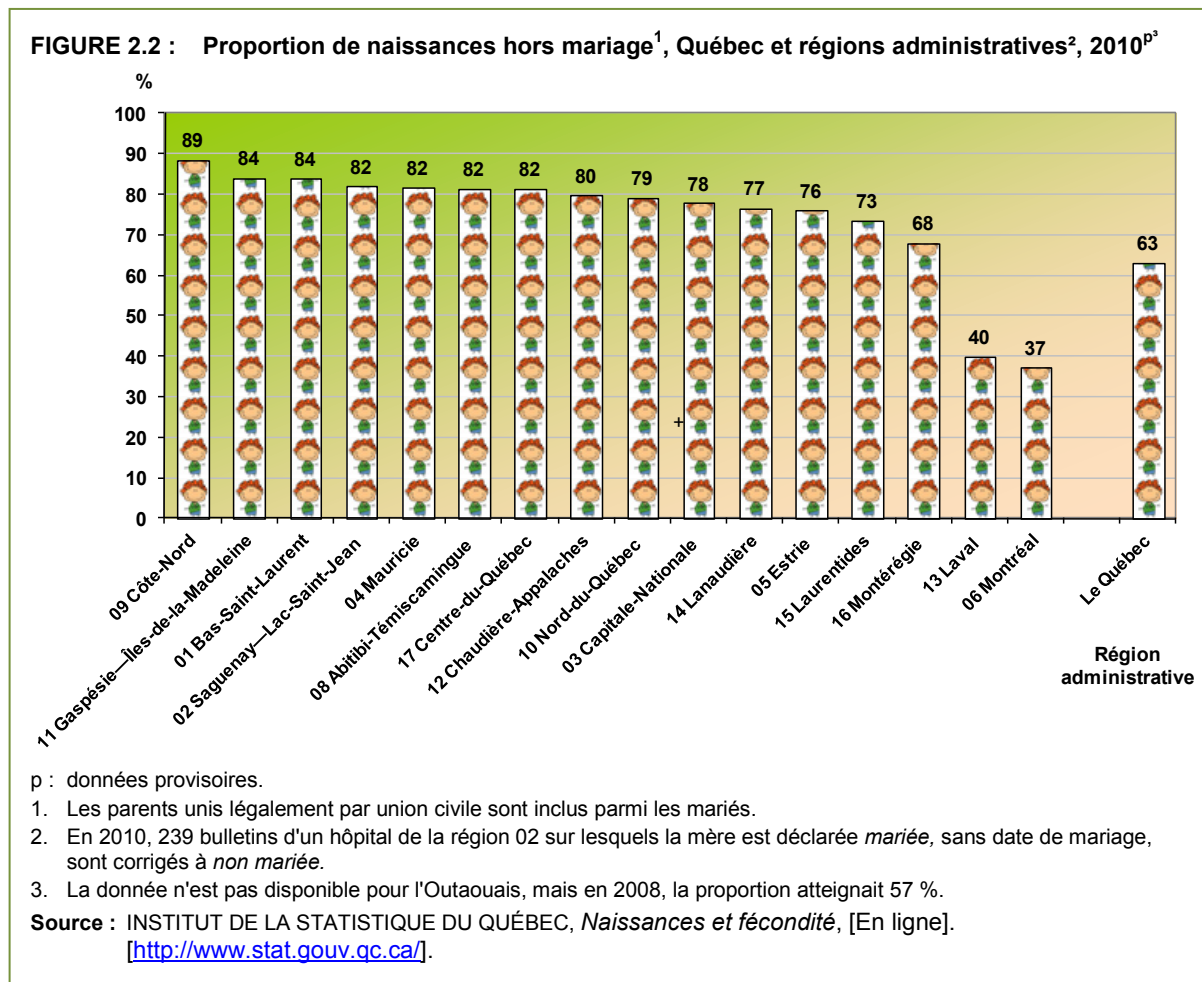
- les enfants de moins de 5 ans en **ménage collectif** sont, **tout au plus, quelques centaines** (moins de 400), soit seulement 0,1 % de l'ensemble de la population de cet âge. Parmi ceux-ci, certains se trouvent dans des refuges pour femmes battues avec leur mère, sur des bases militaires, dans des établissements spécialisés tels les hôpitaux pour personnes handicapées ou encore les établissements qui relèvent de la Direction de la protection de la jeunesse. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de la Montérégie en regroupent près des trois quarts (75 %);
- quelque **1 600 enfants vivent hors famille** et, pour la très grande majorité, avec des personnes apparentées qui ne sont pas leurs parents;
- quelques centaines d'enfants de moins de 5 ans (780) des familles de recensement **vivent avec au moins un de leurs grands-parents**;
- le nombre de ceux qui grandissent au sein d'une **famille homoparentale**, composée presque exclusivement d'un couple de sexe féminin, totalise environ 340.

2.1.2 L'UNION LIBRE ET LE MARIAGE CHEZ LES PARENTS DE JEUNES ENFANTS

Près des deux tiers (63 %) des naissances en 2010 sont le fait de parents en union libre²¹. C'est ainsi que le Québec occupe le second rang des pays industrialisés à cet égard, après l'Islande (65 % en 2011).

Sur le plan territorial, les régions de Montréal et de Laval se démarquent de toutes les autres en ce qui a trait à la faible proportion de naissances hors mariage (37 % et 40 % respectivement, comparativement à 63 % au Québec). Ce n'est pas sans lien avec le fait que ces régions se caractérisent par une forte proportion d'immigrants pour lesquels l'institution du mariage a conservé beaucoup d'importance.

Les régions dites éloignées, ou moins urbanisées, sont souvent celles où la proportion de naissances hors mariage est la plus forte (figure 2.2).

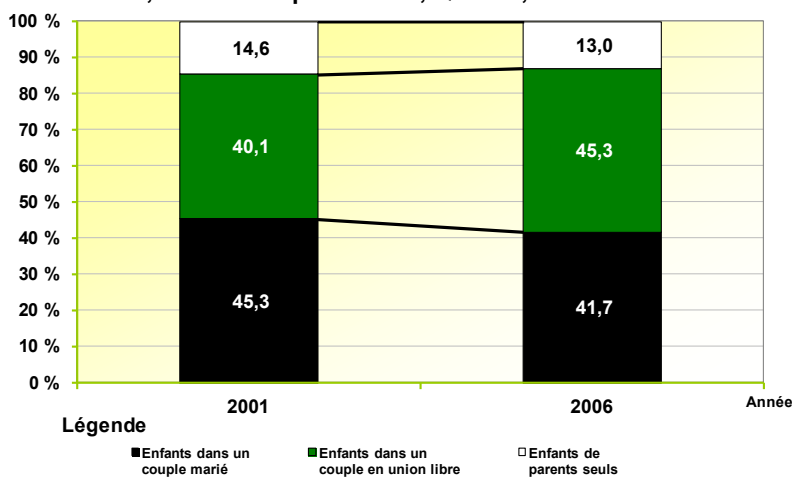


Ces naissances, de plus en plus fréquentes dans un contexte d'union libre, contribuent nécessairement à redessiner progressivement le profil des enfants de moins de 5 ans en 2006 :

- ainsi, **45 % des enfants des familles** avec enfants **vivent avec des parents en union libre**; c'est davantage qu'avec des parents mariés (42 %), et il s'agit d'un renversement de tendance par rapport à 2001 (figure 2.3).

Parmi la population de moins de 5 ans, plus de 6 enfants sur 10 de la région de Montréal (63 %) et de Laval (60 %) vivent **dans une famille où les parents sont mariés**. C'est au moins 15 points de pourcentage de plus que dans toute autre région du Québec²².

FIGURE 2.3 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans, selon qu'ils vivent dans une famille biparentale formée d'un couple marié ou en union libre, ou avec un parent seul, Québec, 2001 et 2006¹



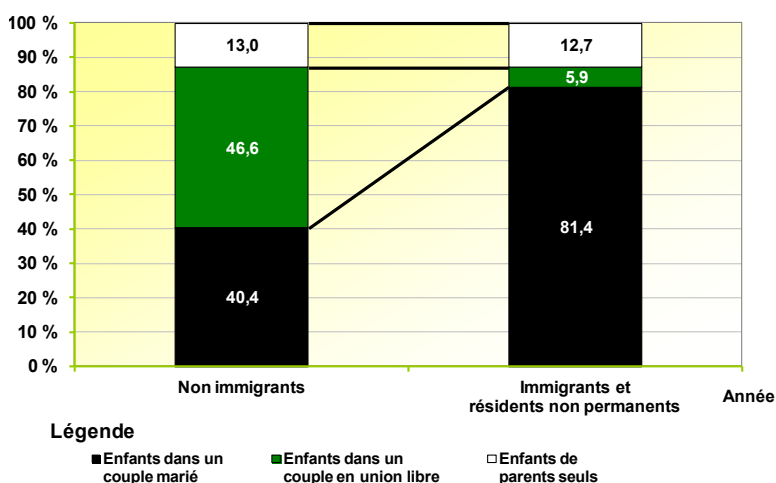
1. 2006 : exclut moins de 0,4 % des enfants, soit ceux vivant avec un ou des grands-parents ou hors famille, contrairement à 2001.

Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensements du Canada de 2001 et de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir du tableau 9 de la commande spéciale CO-0700 (2001) et du tableau A2 de la commande spéciale CO-0985 (2006).

En 2006, alors que près de 1 enfant non immigrant de moins de 5 ans sur 2 (47 %) vit avec des parents en union libre, les quatre cinquièmes (81 %) des enfants immigrants ou résidents non permanents ont des parents mariés (figure 2.4).

➡ À l'autre extrême²³, c'est en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et sur la Côte-Nord que l'on observe la plus faible proportion d'enfants de parents mariés (17 % et 19 % respectivement).

FIGURE 2.4 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans¹, selon qu'ils vivent dans une famille biparentale formée d'un couple marié ou en union libre, ou avec un parent seul – comparaison selon le statut d'immigration, Québec, 2006



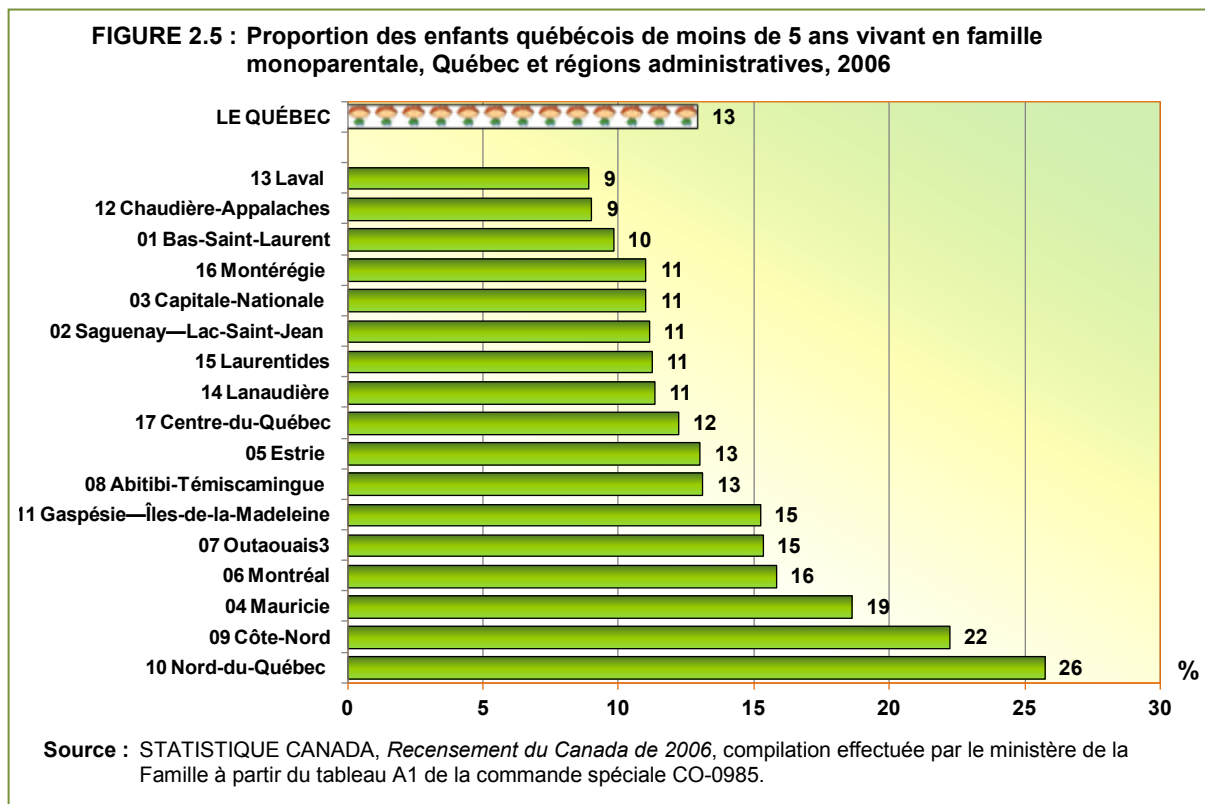
1. Exclut les enfants vivant avec les grands-parents et les enfants hors famille.

Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir du tableau A2 de la commande spéciale CO-0985.

2.2 LES TRANSITIONS FAMILIALES, LA MONOPARENTALITÉ ET LA GARDE DES ENFANTS PAR LES PARENTS

Les transitions familiales surviennent lorsqu'un enfant vit certains changements familiaux, dont notamment ceux liés à la formation ou à la rupture de l'union de ses parents.

Quelque 13 % des **enfants** de moins de 5 ans (des ménages privés) sont en contexte monoparental, une diminution par rapport au recensement de 2001 (près de 1,6 point de pourcentage, figure 2.3). Une hypothèse explicative est la progression de la recomposition familiale lorsque l'enfant est encore jeune.



La proportion d'enfants (des ménages privés) qui vivent dans un **contexte de monoparentalité** varie grandement selon les régions par rapport à la moyenne québécoise (figure 2.5²⁴) :

- le volume le plus important d'enfants en situation de monoparentalité²⁵ se trouve sur le territoire regroupé de Montréal, de Laval et de la Montérégie. Cette zone regroupe, à elle seule, un 1 enfant sur 2 vivant avec un parent seul au Québec (24 310 / 48 510, soit 50,1 %);
- la proportion la plus élevée d'enfants de familles monoparentales (figure 2.5), à défaut du volume, revient aux régions suivantes : 1 enfant sur 4 dans la région du Nord-du-Québec (26 %) et plus de 1 sur 5 dans celle de la Côte-Nord (22 %);
- suivent la Mauricie (19 %), Montréal, l'Outaouais et la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (entre 15 % et 16 %);
- à l'autre extrême, moins de 1 enfant sur 10 est concerné par la monoparentalité dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Chaudière-Appalaches et de Laval.

Enfin, près de 6 500 enfants de moins de 5 ans des familles de recensement vivent avec leur père seul en 2006 (ces pères étant au nombre de 6 100).

Avec l'ELDEQ, qui traite des mouvances familiales vécues par des enfants du moment de leur naissance (cohorte née en 1998) à un certain âge (dans le cas présent, 6 et 8 ans), il est possible de cerner l'importance d'autres modalités de la vie des enfants.

Cette étude révèle qu'entre la naissance et l'âge de 6 ans :

- **28 % des enfants** ont connu au moins un épisode de **monoparentalité**²⁶;
- naître dans une famille monoparentale se conjugue, pour la majorité des enfants, avec une probabilité très importante de vivre des transitions;
- **13 % des enfants** du Québec de la cohorte de 1998 **ont connu au moins un épisode en ménage recomposé** (cohabitation avec un beau-parent), et ce, avant l'âge de 6 ans²⁷;
- cette transition vers une famille recomposée est d'autant plus fréquente lorsque l'enfant est né dans un contexte de monoparentalité plutôt que dans une famille formée d'un couple;
- environ **17 %** ont déjà vécu avec un seul parent avant l'âge de 2 ans 6 mois et un peu plus de 20 % avant l'âge de 5 ans²⁸.

En élargissant aux enfants âgés de moins de 8 ans (toujours ceux nés en 1998), on apprend que :

- malgré le fait, toutes proportions gardées, que presque autant d'enfants sont nés dans le cadre du mariage (44 %) que dans une union libre (48 %), une **plus grande proportion d'enfants nés d'une union libre** (35 %) que de parents mariés (15 %) **ont vu leurs parents se séparer** avant d'atteindre leurs 8 ans²⁹;
- près de la moitié des enfants ayant vécu dans un ménage monoparental ont connu cet événement à la suite de la rupture de l'union libre de leurs parents, contre le quart pour les enfants de parents mariés;
- en outre, le quart des enfants caractérisés par un premier épisode de monoparentalité étaient nés en dehors d'une union, quelle qu'elle soit³⁰;
- « plus fréquents, les premiers épisodes de monoparentalité consécutifs à une rupture d'union libre surviennent aussi de façon plus précoce dans la vie des enfants³¹ ». Cet **âge médian** lors du premier épisode est de **2 ans 7 mois** dans le cas de ceux nés en union libre et de **4 ans 4 mois** pour ceux nés d'un couple marié.

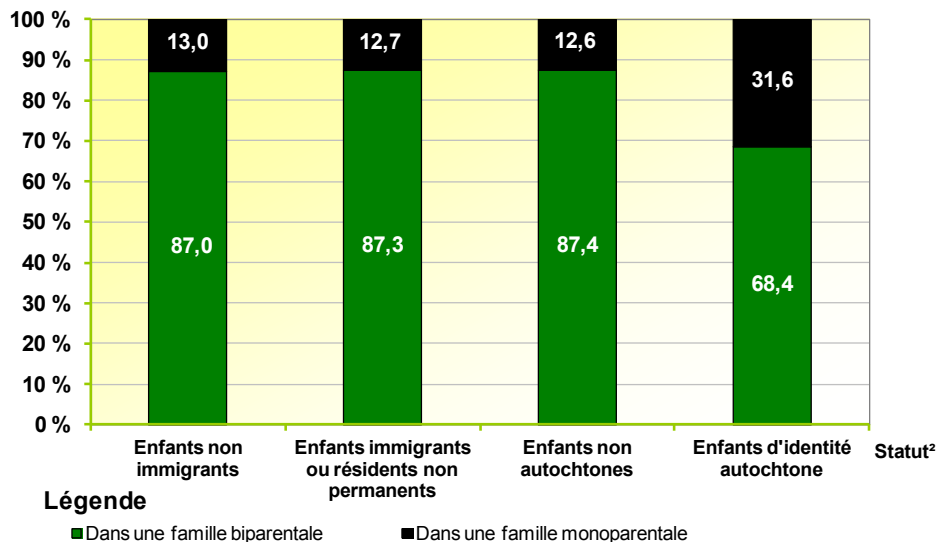
REMARQUES PRÉALABLES

- ✓ Dans cet examen de la proportion d'enfants en famille monoparentale, les données disponibles pour les enfants selon le **statut d'immigration ou l'identité autochtone** des personnes ne permettent de retenir que les enfants immigrants ou résidents non permanents ou les enfants d'identité autochtone.
- ✓ Sur le plan du **statut d'immigration**, ce sous-ensemble ne représente que 13 % de l'ensemble des enfants vivant dans des familles immigrantes mixtes ou formées de résidents non permanents. En effet, la plupart de ces derniers sont nés au Québec et au Canada et non à l'étranger comme au moins un de leurs parents.
- ✓ Par ailleurs, en ce qui a trait à l'**identité autochtone**, il est possible que des enfants non autochtones vivent dans des familles d'identité autochtone ou mixtes, mais dans ce cas, les enfants autochtones constituent la très grande majorité (plus de 8 enfants sur 10).
- ✓ La proportion d'enfants dans une famille monoparentale apparaît similaire, tant dans les **familles non immigrantes, immigrantes (ou formées de résidents non permanents) que non autochtones** (13 %, figures 2.4 et 2.6).
- ✓ Toutefois, elle est presque 2,5 fois plus importante en **milieu autochtone sur réserve ou hors réserve** (32 %, figure 2.6).

Des renseignements complémentaires tirés de l'*Enquête sur les enfants autochtones*³² concernant les **enfants autochtones** de moins de 6 ans vivant hors réserve indiquent :

- ✓ qu'une proportion de 24 % des enfants de moins de 6 ans vivent avec un seul parent;
- ✓ que 8 % des enfants vivent dans une famille composée d'enfants, de parents et de grands-parents (trois générations).

FIGURE 2.6 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans vivant en famille biparentale ou en famille monoparentale, selon qu'ils sont natifs ou non, d'identité autochtone ou non, Québec¹, 2006



- Légende**
- Dans une famille biparentale
 - Dans une famille monoparentale
1. Ces enfants ont le statut d'immigrant. Il faut savoir qu'ils ne constituent qu'une partie des enfants de parents immigrants ou résidents non permanents, les autres étant nés au Québec, donc non immigrants.
 2. Sont exclus les enfants de moins de 5 ans qui vivent hors famille. Dans le cas des enfants autochtones, il s'agit des enfants vivant ou non dans les réserves, à l'exception des réserves où le recensement n'a pas été réalisé.

Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des tableaux A2 et A3 de la commande spéciale CO-0985.

À la différence des données que nous venons de présenter, qui portent spécifiquement sur les *enfants*, les données suivantes concernent les *familles* avec enfants de moins de 5 ans.

2.2.1 UN COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LES FAMILLES ET LA MONOPARENTALITÉ

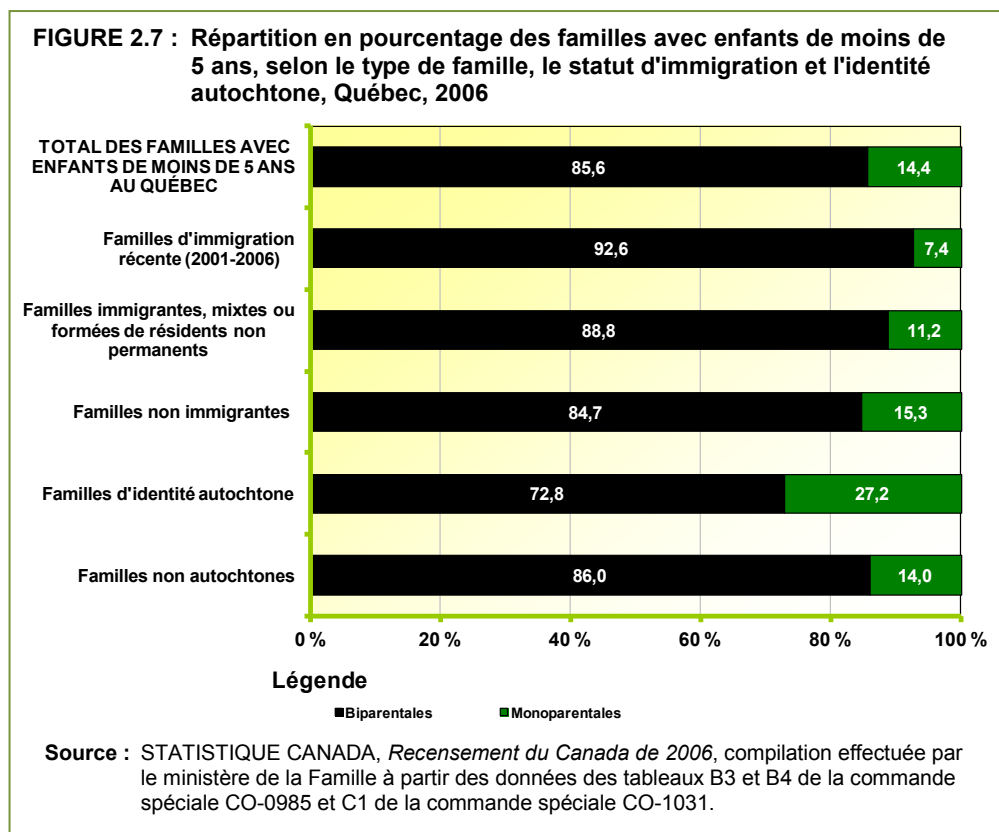
Les données du recensement de 2006 sur les familles du Québec avec au moins un enfant de moins de 5 ans nous révèlent que :

- 14 % de celles-ci (et non pas des enfants) sont monoparentales. Ce pourcentage atteint 15 % dans les familles non immigrantes, comparativement à 11 % (figure 2.7) dans les familles immigrantes mixtes ou formées de résidents non permanents³³;
- dans les familles d'identité autochtone, la proportion de familles monoparentales (27 %) est quasiment le double de celle observée dans les familles non autochtones du Québec (14 %).

Le recensement de 2006 permet également d'estimer que :

- dans sa première année, un peu moins de 1 famille sur 10 est concernée par cette modalité de vie (8 %³⁴). La proportion augmente à mesure que le plus jeune enfant vieillit³⁵;
- dans les familles où le plus jeune enfant a 4 ans (entre 4 et 5 ans), la proportion a presque triplé entre la naissance et l'âge de 4 ans, puisque plus de 1 famille sur 5, à cet âge de l'enfant, est monoparentale (23 %, mais 25 % des familles non immigrantes et seulement 16 % des familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents³⁶);

- les familles monoparentales dirigées par des mères seules constituent la majorité (près de 37 000 en 2006³⁷). Près de 6 100 pères monoparentaux ont toutefois la responsabilité d'au moins un enfant de moins de 5 ans au Québec en 2006³⁸.



2.2.2 EN 2004, QU'EN EST-IL DE LA GARDE PARTAGÉE DES ENFANTS D'ENVIRON 6 ANS?

L'ELDEQ permet d'approcher un pan de la réalité des enfants au Québec, cette fois en répondant à la question suivante : Qui, du père ou de la mère, a la charge de l'enfant d'environ 6 ans?

Dans une cohorte de 100 enfants du Québec âgés d'environ 6 ans en 2004, dont les parents sont séparés au moment de l'enquête de l'ELDEQ (y compris les enfants nés hors union³⁹) :

- 76 des 100 enfants de la cohorte, soit les trois quarts, vivent avec leur mère; 21 sont en garde partagée, dont 15 partagent également le temps d'habitation entre les deux parents (incluant quelques cas d'enfants vivant surtout avec leur père); ceux qui restent (3), vivent avec le père;
- parmi ceux qui vivent avec leur mère, 40 enfants (sur 76 concernés par cette modalité) voient leur père régulièrement (chaque semaine ou aux deux semaines), mais 19 (sur 76) n'ont aucun contact avec lui, soit près de 1 sur 4.

Quant à la fréquence des contacts avec le parent qui n'a pas la garde principale, l'ELDEQ révèle que⁴⁰ :

- 60 de ces 100 enfants dont les parents sont séparés ne connaîtront pas d'évolution dans la fréquence de leurs contacts avec le parent non résident (le plus souvent le père). L'étude ne précise pas si les parents qui n'avaient aucun contact au départ sont inclus;
- la proportion de ceux qui verront même la fréquence des contacts diminuer entre le moment de la séparation et l'âge de 6 ans est plus importante (24 %) que l'inverse (16 %).

Qu'en est-il du contact avec l'enfant et de la participation financière du père⁴¹?

- Sur ces 100 enfants de la cohorte dont les parents sont séparés, 41 n'obtiennent aucun soutien financier du père, 48 en reçoivent régulièrement et cette aide est sporadique pour les 11 ou 12 (approximation) qui restent. Il faut mentionner que, dans l'étude, les analyses parlent parfois du parent, mais elles mentionnent le plus souvent le père, et jamais la mère;
- Moins les contacts sont fréquents entre le père et l'enfant, plus la probabilité de ne recevoir aucun soutien financier est importante pour 70 % de ceux qui n'ont aucun contact avec le père, ou qui ont tout au plus un contact occasionnel;
- Toutefois, si les contacts surviennent quelques fois par mois ou davantage, un soutien financier du père est assuré régulièrement dans 57 % des cas. Néanmoins, cela ne constitue pas une assurance totale, puisque pour 32 % des enfants, le père n'apporte aucune contribution financière.

2.3 DES CARACTÉRISTIQUES DES PARENTS OU DU MILIEU FAMILIAL DES ENFANTS

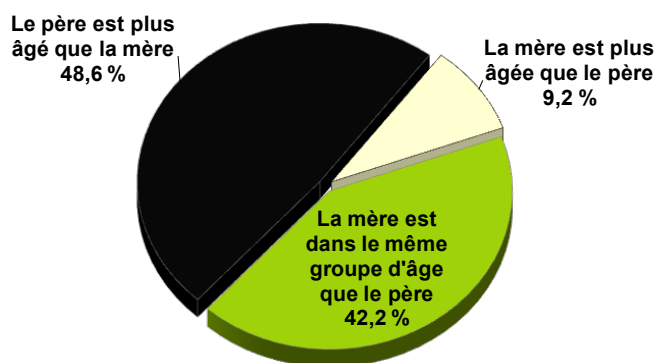
2.3.1 L'ÂGE DES MÈRES ET DES PÈRES

La classification retenue ici pour les groupes d'âge des parents est la suivante : un groupe décennal pour les 15-24 ans, des groupes d'âge quinquennaux pour la population des 25-49 ans, tandis que les 50 ans ou plus sont regroupés en une seule catégorie. Les données prennent leur sens au regard de cette classification. Il s'agit de l'âge établi au moment du recensement (par Statistique Canada) à partir de la date de naissance des personnes.

Chez les enfants de moins de 5 ans **dont les parents sont en couple** en 2006 (figure 2.8⁴²) :

- l'âge moyen des mères est de 32 ans, soit 3 ans de moins que celui des pères dont l'âge moyen est estimé à 35 ans (données non présentées);
- le père est plus âgé que la mère près de 1 fois sur 2, et l'inverse n'est vrai que dans moins de 1 cas sur 10. Dans 4 cas sur 10 (42 %), les deux parents appartiennent au même groupe d'âge;
- 6 pères ou mères sur 10 ont entre 30 et 39 ans, mais, par contre, 1 père sur 5 (19 %) a moins de 30 ans, comparativement à 1 mère sur 3 (34 %);
- 8 % des mères ont 40 ans ou plus comparativement à 20 % des pères (1 sur 5).

FIGURE 2.8 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans dans les familles biparentales, selon que la mère est plus âgée, moins âgée ou dans le même groupe d'âge que le père, Québec, 2006



Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau B5 de la commande spéciale CO-0985.

Chez les enfants de moins de 5 ans vivant avec un **parent seul**, en 2006⁴³ :

- l'âge moyen des mères seules est de 30 ans, soit 2 ans de moins que celui des mères en couple et 4 ans de moins que celui des pères seuls (34 ans, données non présentées);
- la moitié des mères (51 %) ont moins de 30 ans. C'est le cas du tiers des pères seulement (33 %);
- 1 mère seule sur 10 (10 %) a 40 ans ou plus. Un peu plus de 1 père seul sur 5 est dans le même cas (23 %).

2.3.2 LA PRÉSENCE D'UN FRÈRE OU D'UNE SŒUR À LA MAISON

Le tiers (33 %) des **enfants** de moins de 5 ans vivent au sein de familles dont ils sont le seul enfant.

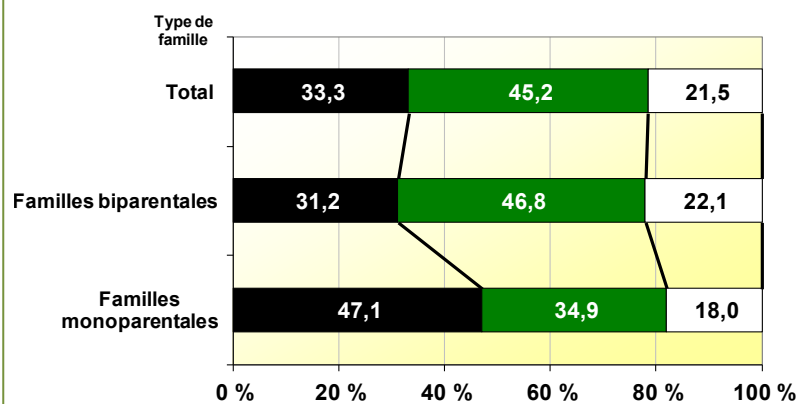
Près de 1 enfant sur 2 (45 %) a un frère ou une sœur, tandis que 1 sur 5 (22 %) en a deux ou plus et vit ainsi au cœur d'une famille nombreuse (figure 2.9).

La taille de la famille des *enfants de parents en couple* est tout à fait représentative de celle de l'ensemble des enfants de moins de 5 ans.

Le profil diffère pour les *enfants de familles monoparentales* chez qui près de 1 enfant sur 2 (47 %) est le seul enfant de la famille. Un peu plus du tiers (35 %) vivent avec un frère ou une sœur et la part de ceux vivant en famille nombreuse y est moindre (18 %).

Dans au moins 60 % des cas⁴⁴ (205/340), les enfants de couples de même sexe sont des enfants uniques⁴⁵.

FIGURE 2.9 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans selon le nombre d'enfants dans la famille, Québec, 2006



Légende :

- 1 enfant
- 2 enfants
- 3 enfants ou plus

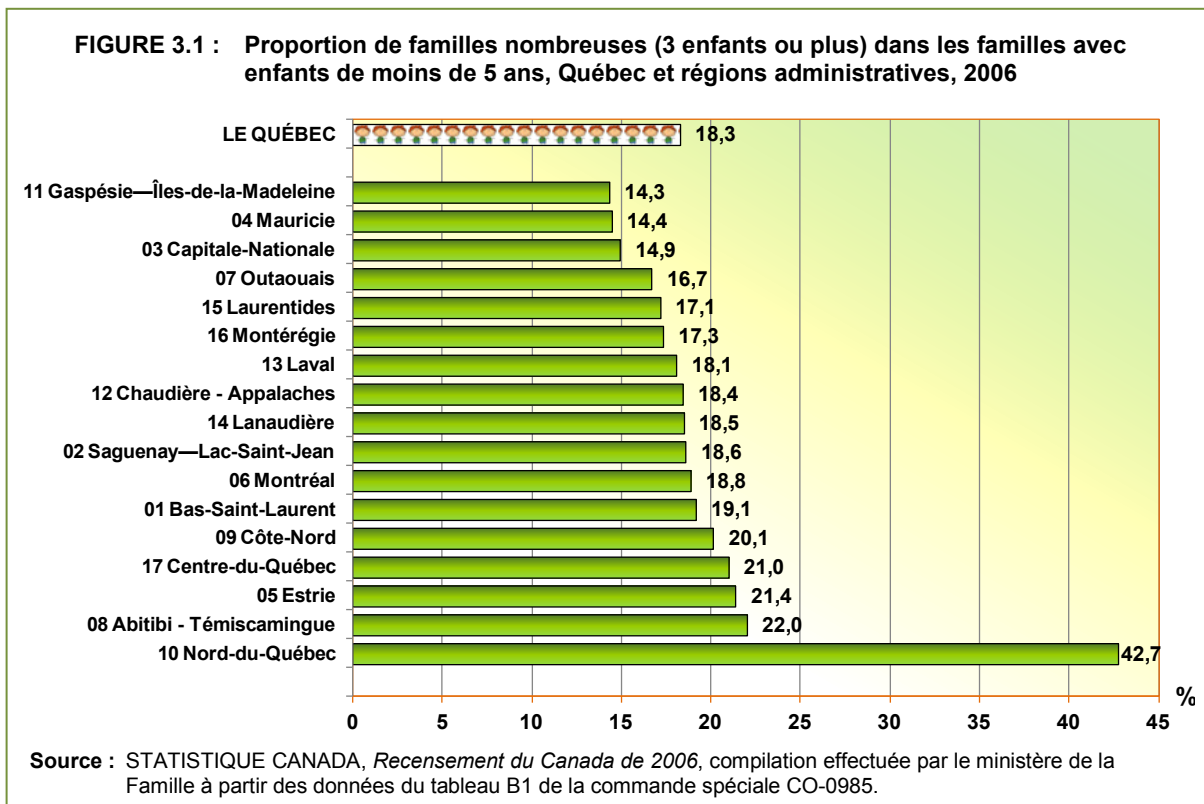
Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau B7 de la commande spéciale CO-0985.

3. LES CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES AVEC DE JEUNES ENFANTS

3.1 LES FAMILLES NOMBREUSES

Autrefois caractéristiques de la société québécoise, les familles nombreuses, soit celles où l'on dénombre trois enfants ou plus, ne sont plus la norme. Leur présence demeure cependant plus marquée dans certaines régions du Québec.

À défaut de données régionales sur les *enfants* de moins de 5 ans selon la taille de leur famille, il est ici question de celles ayant trait à leur *famille*, selon la taille.



Elles nous apprennent que⁴⁶ :

- moins de 1 famille québécoise sur 5 (18 %) est dite nombreuse (3 enfants ou plus); cette proportion s'élève de 4 points de pourcentage (22 %) dans les familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents;
- le plus grand volume de familles nombreuses se concentre dans la région de Montréal et dans les régions limitrophes : la Montérégie, Laval, les Laurentides et Lanaudière (33 445/54 575, soit 6 sur 10);
- près de la moitié des familles nombreuses (48 %) avec enfants de moins de 5 ans des seules régions de Montréal, de la Montérégie et de Laval réunies sont immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents, alors que ces familles ne constituent que 40 % de l'ensemble des familles avec enfants de moins de 5 ans de ces trois régions.
 - ✓ **68 % des familles nombreuses de la région de Montréal sont immigrantes**, mixtes ou formées de résidents non permanents, alors que ces familles représentent 59 % des familles totales avec enfants de moins de 5 ans; cela indique qu'il y a proportionnellement plus de familles nombreuses parmi les familles immigrantes mixtes ou formées de résidents non permanents et qu'une grande partie d'entre elles se concentrent dans la région de Montréal.

- malgré le nombre restreint de familles qui y est associé, la région du Nord-du-Québec⁴⁷ se démarque de toutes les autres par sa forte proportion de familles dites nombreuses (3 enfants ou plus, figure 3.1). Plus de 4 familles sur 10 (43 %) avec au moins un enfant de moins de 5 ans entrent dans cette catégorie, comparativement à seulement 18 % au Québec.
 - ✓ Plus du tiers des familles d'identité autochtone⁴⁸ avec enfants de moins de 5 ans sont nombreuses (35 %), soit un pourcentage deux fois plus élevé que dans les familles non autochtones (18 %). La moitié des familles de la région du Nord-du-Québec entrent dans cette catégorie.
 - ✓ L'ensemble des familles d'identité autochtone inclut également celles dont un des conjoints seulement est d'identité autochtone. Or, ces dernières affichent une proportion de familles nombreuses similaire à celle des familles non autochtones. C'est véritablement lorsque les deux conjoints sont autochtones que l'association est faite avec un fort pourcentage de familles nombreuses⁴⁹.
 - ✓ Les deux tiers (66 %) des familles biparentales (avec au moins 1 enfant de moins de 5 ans) avec des conjoints inuits sont nombreuses, comparativement à 55 % des familles dont les conjoints sont Amérindiens⁵⁰ et à 22 % seulement lorsqu'un seul des conjoints est d'identité autochtone⁵¹;
- trois autres régions suivent, mais très loin derrière, avec un pourcentage de 21 % à 22 % de familles nombreuses : l'Abitibi-Témiscamingue (22 %), l'Estrie (21 %) et le Centre-du-Québec (21 %);
- les plus faibles proportions (14 % et 15 %) de familles nombreuses avec enfants de moins de 5 ans sont enregistrées en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (14 %), en Mauricie (14 %) et dans la Capitale-Nationale (15 %).

3.2 LA SCOLARISATION DES PARENTS

3.2.1 LES FAMILLES BIPARENTALES

Les parents d'enfants de moins de 5 ans sont passablement scolarisés⁵² :

- ainsi, dans 4 familles sur 10, biparentales avec enfants de moins de 5 ans, les deux parents ont un diplôme postsecondaire. Toutefois, les parents en couple de **familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents** (tableau 3.1) :
 - ✓ se démarquent de la population non immigrante en ce qu'ils sont, de loin, les plus scolarisés. La proportion de couples où chacun des parents a un diplôme postsecondaire est de 1 sur 2 (51 %) comparativement à seulement 37 % dans les couples de parents non immigrants;
 - ✓ se distinguent par la proportion de couples où chacun des parents détient un diplôme universitaire, laquelle est le double de ce qu'on observe dans les couples non immigrants (36 % et 18 %, respectivement);
 - ✓ présentent une proportion assez similaire de mères (10 %) et de pères (13 %) ne détenant aucun diplôme d'études secondaires, mais la proportion de couples où c'est le cas pour les deux parents est de 5 %.
- les **couples de familles d'identité autochtone ou pluriautochtone, ou mixtes**, accusent un immense retard en matière de scolarisation⁵³. En effet :
 - ✓ 34 % des mères et 37 % des pères de ces familles ne détiennent aucun diplôme. C'est le cas des deux parents dans 20 % des couples, comparativement à 5 % dans les familles non immigrantes ou immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents;
 - ✓ dans seulement 14 % de ces familles ou de ces couples, chacun des deux parents détient un diplôme postsecondaire (37 % dans les familles non immigrantes, 51 % dans les familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents);

- ✓ seuls 6 % des couples ou des familles de ce groupe se caractérisent par le fait que les deux parents détiennent un diplôme universitaire. C'est trois fois moins que ce qui est observé dans les familles non immigrantes, et six fois moins que dans les familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents (tableau 3.1).

Au regard de la catégorisation retenue en matière de scolarité : comment sont assortis les couples?

Indépendamment du niveau de diplôme obtenu et au regard de la catégorisation retenue, à six niveaux⁵⁴ :

- ➡ les deux parents des familles biparentales ont une scolarité similaire dans un peu plus de 4 familles sur 10 avec enfants de moins de 5 ans. Dans le tiers des familles (35 %), la mère affiche une scolarité supérieure à celle du père, mais l'inverse n'est vrai que dans 22 % des cas;

TABLEAU 3.1 : Proportion de familles biparentales avec au moins un enfant de moins de 5 ans, selon certaines configurations de couples au regard du plus haut diplôme obtenu par chacun des parents, du statut d'immigration ou de l'identité autochtone, Québec, 2006

| PLUS HAUT DIPLÔME OBTENU PAR LES DEUX PARENTS D'UNE MÊME FAMILLE ¹ , SELON CERTAINES CONFIGURATIONS | TOTAL DES FAMILLES ² | FAMILLES NON IMMIGRANTES |
|---|--|--|
| | NOMBRE (AVEC ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS) | |
| Total - Plus haut diplôme obtenu | 256 045 | 194 050 |
| | % (AVEC ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS) | |
| Total - Plus haut diplôme obtenu | 100,0 | 100,0 |
| Les deux parents sont sans diplôme | 4,7 | 4,5 |
| Les deux parents ont un diplôme du secondaire ou l'équivalent | 17,3 | 18,5 |
| Les deux parents ont un diplôme postsecondaire³ | 40,7 | 37,3 |
| dont ceux qui ont un diplôme universitaire | 22,5 | 18,4 |
| Un parent est sans diplôme, l'autre a un diplôme | 13,8 | 15,0 |
| Un parent a un diplôme du secondaire ou l'équivalent, l'autre, un diplôme postsecondaire | 23,6 | 24,7 |
| PLUS HAUT DIPLÔME OBTENU PAR LES DEUX PARENTS D'UNE MÊME FAMILLE ¹ , SELON CERTAINES CONFIGURATIONS | FAMILLES IMMIGRANTES, MIXTES OU FORMÉES DE RÉSIDENTS NON PERMANENTS | FAMILLES D'IDENTITÉ AUTOCHTONE (AUTOCHTONE, PLURIAUTOCHTONE OU MIXTE) |
| | NOMBRE (AVEC ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS) | |
| Total - Plus haut diplôme obtenu | 61 990 | 5 685 |
| | % (AVEC ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS) | |
| Total - Plus haut diplôme obtenu | 100,0 | 100,0 |
| Les deux parents sont sans diplôme | 5,0 | 20,1 |
| Les deux parents ont un diplôme du secondaire ou l'équivalent | 13,6 | 16,5 |
| Les deux parents ont un diplôme postsecondaire³ | 51,2 | 14,4 |
| dont ceux qui ont un diplôme universitaire | 35,5 | 5,5 |
| Un parent est sans diplôme, l'autre a un diplôme | 10,0 | 31,1 |
| Un parent a un diplôme du secondaire ou l'équivalent, l'autre, un diplôme postsecondaire | 20,1 | 17,8 |

1. Voir, en début de chapitre, la note afférente à la notion de « famille de recensement ». De plus, les familles non autochtones représentent 98 % des familles totales avec au moins un enfant de moins de 5 ans; les résultats les concernant ne diffèrent pas notablement de ceux de l'ensemble des familles et ils ne sont donc pas présentés.
2. Dans le cas des quelques centaines de familles formées d'un couple de même sexe avec enfants, la référence à la scolarité de la conjointe ou de la mère et à la scolarité du conjoint ou du père devrait se lire « scolarité de la personne-repère » et « scolarité de son ou de sa partenaire ».
3. Inclut les titulaires d'un certificat de premier cycle et de tout autre diplôme universitaire inférieur au baccalauréat, les diplômes de baccalauréat ou supérieurs à celui-ci.

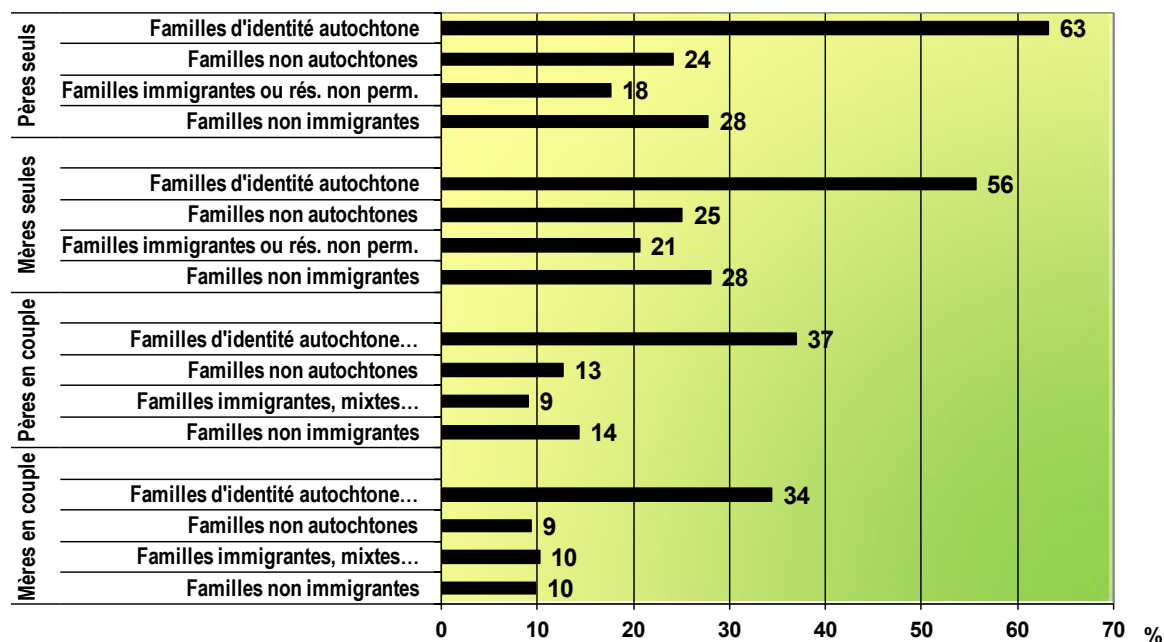
Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux C1 et C2 de la commande spéciale CO-1031.

- la proportion de parents ayant une scolarité similaire est de près de 5 sur 10 (4 sur 10 au Québec) dans les **familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents**. L'homogamie des couples (soit, dans le présent cas, la ressemblance entre les parents sous l'angle de la scolarité) est un peu plus élevée dans ces dernières familles que dans le reste des familles du Québec, y compris celles d'identité autochtone;
- dans les **familles non immigrantes**, il est beaucoup plus fréquent de trouver une mère plus scolarisée que le père (38 % des cas), que l'inverse (20 %);
- dans les **familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents**, c'est l'inverse, soit une réalité plus traditionnelle qui prévaut encore : le père a une scolarité supérieure à celle de la mère dans 28 % des familles et l'inverse n'est vrai que dans 24 % des cas. L'écart entre le père et la mère y est moindre que dans les familles non immigrantes;
- dans les **familles d'identité autochtone ou pluriautochtone, ou mixtes**, la mère est plus scolarisée que le père dans un peu plus de 3 cas sur 10 (32 % des cas), alors que l'inverse n'est vrai que dans 24 % des cas. Ce constat est de même nature que celui fait pour l'ensemble des familles du Québec, non immigrantes ou non autochtones.

3.2.2 LES PARENTS SEULS COMPARÉS AUX PARENTS EN COUPLE

La scolarisation des parents seuls, on le constate, apparaît nettement moins poussée que celle des parents en couple⁵⁵. En témoigne la proportion de pères et de mères sans aucun diplôme, toujours plus élevée chez les parents seuls que chez ceux en couple.

FIGURE 3.2 : Proportion de mères et de pères sans aucun diplôme (avec au moins un enfant de moins de 5 ans), selon le type de famille, le statut d'immigration ou de l'identité autochtone, Québec, 2006



Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux C1 et C2 de la commande spéciale CO-1031.

- 27 % des mères seules et 26 % des pères seuls, avec au moins un enfant de moins de 5 ans, ne détiennent **aucun diplôme**. Chez les mères en couple, rappelons que cette réalité est presque trois fois moindre (10 %) et deux fois moindre chez les pères en couple (13 %);
- La figure 3.2 illustre les proportions plus élevées de personnes sans diplôme chez les parents seuls d'abord, particulièrement chez ceux d'identité autochtone, et les proportions relativement plus faibles chez les parents de familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents.

L'indicateur donnant la proportion de pères et de mères ayant en main un diplôme postsecondaire est presque le corollaire de celui donnant la proportion de parents sans diplôme (figure 3.3). Alors que 32 %, soit le tiers des parents seuls, détiennent un diplôme postsecondaire (tableau 3.15, non montré), quelque 6 mères (63 %) et pères (64 %) sur 10 dans les familles biparentales immigrantes, mixtes ou résidentes non permanentes ont en main un diplôme postsecondaire.

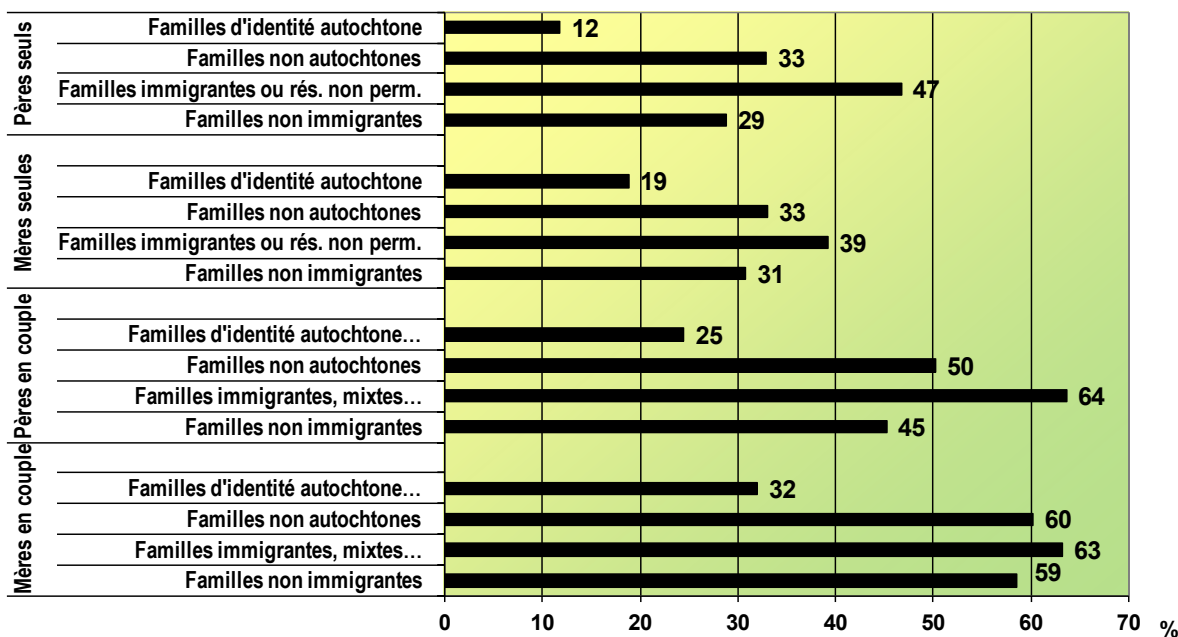
- ✓ Cette proportion est deux fois moindre, soit d'environ 3 pères ou mères sur 10, dans les familles biparentales d'identité autochtone ou pluriautochtone, ou mixtes.

Dans les familles non immigrantes, 6 mères en couple sur 10 (59 %) détiennent un diplôme postsecondaire, comparativement à un peu moins de 5 pères sur 10 (45 %).

Dans les familles monoparentales, environ 4 mères et 5 pères immigrants ou résidents non permanents sur 10 ont un diplôme postsecondaire (figure 3.3).

- ✓ Cette proportion est supérieure à ce qu'on observe dans les **familles non immigrantes** où seuls 3 mères et 3 pères sur 10 affichent ce niveau de scolarité.
- ✓ Moins de 2 mères et pères de familles monoparentales sur 10, **d'identité autochtone**, détiennent un tel diplôme.

FIGURE 3.3 : Proportion de mères et de pères détenant un diplôme postsecondaire (avec au moins un enfant de moins de 5 ans), selon le type de famille, le statut d'immigration ou de l'identité autochtone, Québec, 2006



Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux C1 et C2 de la commande spéciale CO-1031.

3.3 LE BIEN-ÊTRE MATÉRIEL OU LA PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE DES ENFANTS

Il ne faut pas se surprendre que les données portant sur le revenu se réfèrent tantôt au revenu avant impôt, tantôt au revenu après impôt. Ce dernier aurait été le plus souvent privilégié, si ce n'avait été de la disponibilité de l'information. Certaines données ne sont disponibles que pour le revenu avant impôt, ce qui explique la variabilité du cadre de référence.

3.3.1 LE REVENU FAMILIAL MOYEN APRÈS IMPÔT : SES VARIATIONS SELON LE TYPE DE FAMILLE

Le **revenu moyen après impôt** de l'ensemble des familles avec un enfant de moins de 5 ans atteint, en 2007, environ 61 000 \$⁵⁶. Dans les différents types de familles :

- il approche 65 500 \$ dans les familles biparentales⁵⁷ et est deux fois plus faible dans les familles monoparentales (31 500 \$), d'autant plus s'il s'agit d'une mère seule (27 900 \$);
- dans les familles biparentales⁵⁸, le revenu familial semble croître avec la taille de la famille, s'avérant plus faible lorsqu'il n'y a qu'un enfant (61 500 \$) et plus élevé dans les familles nombreuses (69 000 \$);
- dans les familles monoparentales⁵⁹, la présence de deux enfants ou plus se conjugue également avec un revenu plus élevé (36 000 \$ comparativement à 28 500 \$ pour un enfant).

Le revenu familial varie nécessairement en fonction du nombre de revenus gagnés par les membres de la famille. En 2007, une faible proportion de familles avec enfants de moins de 5 ans ne dispose d'aucun revenu gagné (revenu d'un emploi salarié ou d'un travail autonome). Moins de 5 % des familles sont dans ce cas (revenus de transferts, pensions alimentaires, bourses, etc.), le revenu familial ne dépassant alors pas 20 100 \$⁶⁰.

Autres faits à signaler :

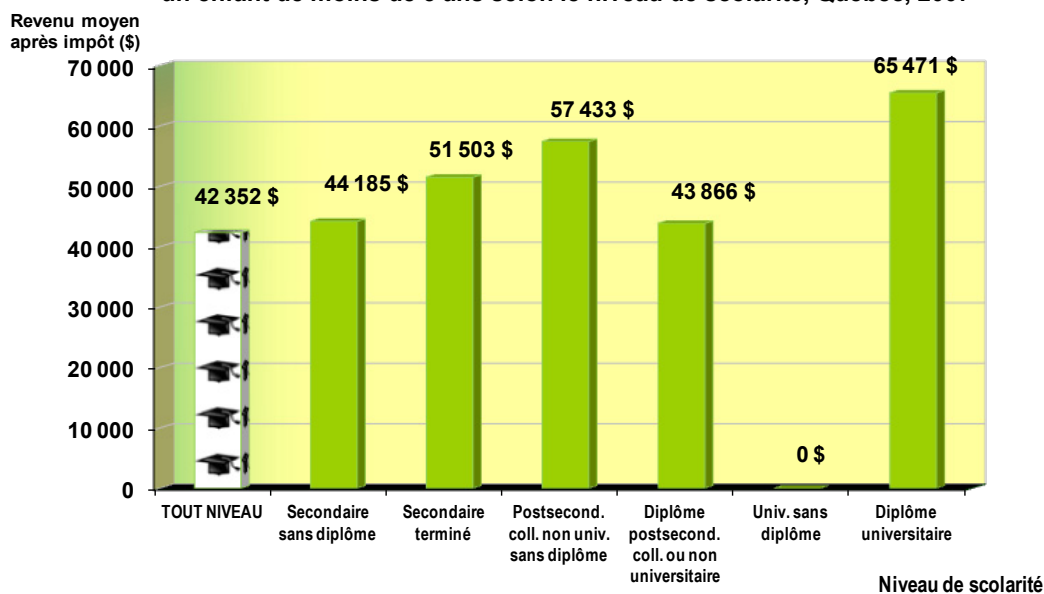
- la famille biparentale table sur deux revenus dans 8 cas sur 10⁶¹;
 - ✓ Le revenu familial après impôt de ces **familles biparentales** atteint 48 000 \$ annuellement lorsqu'un seul revenu est gagné (18 % des familles). S'il y a deux revenus gagnés, ce revenu moyen familial après impôt augmente de quelque 22 000 \$ annuellement (70 000 \$).
- par ailleurs, les trois quarts des **parents seuls** gagnent un revenu et 7 mères seules sur 10 sont dans cette situation⁶²;
 - ✓ Dans la famille monoparentale, lorsqu'un revenu est gagné (les trois quarts des familles), le revenu familial après impôt atteint 36 000 \$ annuellement, mais il se révèle de 5 000 \$ inférieur dans le cas d'une mère seule.

Une certaine incidence de la scolarité

Le **revenu moyen familial après impôt des familles avec au moins un enfant de moins de 5 ans** est, de façon générale, d'autant plus important que le niveau de scolarité du chef de famille est élevé. En 2007, l'écart de revenu familial entre le chef de famille sans diplôme du secondaire (44 200 \$) et celui qui détient un diplôme universitaire (65 500 \$) se chiffre à plus de 20 000 \$ annuellement⁶³.

Cette relation n'est cependant pas parfaite (figure 3.4), puisque le fait de détenir un diplôme d'études collégiales paraît associé au revenu familial le plus faible.

FIGURE 3.4 : Revenu familial moyen après impôt de l'ensemble des familles avec au moins un enfant de moins de 5 ans selon le niveau de scolarité, Québec, 2007



Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et revenu*, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

3.3.2 LES REVENUS DE TRANSFERTS PARMIS LES SOURCES DE REVENU FAMILIAL

Quoique, en termes de montants, les **revenus de transferts**⁶⁴ moyens soient à peu près équivalents, en 2007, dans les familles biparentales (près de 13 000 \$) et monoparentales (près de 12 000 \$) avec enfants de moins de 5 ans, leur part dans le revenu total respectif (avant impôt) revêt un tout autre caractère. En effet⁶⁵ :

- ils ne représentent que 16 % du revenu total moyen des familles biparentales, soit une proportion deux fois moindre que chez les familles monoparentales (34 %);
- chez les mères seules, la moitié (48 %) du revenu total en est constitué;
- mais il faut ajouter que le revenu d'emploi des familles monoparentales (21 000 \$) équivaut au tiers de celui des familles biparentales (64 000 \$) et à moins du cinquième de ce dernier dans le cas des mères seules (13 600 \$). Le fait que le revenu d'emploi de l'ensemble des familles monoparentales soit de 21 100 \$, donc de 7 500 \$ plus élevé que celui des mères seules, suggère des différences notables de revenu entre les hommes et les femmes en situation de monoparentalité.

Qu'en est-il plus précisément des sources de revenus des parents d'enfants de moins de 5 ans au Québec en 2009, d'après ce que révèle l'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences en matière de services de garde, 2009* (EUSG, ISQ⁶⁶)?

- En premier lieu, 88 % des familles avec des enfants de moins de 5 ans déclarent avoir des revenus d'emploi;
- L'autre principale source : les prestations de maternité, de paternité ou parentales, reçues par 22 % des familles dans la première année de vie de l'enfant;
- Quelque 9 % des familles perçoivent de l'assurance emploi;
- Un pourcentage de 7 % des familles disposent d'une pension alimentaire;
- Tandis que 6 % des familles bénéficient de l'aide sociale (programmes d'aide financière de dernier recours).

3.3.3 LA PROGRESSION DU REVENU DES FAMILLES ENTRE 1996 ET 2007

Entre 1996 et 2007, le **revenu familial après impôt** (\$ constants de 2007) des familles avec au moins un enfant de moins de 5 ans a crû de près de 11 900 \$, passant de 49 000 \$ à près de 61 000 \$ annuellement⁶⁷. Plus précisément :

- la progression, en termes de dollars, est de près de 12 700 \$ pour les **familles biparentales** (hausse de 24 %), mais elle n'a pas la même ampleur dans le cas des familles **monoparentales** (9 400 \$, passant de 22 150 \$ à 31 550 \$). Toutefois, cette dernière catégorie de familles connaît l'augmentation la plus importante en termes de pourcentage (hausse de 42 % entre 1996 et 2007, mais de 31 % seulement pour les mères). À défaut de disposer de la donnée pour les pères, en trop petit nombre, les données suggèrent que cette progression du revenu est plus importante pour ceux-ci. En effet, le gain moyen de l'ensemble des familles est de l'ordre de 9 400 \$ annuellement, mais il est de 6 650 \$ seulement pour les mères seules;
- l'augmentation moindre observée, en termes relatifs, dans le revenu des familles biparentales (24 %) permet tout de même de conclure que les familles avec enfants de moins de 5 ans bénéficient d'une augmentation de revenus plus substantielle que ce ne fut le cas des couples sans enfant (22 %) ou des personnes seules (20 %).

3.3.4 LE REVENU AVANT IMPÔT : VULNÉRABILITÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES

Les données colligées du recensement de 2006 sur le revenu familial de 2005 permettent de caractériser plus finement les familles avec de jeunes enfants. Elles rendent également possible le repérage des lieux des disparités les plus flagrantes ou permettent simplement de répondre à des questions sur l'importance d'une réalité.

Pour rendre compte des situations différenciées entre catégories de population et surtout pour permettre un premier niveau de comparaison sur le plan économique, quelques statistiques de base ont été choisies; elles sont arbitraires, bien sûr, mais elles servent à illustrer soit un état précaire, soit, à l'autre extrême, un contexte de richesse relative. D'une part, il est question de la proportion des familles dont le revenu familial moyen (avant impôt) est de moins de 30 000 \$ par an, ce qui correspond à un très faible niveau, même pour les familles monoparentales, ou encore de 60 000 \$ ou plus par an (avant impôt).

Cette façon de regarder les données, qui pourrait paraître simpliste, campe toutefois un portrait saisissant des inégalités entre les groupes. Le choix est justifié par la disponibilité des données sur le plan territorial ou pour des groupes comme les autochtones et les immigrants. La démarche permet de repérer la part respective des familles au bas de l'échelle et celle des familles placées au haut de l'échelle de revenu. L'examen est fait sans égard à la taille ou au type de famille, sans considération des seuils de faible revenu d'une famille monoparentale ou biparentale, qui permettraient de juger de l'état de précarité ou non de ces dernières, et sans jugement sur la suffisance ou non de revenu.

- Malgré le fait que le revenu moyen après impôt des familles biparentales avec enfants de moins de 5 ans soit de 61 500 \$ en 2005⁶⁸, 1 famille sur 10 (11 %) dispose de moins de 30 000 \$ par an, ce qui contraste fortement avec cette moitié des familles biparentales (55 %) dont le revenu atteint 60 000 \$ ou plus par année.
- Du côté des familles monoparentales avec de jeunes enfants, ce qu'il faut retenir, c'est la forte proportion de mères seules disposant de moins de 30 000 \$ par an, soit 7 sur 10 (71 %), alors que ce n'est le cas que de 4 pères seuls sur 10 (40 %). Une faible proportion de mères seules (4 %) avec de jeunes enfants disposent de 60 000 \$ ou plus par année, alors que 16 % des pères seuls sont dans ce cas⁶⁹.

L'ELDEQ⁷⁰ s'est penchée sur la perception subjective qu'avaient les mères des nouveau-nés de la cohorte de 1998⁷¹ quant à leur niveau de vie lorsque l'enfant avait 5 ans (2003), et ce, au-delà, par exemple, des seuils établis par Statistique Canada, en utilisant une approche financière de la pauvreté. Il s'agit d'une perception personnelle, indépendante d'une évaluation fondée sur des critères.

Cette perception subjective reposerait en fait sur d'autres critères que l'arbitraire du chercheur ou des enquêtes, lesquelles prennent en considération l'endettement, le troc, les aides diverses, les attentes et exigences liées aux facteurs socioculturels, etc.

Il en ressort, notamment, que :

- plus de la moitié des mères (56 %) jugent leur revenu suffisant pour répondre aux besoins essentiels de leurs enfants qui ont atteint l'âge de 5 ans et 34 % se disent à l'aise financièrement;
- quelque 8 % déclarent être pauvres et 2 % très pauvres;
- mais cette perception reste éloignée de l'intensité du faible revenu (seuils établis) jugée par les chercheurs⁷². Dans le cas de 95 % des ménages non pauvres (selon les seuils retenus), la perception que le revenu est suffisant et répond aux besoins essentiels concorde effectivement avec le seuil établi. À l'autre extrême, cependant, seulement 30 % des ménages rapportent avoir un revenu insuffisant, ou s'estiment pauvres ou très pauvres, parmi les ménages retenus (par les chercheurs) comme ceux connaissant une relative pauvreté;
- la concordance entre le seuil et la perception change (perception plus positive ou plus négative, selon la situation) si on tient compte du revenu plus permanent du ménage, du manque d'argent rapporté l'année précédente, du degré d'insertion en emploi des parents, de l'origine sociale, de la période d'immigration récente ou plus ancienne et du soutien social rapporté l'année précédente. Les deux approches sont complémentaires : financière par les ressources économiques disponibles, et subjective par l'information apportée sur les ressources sociales et matérielles sur lesquelles une famille peut compter durant les périodes difficiles.

3.3.5 LE REVENU AVANT IMPÔT DES FAMILLES PLUS DÉMUNIES DE CERTAINES RÉGIONS

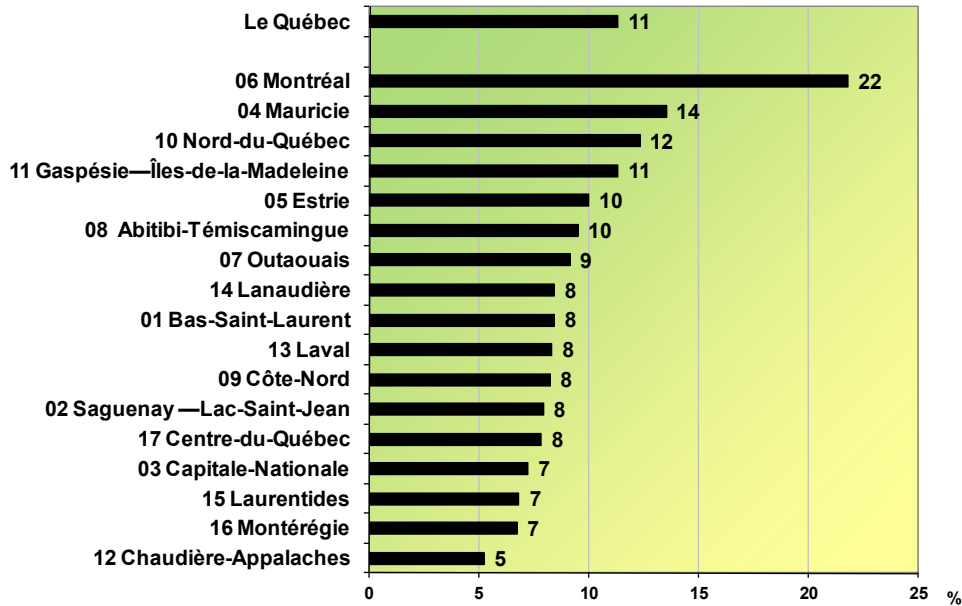
Afin de permettre les comparaisons du revenu familial entre les régions administratives (17), deux statistiques ont été retenues. La première est la proportion de familles disposant d'un revenu (avant impôt) de moins de 30 000 \$ par année, afin d'illustrer l'état de vulnérabilité, et la deuxième est la proportion de familles **disposant de 60 000 \$ ou plus (avant impôt)** pour traduire un certain niveau de bien-être (figures 3.5 à 3.7). La question de la suffisance ou non de revenu pour une famille biparentale ou une famille monoparentale ne peut être mesurée par cette statistique trop sommaire, mais elle permet de mettre en relief des situations plus extrêmes.

On rappelle qu'au Québec 1 **famille biparentale** sur 10 (immigrantes ou non) avec enfants de moins de 5 ans (11 %) ne dispose que de moins de 30 000 \$ par année (figure 3.5).

Par contre :

- cette proportion est deux fois plus élevée, soit de 2 familles biparentales sur 10 dans la région montréalaise, de loin celle qui rassemble la plus forte proportion de familles vulnérables à cet égard (22 %);
- les régions de la Mauricie, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine occupent le second rang : de 11 à 14 % des familles biparentales sont dans cette situation;
- à l'autre extrême, les régions les moins concernées par cet état (5 % à 7 % des familles biparentales) sont les suivantes : la Chaudière-Appalaches, la Montérégie, les Laurentides et la Capitale-Nationale.

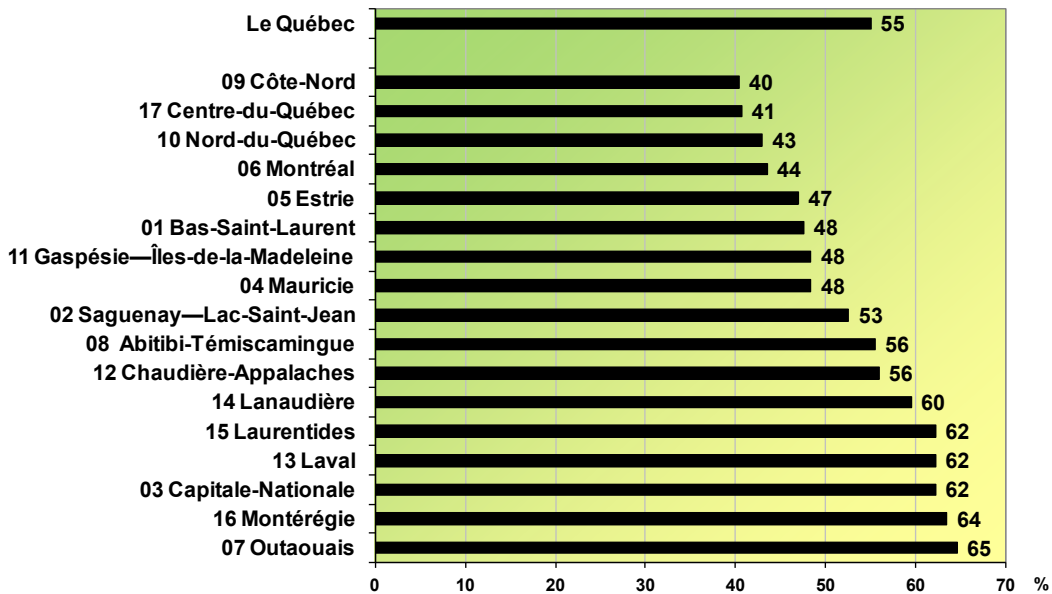
FIGURE 3.5 : Proportion de familles biparentales avec au moins un enfant de moins de 5 ans, disposant de moins de 30 000 \$ (avant impôt) par an, Québec et régions administratives, 2006, selon le revenu de 2005



Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau F1 de la commande spéciale CO-1108.

Un peu plus de la moitié des familles biparentales québécoises (55 %) avec enfants de moins de 5 ans peuvent tabler sur un revenu (avant impôt) de 60 000 \$ ou plus par an (figure 3.6) :

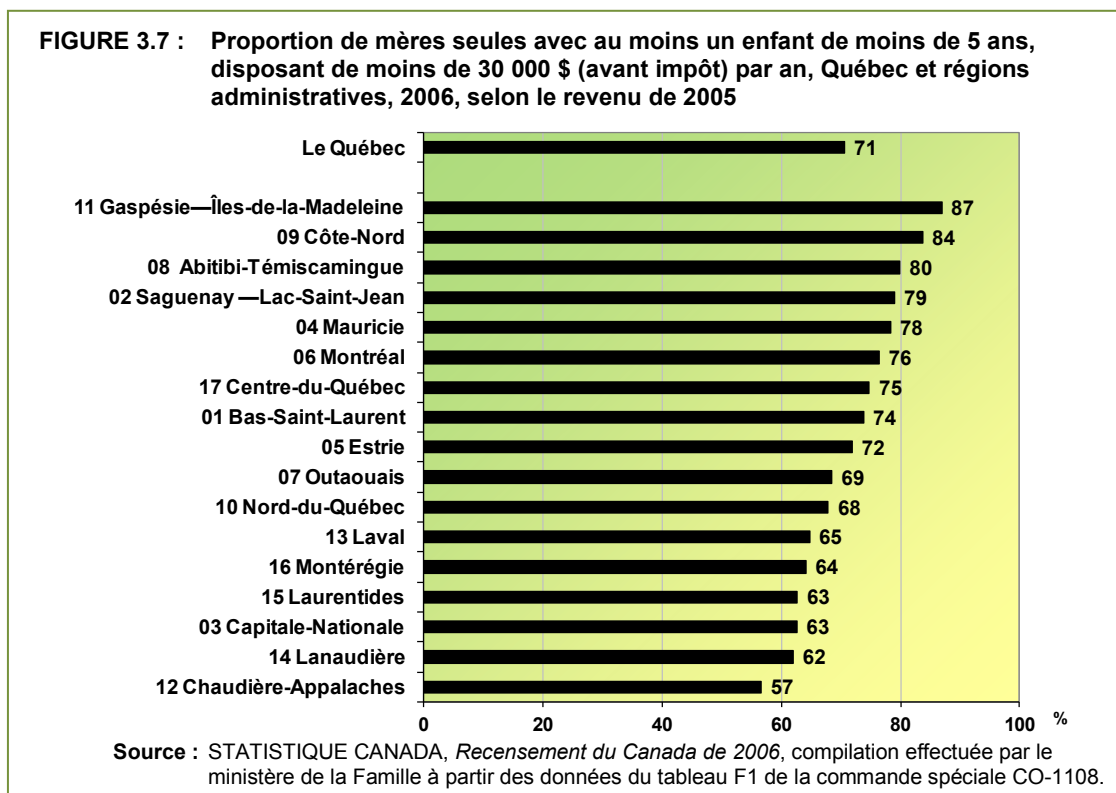
FIGURE 3.6 : Proportion de familles biparentales avec au moins un enfant de moins de 5 ans, disposant de 60 000 \$ ou plus (avant impôt) par an, Québec et régions administratives, 2006, selon le revenu de 2005



Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau F1 de la commande spéciale CO-1108.

- sur le plan régional, cette assertion n'est vraie que pour la moitié des régions seulement, dont l'Outaouais, la Montérégie, la Capitale-Nationale, Laval et les Laurentides (entre 62 % et 65 % des familles ont un revenu de 60 000 \$ ou plus par année);
- au moins 10 points de pourcentage séparent les familles biparentales des quatre régions suivantes de la moyenne québécoise (entre 40 % et 44 % des familles entrent dans cette catégorie de revenu familial) : la Côte-Nord, le Centre-du-Québec, le Nord-du-Québec et Montréal.

Dans le cas présent, compte tenu des petits nombres, seul l'ordre de grandeur doit être considéré. Les deux tiers (66 %) ⁷³ des **parents seuls** disposent de moins de 30 000 \$ annuellement (avant impôt, mais cette proportion grimpe à 71 % dans le cas des mères seules [figure 3.7]).



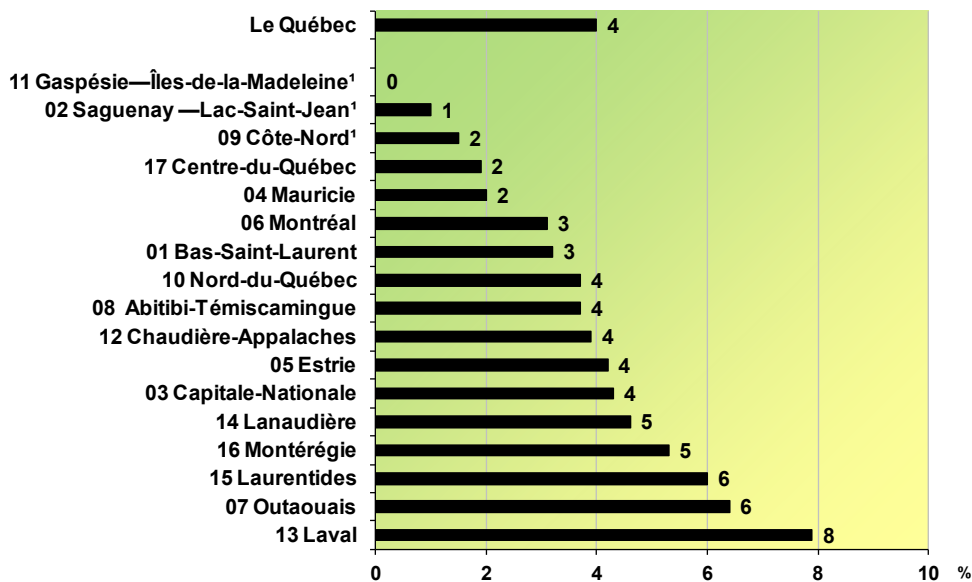
- Mais dans 9 régions sur 17, ce pourcentage se révèle plus élevé. Les régions les plus défavorisées à ce chapitre sont les suivantes (entre 78 % et 87 % des mères seules sont concernées) : la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay—Lac-Saint-Jean et la Mauricie.
- Les territoires où cette situation précaire est la moins accentuée sont la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, la Capitale-Nationale et les Laurentides (entre 57 % et 63 %).

Un très faible **pourcentage de mères seules** (4 %) peut compter sur un **revenu de 60 000 \$ ou plus par année** (avant impôt, figure 3.8).

- Cette réalité est presque inexistante en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (2 % ou moins; de petits nombres sont en cause) au Saguenay—Lac-Saint-Jean, sur la Côte-Nord, au Centre-du-Québec ou en Mauricie.

En somme, les familles biparentales ou les mères seules de certaines régions semblent un peu moins vulnérables que celles des autres territoires du Québec : il s'agit de celles de l'Outaouais, de Laval, de la Montérégie, des Laurentides, de Lanaudière et de la Capitale-Nationale. Quant aux autres régions, dont plusieurs sont éloignées des grands centres, elles figurent toutes parmi les moins favorisées, qu'il s'agisse des familles biparentales ou des mères seules. Montréal y figure parfois en tête, cependant, avec l'existence de noyaux de précarité.

FIGURE 3.8 : Proportion de mères seules avec au moins un enfant de moins de 5 ans, disposant de 60 000 \$ ou plus (avant impôt) par an, Québec et régions administratives, 2006, selon le revenu de 2005



1. Pourcentages fondés sur de très petits nombres.

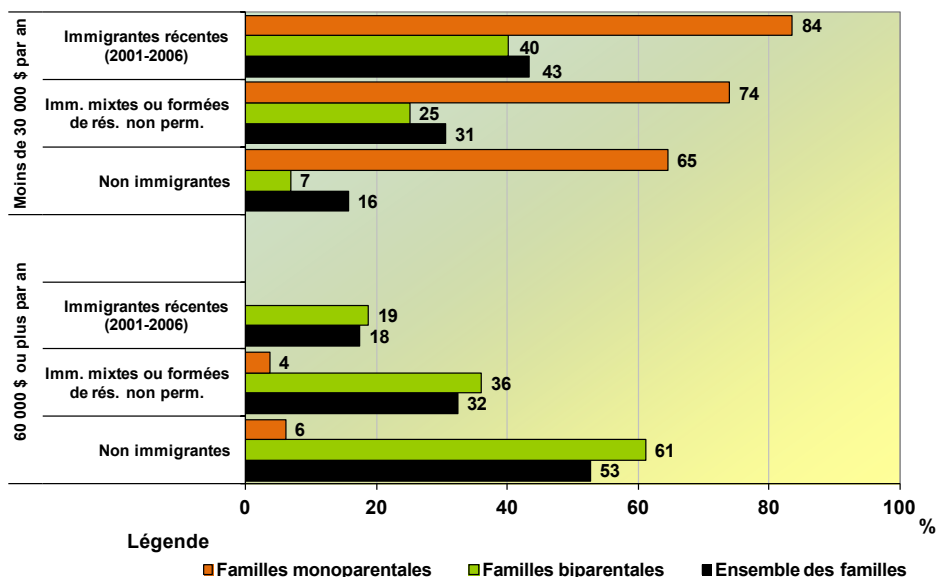
Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau F1 de la commande spéciale CO-1108.

3.3.6 LA SITUATION PRÉCAIRE DES FAMILLES D'IMMIGRATION RÉCENTE

Dans quelle mesure les divers groupes de population sont-ils égaux entre eux? Les données font état d'écarts importants qui distinguent les familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents des familles non immigrantes, toutes avec des enfants de moins de 5 ans. Le fossé s'amplifie se creuse lorsque les familles sont d'immigration récente (2001-2006). À titre d'exemple (figure 3.9) :

- seulement 7 % des **familles biparentales non immigrantes** disposent de moins de 30 000 \$ par an. C'est cependant le cas du quart (25 %) des familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents et de 4 familles sur 10 (40 %) chez celles arrivées dans les cinq années précédant le recensement;
- la situation est précaire chez les familles monoparentales non immigrantes, dont les deux tiers (65 %) disposent de moins de 30 000 \$ par an (avant impôt), mais elle l'est davantage lorsque les familles sont **immigrantes**. Chez celles-ci, les trois quarts (74 %) sont en situation précaire, et plus encore les familles d'immigration récente où plus de 8 sur 10 (84 %) entrent dans cette catégorie de revenus;
- à l'opposé, la proportion de familles biparentales disposant d'au moins 60 000 \$ par an (avant impôt) est de 6 sur 10 (61 %) chez les **familles non immigrantes**, mais seulement de 36 % dans les familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents, et d'à peine 19 % dans les familles d'immigration récente;
- très peu de **familles monoparentales**, moins de 1 sur 10, peuvent tabler sur un revenu familial de 60 000 \$ ou plus par an (avant impôt); une fois de plus, on ne peut que constater la situation plus favorable des familles non immigrantes.

FIGURE 3.9 : Proportion de familles avec enfants de moins de 5 ans disposant d'un revenu familial (avant impôt) de moins de 30 000 \$ ou de 60 000 \$ ou plus par an, selon le statut d'immigration et le type de famille, Québec, 2006, selon le revenu de 2005



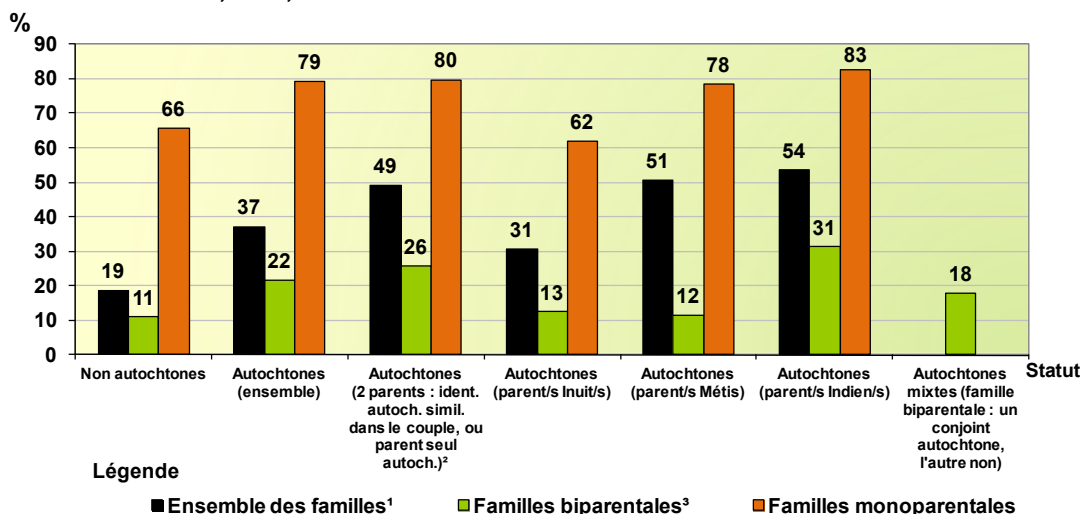
Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau F1 de la commande spéciale CO-1108.

3.3.7 LE REVENU AVANT IMPÔT EN MILIEU AUTOCHTONE : UNE PRÉCARITÉ PLUS GRANDE

Des constats de même nature sont dérivés des observations entre familles avec enfants de moins de 5 ans **non autochtones et autochtones** :

➤ 1 famille biparentale non autochtone⁷⁴ sur 10 (11 %) dispose d'un revenu familial de moins de 30 000 \$ par an (avant impôt). C'est le double (figure 3.10) dans les familles biparentales d'identité autochtone (22 %);

FIGURE 3.10 : Proportion de familles avec enfants de moins de 5 ans disposant de moins de 30 000 \$ (avant impôt) par année, selon le type de famille et l'identité autochtone, Québec, 2006, selon le revenu de 2005



1. Exclut les familles pluriautochtones.
2. Exclut les familles déclarant des réponses multiples.
3. Exclut les familles déclarant une identité pluriautochtone dans le couple.

Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau F2 de la commande spéciale CO-1108.

➤ à l'exemple des familles non immigrantes, les deux tiers des **familles monoparentales non autochtones** (66 %) ont un revenu familial inférieur à 30 000 \$ par an (avant impôt). C'est près de 8 sur 10 chez les familles d'identité autochtone, situation intermédiaire entre celle des familles immigrantes et celles plus défavorisées d'immigration récente (figure 3.10).

La comparaison entre les catégories de **familles d'identité autochtone** présente un intérêt (figure 3.10) :

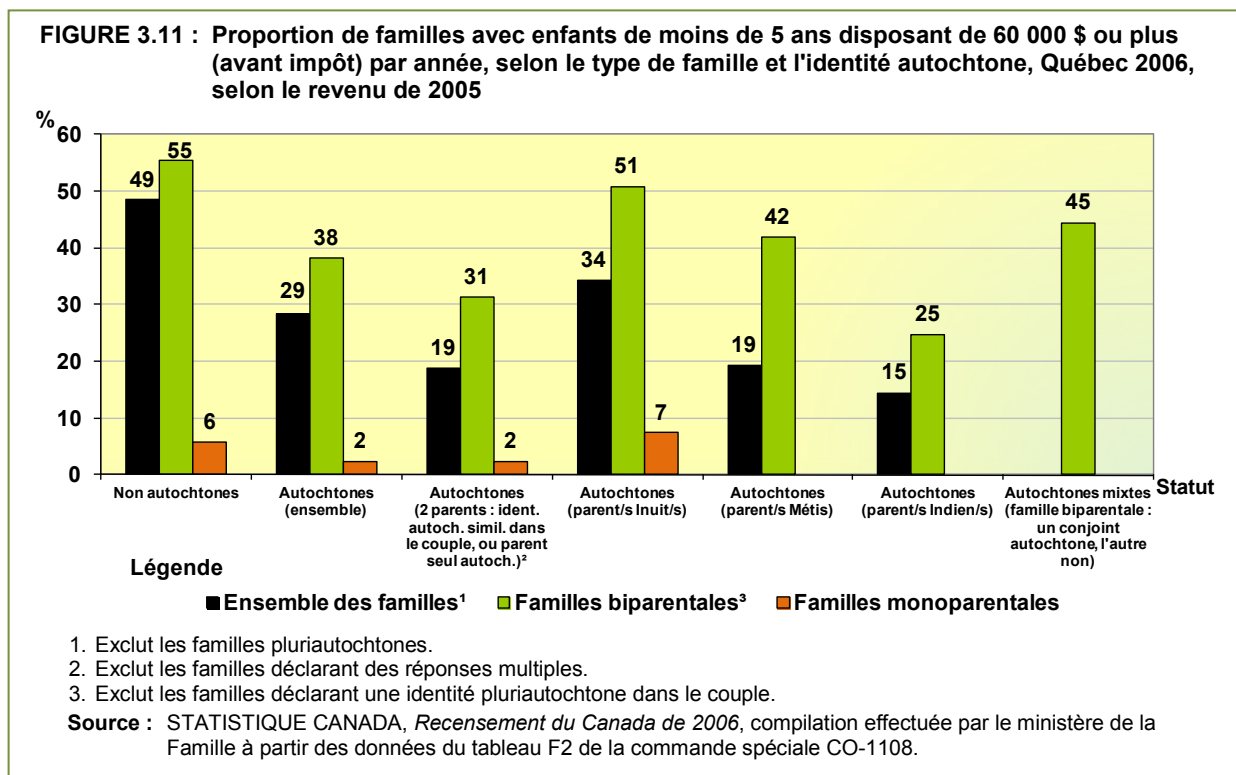
➤ la proportion de familles biparentales disposant de moins de 30 000 \$ par an (avant impôt) se révèle plus élevée quand les **deux conjoints sont d'identité autochtone** (26 %) que lorsqu'un seul des conjoints est autochtone (18 % : familles mixtes);

➤ les familles dont l'un ou les deux parents se déclarent **Indiens** (au sens des traités) constituent une proportion plus importante caractérisée par cette situation de précarité (31 % des familles biparentales et 83 % des familles monoparentales) que les familles dont l'un ou les deux parents sont d'identité **inuite** (13 % de familles biparentales, 62 % de familles monoparentales) ou **métisse** (12 % de familles biparentales, 78 % de familles monoparentales).

Les écarts importants entre familles autochtones et non autochtones se maintiennent dans les classes de plus haut revenu, en l'occurrence celles qui ont un revenu familial de 60 000 \$ ou plus (avant impôt) annuellement (figure 3.11). Ainsi :

➤ plus de la moitié des **familles biparentales non autochtones** (55 %), comparativement à 38 % des familles d'identité autochtone, atteignent de tels niveaux. Par ordre d'importance, les plus favorisées seraient les familles **inuïtes** (51 %), les familles mixtes (45 %), les familles **métisses** (42 %) et, très loin derrière, les familles indiennes (25 %);

➤ moins de 1 famille monoparentale sur 10, tant autochtone que non autochtone, est concernée par ce seuil de revenu, mais ce sont les familles **inuïtes** qui affichent la plus forte proportion (7 % comparativement à 6 % chez les familles non autochtones).



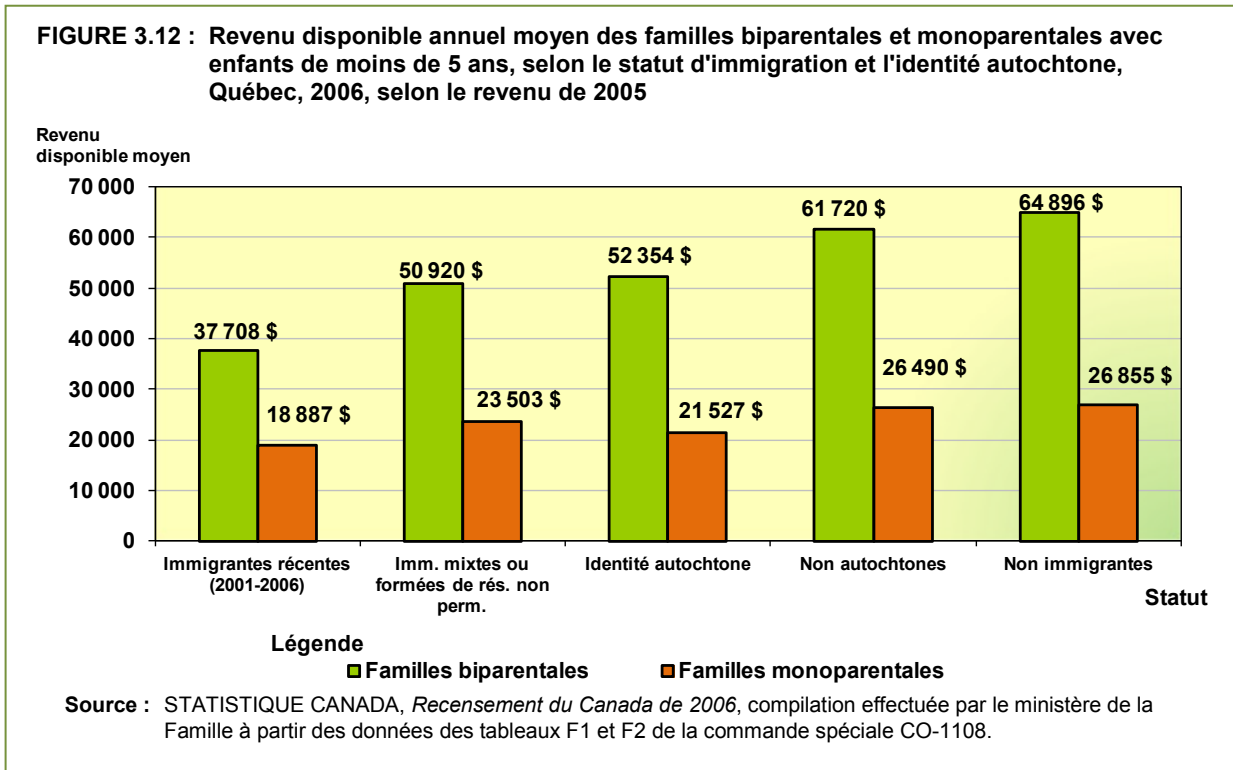
3.3.8 LE REVENU DISPONIBLE DES FAMILLES IMMIGRANTES ET AUTOCHTONES

Un regard sur le revenu annuel disponible moyen (après impôt dans le recensement) des familles avec enfants de moins de 5 ans montre des disparités lorsque sont comparées les catégories de familles. Les familles non autochtones et non immigrantes se distinguent en ce qu'elles occupent les échelons les plus élevés. La figure 3.12 montre que :

- quelque 27 000 \$ séparent, par exemple, le revenu annuel moyen des **familles biparentales** immigrantes récentes (2001-2006) des familles non immigrantes, plus favorisées. Le revenu disponible moyen des premières n'équivaut qu'à 58 % de celui des secondes;
- entre ces deux extrêmes se positionnent les familles biparentales immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents, suivies des familles d'identité autochtone.

Des constats similaires peuvent être établis concernant le revenu disponible moyen des **familles monoparentales**. Les familles monoparentales non immigrantes ne bénéficient déjà que d'un faible revenu disponible annuel (26 855 \$). Toutefois :

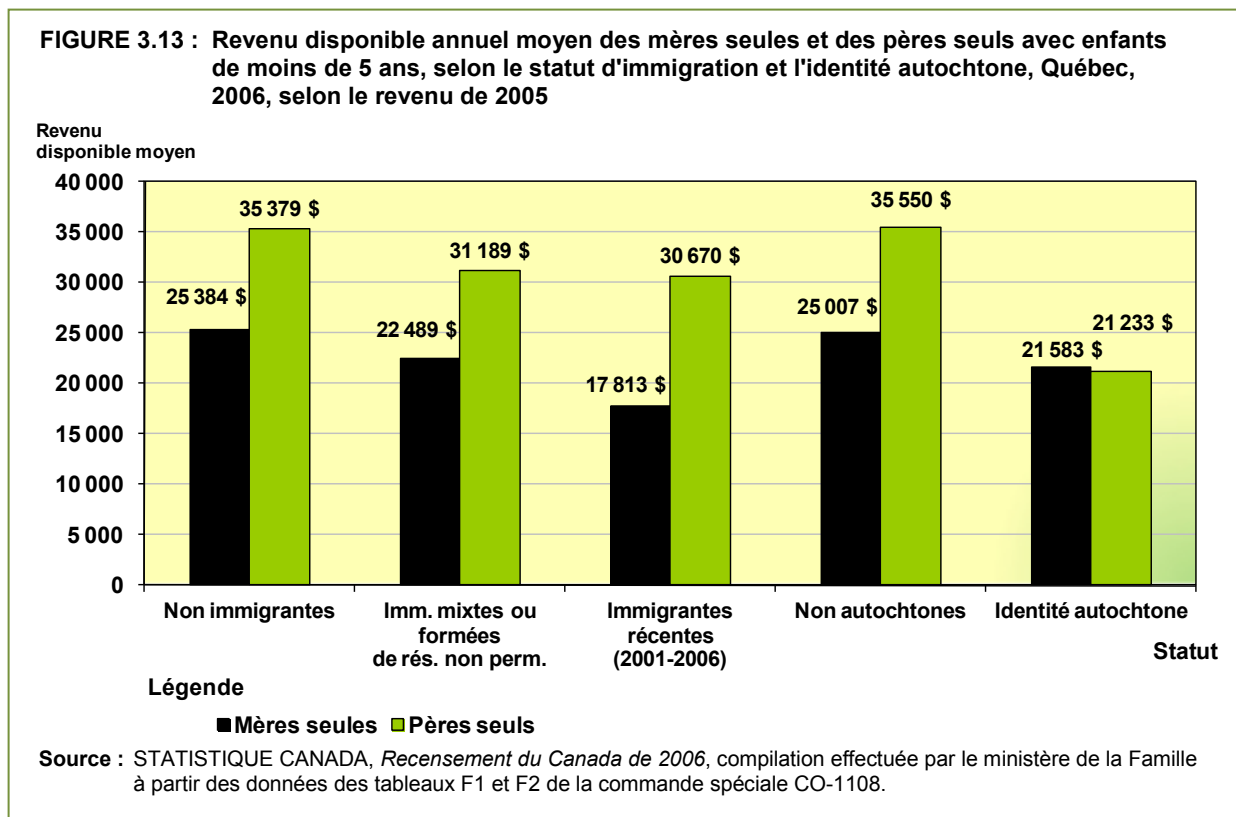
- celui des familles d'immigration récente (2001-2006) est inférieur de 8 000 \$, approchant à peine 19 000 \$ (figure 3.12). Celui des familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents gravite autour de 23 500 \$;
- les familles monoparentales d'identité autochtone, quant à elles, se trouvent un peu plus démunies que les familles immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents. Comme pour les familles biparentales, les familles non autochtones et les familles non immigrantes occupent le haut du pavé à cet égard.



Les **pères seuls** bénéficient généralement d'un revenu annuel moyen disponible (34 751 \$) passablement plus élevé que celui des **mères seules** (24 841 \$), l'écart atteignant près de 10 000 \$⁷⁵. Le fait qu'ils soient proportionnellement plus nombreux à travailler à temps plein y contribue certainement. Mais, plus précisément :

- dans le groupe des **familles autochtones** (de petits nombres sont en cause, toutefois), pères seuls (21 233 \$) et mères seules (21 583 \$) sont à égalité (figure 3.13). Ils figurent au bas de l'échelle de revenu, juste derrière les mères seules d'immigration récente (17 813 \$); mais, là encore, de petits nombres sont en cause.

Des données du recensement de 2006⁷⁶ concernant les enfants autochtones hors réserve âgés de moins de 6 ans montrent que plus du tiers d'entre eux (35 %) vivent dans une famille économique à faible revenu (selon le seuil de faible revenu de Statistique Canada). Cette proportion est presque deux fois plus faible (19 %) pour les enfants non autochtones du même âge.



3.3.9 L'HOMOGAMIE ET LE REVENU DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

Au regard de la typologie retenue du revenu après impôt de chacun des conjoints (quatre tranches pour chacun des conjoints) parents d'enfants de moins de 5 ans, permettant de connaître l'assortiment des couples sur le plan économique, quatre combinaisons de revenu rassemblent 9 couples sur 10⁷⁷. Ce sont les suivantes :

- moins de 30 000 \$ par année pour chacun des conjoints : c'est le cas de plus du tiers des couples avec enfants de moins de 5 ans (36 %, quelque 91 000 couples). Le revenu familial ne dépasse donc pas 60 000 \$ par année;
- le conjoint dispose de 30 000 \$ à 59 999 \$ par année et la conjointe de moins de 30 000 \$: cette situation concerne le quart des couples (26 %, soit près de 68 000 couples);

- chacun des conjoints bénéficie de 30 000 \$ à 59 999 \$: c'est le cas de 18 % des couples (46 000 couples);
- le conjoint bénéficie de moins de 30 000 \$ par an, alors que la conjointe dispose de 30 000 \$ à 59 999 \$ annuellement : un peu moins de 1 couple sur 10 (9 %, environ 23 000 couples) se trouve dans cette catégorie.

Toujours selon les données du recensement de 2006, lorsque les deux conjoints, parents d'un enfant de moins de 5 ans, occupent un emploi, soit dans 6 familles biparentales sur 10, leur revenu respectif après impôt, au regard de la typologie retenue, est semblable dans 1 cas sur 2⁷⁸. Pour le tiers de ces mêmes parents (34 %), le revenu de la conjointe se révèle inférieur à celui du conjoint.

3.3.10 LES ENFANTS DES FAMILLES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS

La population inscrite aux programmes d'aide financière de dernier recours⁷⁹ donne une indication sur le bassin **d'enfants de familles** parmi les plus défavorisées matériellement. Cela exclut évidemment celles qui sont à la marge et qui connaissent néanmoins une grande précarité. Cette statistique peut être calculée au fil des ans, d'où son intérêt.

En 2009, près de 43 000 enfants de moins de 5 ans vivent dans une famille prestataire d'un de ces programmes d'aide, soit 1 enfant sur 10 (10 %) au Québec. À ce propos :

- c'est près de 10 000 enfants de moins qu'en 2003, soit une baisse de 19 %;
- la variation à la baisse est deux fois plus importante chez les enfants de familles monoparentales (- 24 %) que chez ceux de familles biparentales (- 11 %);
- en 2009, plus de 1 enfant sur 2 de cette catégorie habite avec un parent seul (56 %) et un peu moins en famille biparentale (44 %). La part des enfants de familles biparentales a d'ailleurs crû au fil des ans.

L'aide financière de dernier recours : l'Île-de-Montréal au premier rang... la Chaudière-Appalaches et la Capitale-Nationale au dernier rang⁸⁰

Entre 2003 et 2009, toutes les régions, sans exception, ont vu une réduction de la proportion d'enfants dont la famille est concernée par l'aide financière de dernier recours.

Toutefois, les écarts entre régions apparaissent parfois très importants. La défavorisation, sous cet angle, a un visage régional. Montréal se classe au premier rang et la Mauricie au second (14 %) quant à la proportion d'enfants dont la famille est prestataire de cette aide. Près de 1 enfant sur 5 à Montréal (17 %) entre dans ce groupe; c'est trois fois plus que ce qu'on enregistre dans les régions de la Chaudière-Appalaches (5 %) ou de la Capitale-Nationale (5 %), par exemple. Dans le tiers des régions, c'est plus ou moins 1 enfant sur 10 qui est concerné.

TABLEAU 3.2 : Estimation de la proportion d'enfants québécois à charge¹ de moins de 5 ans vivant dans des familles prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours², Québec et régions administratives, 2003 et 2009

| RÉGION ADMINISTRATIVE | ESTIMATION (%) DE LA PROPORTION D'ENFANTS QUÉBÉCOIS DE MOINS DE 5 ANS, DES FAMILLES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS | |
|-------------------------------------|--|------|
| | 2003 | 2009 |
| 06 Île-de-Montréal | 22,2 | 17,1 |
| 04 Mauricie | 20,6 | 14,2 |
| 11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine | 18,8 | 13,6 |
| 05 Estrie | 13,7 | 10,7 |
| 17 Centre-du-Québec | 11,1 | 10,3 |
| 07 Outaouais | 14,1 | 10,1 |
| AK Administration régionale Kativik | 15,4 | 9,3 |
| 08 Abitibi-Témiscamingue | 14,2 | 9,2 |
| 14 Lanaudière | 11,2 | 8,3 |
| 02 Saguenay - Lac-St-Jean | 13,2 | 8,0 |
| 16 Montérégie | 10,4 | 7,8 |
| 15 Laurentides | 9,9 | 7,3 |
| 01 Bas-Saint-Laurent | 12,0 | 7,1 |
| 13 Laval | 8,4 | 6,8 |
| 09 Côte-Nord | 11,9 | 6,8 |
| 03 Capitale-Nationale | 9,7 | 5,3 |
| 12 Chaudière-Appalaches | 6,7 | 4,6 |

1. Enfant à charge : personne qui n'a pas d'enfant à sa charge et qui dépend, pour sa subsistance, soit d'un parent, soit d'un adulte qui en a la garde en vertu du jugement d'un tribunal. C'est une personne mineure, non mariée ou qui ne l'a jamais été ou encore c'est une personne majeure qui fréquente un établissement scolaire et qui n'a pas de conjoint ou n'a jamais été mariée. Sont dénombrés ici les enfants présents dans les ménages prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.

2. Programmes d'aide financière de dernier recours : appellation générique qui permet de parler à la fois du Programme d'aide sociale et du Programme de solidarité sociale.

Source : MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Direction de la statistique, d'après les données d'une commande spéciale, juin 2010, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

4. LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS AU QUOTIDIEN : COMMENT S'ORGANISE LEUR VIE FAMILIALE?

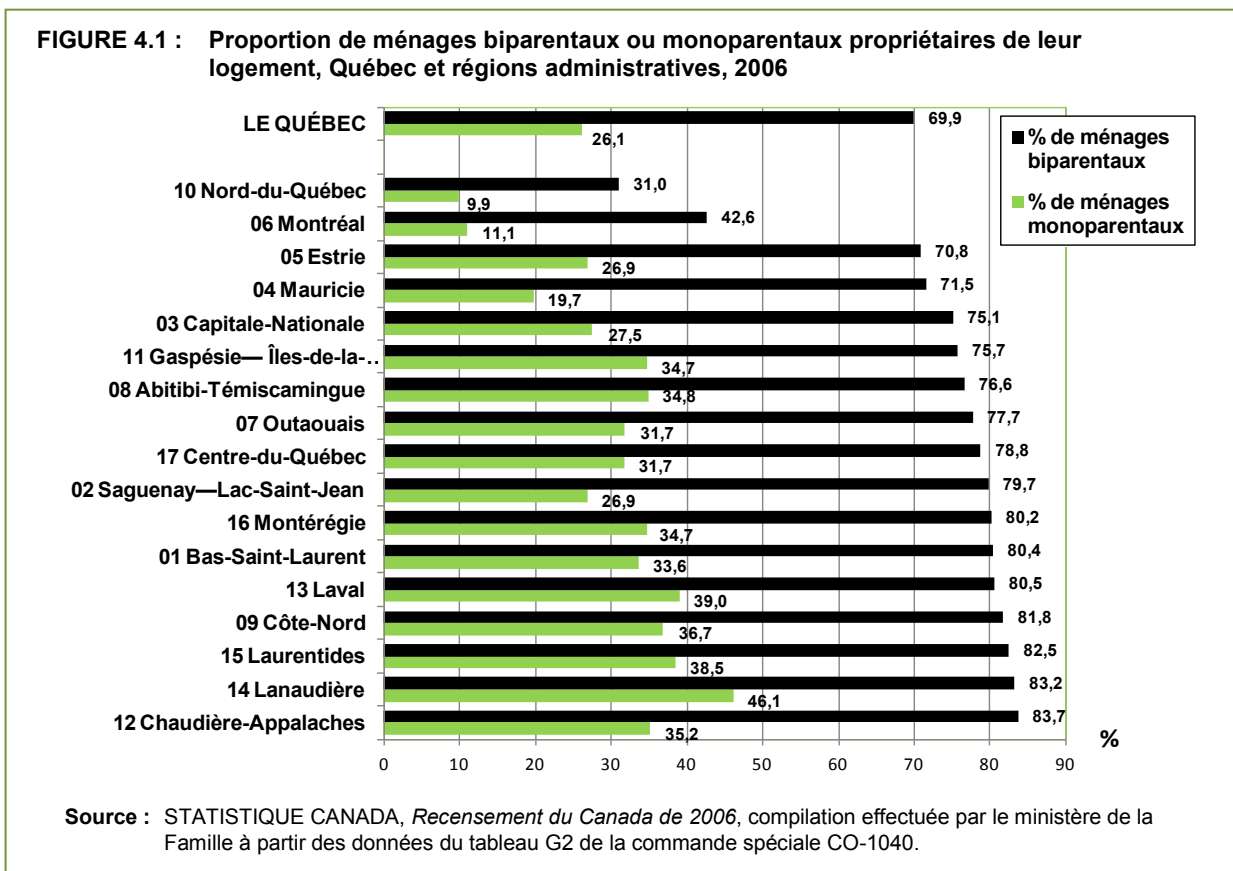
4.1 SE LOGER : PARENTS PROPRIÉTAIRES OU LOCATAIRES?

Près de 2 familles avec enfant de moins de 5 ans sur 3 sont **propriétaires** du logement qu'elles occupent (185 260/288 070; 64 %⁸¹).

En majorité, soit dans 7 cas sur 10 (70 %⁸²), les familles dans lesquelles figure au moins un enfant de moins de 5 ans et qui ont à leur tête un couple sont propriétaires du logement dans lequel elles vivent. Le rapport propriétaires-locataires s'inverse lorsque l'on observe les ménages formés de familles monoparentales : chez ceux qui ont un enfant en bas âge, un peu plus de 1 sur 4 seulement est propriétaire du logement dans lequel il vit (26 %⁸³).

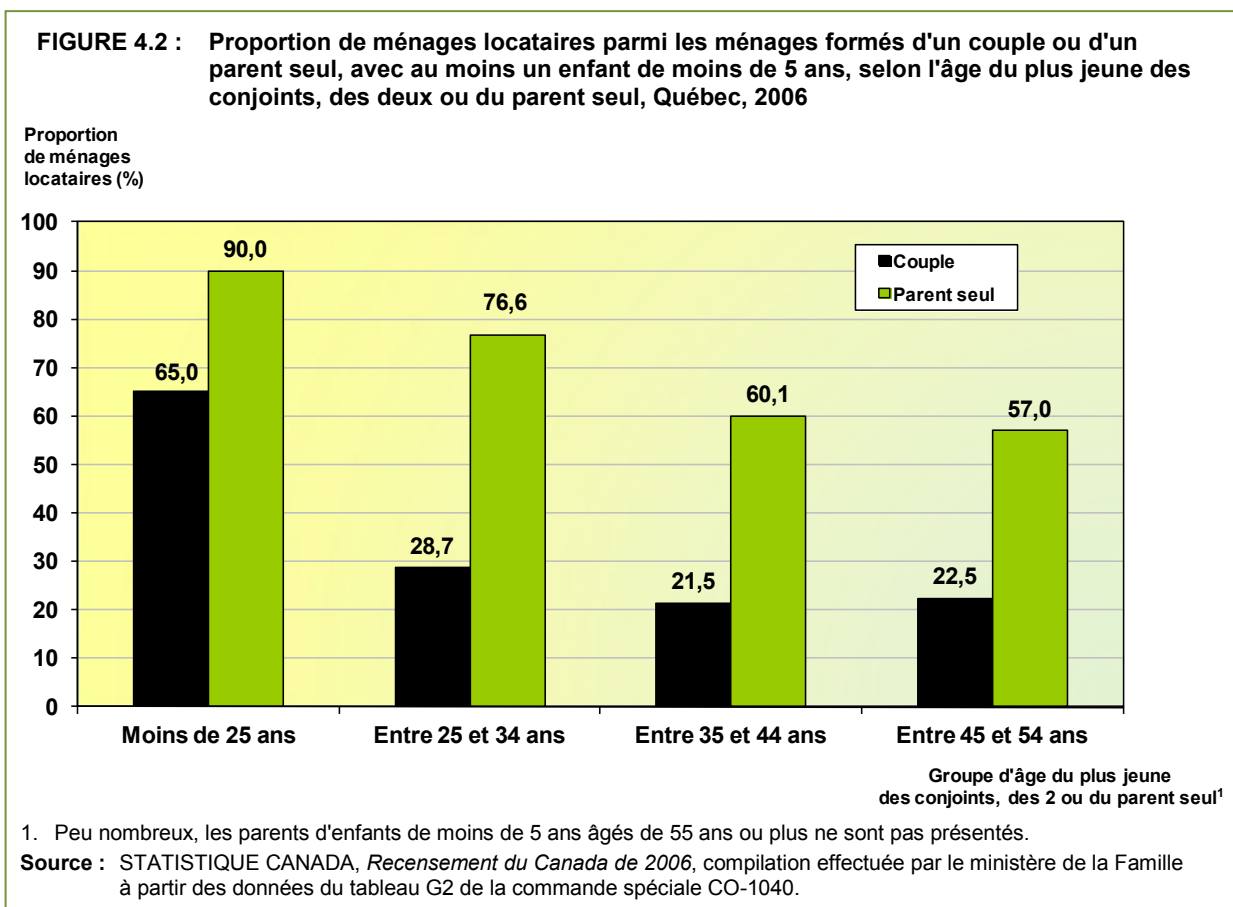
En analysant les données en fonction des régions administratives⁸⁴, on constate que les régions du Nord-du-Québec et de Montréal se distinguent (figure 4.1) :

- dans les deux cas, la proportion des familles biparentales et monoparentales vivant dans un logement qu'elles possèdent est bien inférieure à celle observée dans l'ensemble du Québec;
- dans le Nord-du-Québec, chez les couples avec au moins un enfant de moins de 5 ans, moins du tiers des ménages sont propriétaires (31,0 %), ce qui s'explique par la proportion importante de familles occupant un logement de bande (20,0 %);
- à Montréal, plus de la moitié des familles biparentales avec de jeunes enfants sont locataires (57,4 %), et cette situation touche près de 9 familles monoparentales sur 10 (88,9 %).



Généralement, plus l'âge des parents ou du parent seul est élevé, plus la proportion de ménages locataires diminue (figure 4.2).

Cependant, peu importe le groupe d'âge observé, la proportion de ménages locataires demeure largement supérieure chez les familles monoparentales avec de jeunes enfants, comparativement aux couples.



Un indicateur du confort des familles

En recourant à l'indicateur fourni par le nombre de chambres à coucher que comporte le logis afin d'évaluer le confort relatif de la famille, on perçoit que les conditions de logement diffèrent passablement selon que la famille avec enfants de moins de 5 ans est dirigée par deux parents ou un seul. À la lecture de ces données⁸⁵, on retient que :

- plus de la moitié des ménages formés d'une famille monoparentale avec au moins un enfant de moins de 5 ans habitent un logis comportant moins de trois chambres à coucher (53,9 %), y compris ceux n'en comportant aucune, proportion près de deux fois supérieure à celle observée auprès des ménages formés d'un couple (28,8 %);
- sept ménages sur 10 formés d'une famille biparentale avec au moins un jeune enfant occupent un logis qui compte trois chambres ou plus (71 %, comparativement à 46 % pour les parents seuls);
- la région de Montréal se distingue des autres par la faible proportion de couples avec enfants vivant dans un logement qui comporte quatre chambres ou plus (14 %); une forte proportion de ces familles vit dans un logement sans chambre à coucher ou qui en compte tout au plus deux (51 %);

- la région de l'Abitibi-Témiscamingue se singularise pour les raisons inverses, soit une forte proportion de couples avec de jeunes enfants dont le logement compte quatre chambres ou plus (38,0 %), et un pourcentage faible de celles disposant de deux chambres ou moins (15 %);
- la spécificité de Montréal se maintient à l'observation des familles monoparentales : plus de 2 parents seuls sur 3 avec enfants de moins de 5 ans vivent dans un logement de deux chambres ou moins, comparativement à environ 1 sur 2 au Québec.

4.2 LA CONCILIATION TRAVAIL ET FAMILLE

Lorsqu'ils ont des enfants en bas âge, les hommes et les femmes de 25 à 44 ans ne consacrent pas le même nombre d'heures à la réalisation de différentes tâches et activités (tableau 4.1).

TABLEAU 4.1 : Moyenne quotidienne de temps consacré à certaines activités selon le sexe, population de 25 à 44 ans avec enfants de moins de 5 ans et occupant un emploi à temps plein, Québec, 2005

| ACTIVITÉ | SEXE | |
|------------------------------------|------------------------------|--------|
| | FEMMES | HOMMES |
| | HEURES PAR JOUR ¹ | |
| Soins personnels (dont le sommeil) | 10,1 | 9,8 |
| Travail à l'extérieur | 5,9 | 7,7 |
| Travaux ménagers | 2,1 | 1,4 |
| Soins aux enfants | 2,0 | 1,4 |
| Médias | 1,4 | 1,6 |
| Divertissements | 1,0 | 1,2 |
| Sports | 0,8 | 0,7 |
| Achats et services | 0,6 | 0,5 |
| Bénévolat et organisations | 0,2 | 0,2 |
| Éducation | - | - |

1. Le total ne correspond pas nécessairement à 24 heures à cause des arrondissements.

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sociale générale, cycle 19 (2005)*, Compilation spéciale de l'Institut de la statistique du Québec; dans INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Le marché du travail et les parents*, [En ligne], 2009, p.39. [http://www.bdsso.gouv.qc.ca/docskan/multimedia/PB01680FR_marche_travail_parents2_009H00F00.pdf] (Consulté le 3 avril 2014).

La différence la plus marquée se situe sur le plan du temps investi sur le marché du travail : sur une base quotidienne, les femmes passent 1,8 heure de moins, en moyenne, que les hommes, à travailler à l'extérieur (heures travaillées).

En revanche, chaque jour, les femmes avec enfants de moins de 5 ans consacrent près d'une heure et demie de plus que les hommes aux travaux ménagers et aux soins des enfants (4,1 heures comparativement à 2,8 heures).

4.2.1 LE PARTAGE DES TRAVAUX MÉNAGERS EN TERMES D'HEURES CONSACRÉES⁸⁶ PAR LES HOMMES ET LES FEMMES

Pour le volet qui suit, une remarque préalable s'impose. Tout résultat statistique en la matière n'est valide qu'au regard de la catégorisation proposée pour « qualifier » une situation de similaire ou non lorsque les pères et les mères sont comparés. La catégorisation repose nécessairement sur un choix arbitraire. Dans le cas présent, le choix de la catégorie la plus élevée « 30 heures ou plus par semaine », pertinent dans l'analyse des données sur les femmes, aurait fait en sorte de révéler un fossé encore plus grand entre les femmes et les hommes qui y sont moins représentés.

On sait que les constructions (opinions, sentiment de justice ou d'injustice, normes) en matière de genre sont reliées aux comportements des hommes et des femmes. À propos de la seule sphère domestique, comme le dit le sociologue français de la famille et du couple François De Singly : « [!]Le genre masculin est associé à un évitement des tâches ménagères, le genre féminin au contraire à une forte assignation⁸⁷ ». Il fallait éviter, par le traitement des données, de donner prise à des critiques voulant que l'on ne retienne que le « trop » des femmes et le « pas assez » des hommes. C'est ce qui explique le choix, pour plusieurs données présentées dans la section sur l'emploi du temps, de la catégorie « 15 heures ou plus par semaine », jugée plus acceptable.

Par ailleurs, la réalité vécue par certaines personnes de la jeune génération et souvent relevée dans les revues et journaux de la période actuelle laisse supposer que l'égalité est, somme toute, réalisée au Québec entre les hommes et les femmes à ce chapitre. D'aucuns s'étonneront que leur croyance face à la réalité perçue de la majorité de la population québécoise ne se trouve pas confirmée par les données issues du recensement.

Globalement, indépendamment de leur situation sur le marché du travail et qu'ils vivent comme parent seul avec enfants de moins de 5 ans ou en couple⁸⁸ :

- **2 parents de jeunes enfants** sur 5 (39 %) consacrent entre 5 et 14 heures chaque semaine aux travaux ménagers, c'est-à-dire à la préparation des repas, au lavage de l'auto, à la tonte de la pelouse, à faire les courses, à la comptabilité, à faire du ménage, etc.;
- une proportion équivalente y emploie 15 heures ou davantage (38 %);
- finalement, entre 1 parent sur 4 et 1 parent sur 5, hommes et femmes confondus, ne met pas plus de cinq heures par semaine à l'exécution des tâches ménagères.

Ces proportions varient cependant en fonction de la situation d'emploi des parents. La proportion de parents d'enfants de moins de 5 ans qui consacrent 15 heures ou davantage à ces activités est beaucoup moins importante chez ceux qui occupent un emploi à temps plein (27 %) que chez les inactifs (61 %), ceux travaillant à temps partiel (51 %) ou chez les chômeurs (50 %).

De plus, les parents d'enfants de moins de 5 ans ne consacrent pas le même temps à l'exécution des travaux ménagers selon qu'ils sont des hommes ou des femmes, et ce, même s'ils ont une activité similaire ou le même régime de travail⁸⁹. C'est ainsi que :

- 52 % des mères et 23 % des pères consacrent 15 heures ou plus par semaine aux travaux ménagers⁹⁰. La différence entre les sexes est moins flagrante chez les parents qui travaillent à temps plein (38 % des mères comparativement à 21 % des pères);
- la proportion de pères consacrant 15 heures ou plus par semaine aux travaux ménagers ne varie pas véritablement selon qu'ils sont mariés ou en union libre (23 % dans les deux cas), et ce type de constat demeure chez ceux qui travaillent à temps plein ou partiel. Chez les mères, et plus particulièrement chez celles travaillant à temps plein et partiel, le fait d'être mariées plutôt qu'en union libre se traduit par une proportion plus importante de femmes qui consacrent 15 heures ou plus par semaine aux travaux ménagers : 50 % des femmes en union libre et 55 % de celles qui sont mariées entrent dans cette catégorie.

Du côté des **parents seuls**, on observe également un fossé important entre l'investissement des mères et celui des pères qui ont des jeunes enfants à charge. Une plus grande proportion de mères que de pères, parmi les chefs de famille monoparentale ayant de jeunes enfants à charge et travaillant à temps plein, consacrent 15 heures ou plus aux tâches domestiques (respectivement 36 % et 22 %).

4.2.2 LES SOINS AUX ENFANTS EN TERMES D'HEURES CONSACRÉES PAR LES HOMMES ET LES FEMMES

Les soins aux enfants occupent une place importante dans l'emploi du temps des parents d'enfants de moins de 5 ans⁹¹ :

- ➡ sans égard à leur statut d'activité ou matrimonial, 3 **parents** (hommes ou femmes) sur 4 (75 %) consacrent 15 heures ou plus aux soins donnés à leurs propres enfants, à ceux du ou de la partenaire ou encore à s'occuper des enfants de parents, amis ou voisins, etc.;
- ➡ à l'autre extrême, 8 % des parents investissent moins de cinq heures par semaine à ce chapitre.

On pose le même constat d'inégalité entre **hommes et femmes** quant au temps investi dans les soins aux enfants :

- ➡ 88 % des mères d'enfants de moins de 5 ans et 61 % des pères de la même catégorie consacrent 15 heures ou plus par semaine aux soins des enfants. On aboutit au même genre de constat quelle que soit la situation de travail (travail à temps plein ou partiel, chômage ou inactivité).

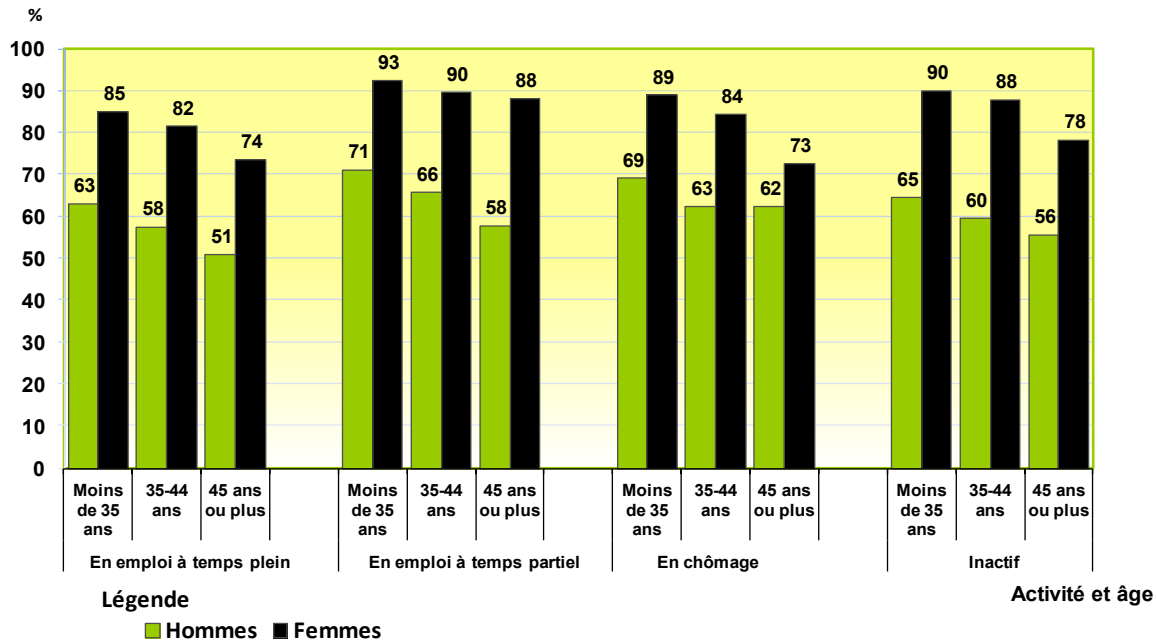
Le fait d'être **marié ou en union libre** ne se traduit pas par le même investissement chez les hommes et les femmes avec un enfant de moins de 5 ans. Quelle que soit la situation de travail ou le régime de travail pour les travailleurs ou les travailleuses, les pères et les mères en union libre, par rapport aux parents mariés, sont en proportion plus élevée à consacrer 15 heures ou plus aux soins des enfants⁹² :

- ➡ 65 % des pères en union libre consacrent 15 heures ou plus par semaine aux soins des enfants, comparativement à 57 % pour les pères mariés;
- ➡ 90 % des mères en union libre y consacrent un temps similaire, comparativement à 86 % des mères mariées.

Les données précédentes concernent l'ensemble des parents, en couple ou seuls, mais qu'en est-il plus précisément des **parents seuls**⁹³? L'investissement des parents seuls en matière de soins aux enfants ne diffère pas considérablement de celui des parents en couple :

- ➡ 85 % des mères seules, comparativement à 68 % des pères seuls, consacrent 15 heures ou plus par semaine aux soins des enfants;
- ➡ les pères seuls, notamment ceux qui travaillent à temps plein (la majorité des pères seuls), s'investissent plus que les pères en couple en matière de soins aux enfants.
 - ✓ Une des rares études⁹⁴ des dernières décennies effectuée chez les pères seuls, après le divorce ou la séparation, montre la part grandissante de ces derniers dans la mise en place des routines quotidiennes concernant l'alimentation, la vie domestique et l'éducation des enfants, le travail parental ressemblant à celui des mères de famille monoparentale. Les études traitent principalement du volet des compétences parentales des pères par rapport à celles des mères seules, mais il n'y est pas question d'une comparaison de l'engagement dans les soins donnés aux enfants par rapport aux pères vivant en couple, et encore moins d'une comparaison statistique du temps parental investi par les pères seuls au regard de leurs caractéristiques. À ce chapitre, les statistiques présentes font état d'une réalité, dans un temps et un territoire donné, celle des pères seuls qui ont la responsabilité principale d'un enfant de moins de 5 ans au Québec.

FIGURE 4.3 : Proportion de pères et de mères avec au moins un enfant de moins de 5 ans, qui consacrent 15 heures ou plus par semaine aux soins des enfants, selon le sexe, l'âge du parent et l'activité, Québec, 2006



Source : STATISTIQUE CANADA, Recensement du Canada de 2006, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau V2J1 de la commande spéciale CO-1031.

4.2.3 L'HOMOGAMIE OU L'HÉTÉROGAMIE DES COUPLES SOUS L'ANGLE DU PARTAGE DES TÂCHES

Les données qui suivent, quoique issues de la même source que les précédentes (le recensement de 2006), considèrent la réalité sous un angle plus inhabituel. Nous observons ici les différents assortiments de couples de parents d'enfants de moins de 5 ans, sur le plan du partage des tâches, au regard de l'activité de chacun des conjoints (en situation d'emploi, de chômage ou inactifs), et ce, afin de déterminer les combinaisons de couples qui témoignent d'une plus grande égalité ou inégalité en la matière. Il est donc question, dans le cas présent, de caractériser les couples en termes d'homogamie des conjoints, en examinant la similitude ou non du temps dévolu aux travaux ménagers ou aux soins des enfants.

La question de l'homogamie et de l'hétérogamie, telle que traitée ici, vise à vérifier dans quelle mesure le constat fait sur un plan collectif entre les hommes et les femmes, au sujet du partage des tâches et des soins prodigués aux enfants, se vérifie pour tous les assortiments de couples en matière d'activité et de revenu. Y a-t-il des combinaisons de couples et de caractéristiques associées qui appellent une plus grande égalité entre les sexes? Quelle est également la proportion de couples présentant ces caractéristiques dans la société? L'objectif ultime demeure l'observation de toute réalité dont l'évolution peut être suivie dans le temps, dans la marche vers l'égalité et dans la détermination des facteurs en cause, qu'ils soient favorables ou qu'ils constituent des freins.

Les égalités ou inégalités examinées ne le sont plus sous l'angle général des hommes et des femmes, mais sous celui du conjoint par rapport à sa conjointe⁹⁵, dans un même couple. Il s'agit, à partir de statistiques, de camper une manière de voir l'égalité ou l'inégalité parmi toutes celles possibles, sans juger de l'ampleur ou de la suffisance du temps consacré respectivement par les hommes et les femmes au partage des tâches. Le choix arbitraire a été fait de retenir trois catégories pour la comparaison :

- ✓ les conjoints consacrent un temps jugé semblable;
- ✓ la conjointe consacre plus de temps que son conjoint;
- ✓ et enfin le conjoint consacre davantage de temps que sa conjointe.

L'inégalité entre conjoints au sein de chaque catégorie – très large – d'heures consacrées n'est pas qualifiée, même s'il peut advenir que l'un des partenaires se situe dans le nombre plus faible d'heures consacrées et que ce soit l'inverse pour son ou sa partenaire.

En ce qui a trait aux **travaux ménagers**, le tableau 4.2 révèle que :

- le rapprochement vers une situation d'égalité est le plus visible dans le cas où les **deux conjoints travaillent à temps plein**. Dans cette situation de travail, les deux conjoints consacrent un temps relativement semblable dans 61 % des cas, tandis que dans 34 % de ces familles c'est la conjointe qui s'y emploie davantage que le conjoint; l'inverse n'est vrai que dans 6 % de ces familles. Cette situation d'emploi des conjoints concerne 38 % des familles biparentales avec enfants de moins de 5 ans;
- les autres situations de travail les plus favorables à l'égalité sont celles où les **deux conjoints travaillent à temps partiel** ou encore quand le conjoint travaille à temps partiel et la conjointe à temps plein, mais cela ne concerne ici que 4 % des familles biparentales avec enfants de moins de 5 ans;
- l'inactivité chez la femme et, dans une moindre mesure, le travail à temps partiel alors que le conjoint travaille à temps plein se conjuguent avec une forte affectation de cette dernière aux travaux ménagers. C'est également vrai pour les hommes, mais dans une mesure nettement moindre;
- même quand la conjointe travaille à temps plein et que le conjoint travaille à temps partiel ou est en chômage ou inactif, la proportion de familles où la femme consacre plus de temps aux travaux ménagers est toujours plus élevée que celle où c'est l'homme qui y consacre le plus de temps.

TABLEAU 4.2 : Proportion de familles biparentales formées de conjoints de sexe opposé, avec au moins un enfant de moins de 5 ans, selon la situation des conjoints en matière d'égalité de temps consacré aux travaux ménagers, au regard de la situation de travail¹ des conjoints, Québec, 2006

| SITUATION DE TRAVAIL DES CONJOINTS ¹ | % DE FAMILLES AVEC AU MOINS UN ENFANT DE MOINS DE 5 ANS, OU DE COUPLES OÙ | | | | % DE FAMILLES DANS CETTE SITUATION DE TRAVAIL DE CHACUN DES CONJOINTS |
|--|---|--|---|-----------------|---|
| | LE TEMPS CONSACRÉ PAR CHACUN DES CONJOINTS EST RELATIVEMENT SEMBLABLE | LE TEMPS CONSACRÉ PAR LA CONJOINTE EST SUPÉRIEUR | LE TEMPS CONSACRÉ PAR LE CONJOINT EST SUPÉRIEUR | TOTAL (ARRONDI) | |
| TRAVAUX MÉNAGERS | | | | | |
| Les deux conjoints travaillent à temps plein | 61 | 34 | 6 | 100 | 38 |
| Les deux conjoints travaillent à temps partiel | 53 | 36 | 11 | 100 | 2 |
| Le conjoint travaille à temps partiel, la conjointe travaille à temps plein | 52 | 29 | 19 | 100 | 2 |
| Le conjoint est en chômage ou inactif, la conjointe travaille à temps plein | 49 | 28 | 23 | 100 | 3 |
| Les deux conjoints sont en chômage ou inactifs | 45 | 50 | 6 | 100 | 7 |
| Le conjoint est en chômage ou inactif, la conjointe travaille à temps partiel | 44 | 44 | 12 | 100 | 2 |
| Le conjoint travaille à temps partiel, la conjointe est en chômage ou inactive | 41 | 54 | 5 | 100 | 2 |
| Le conjoint travaille à temps plein, la conjointe travaille à temps partiel | 35 | 62 | 4 | 100 | 22 |
| Le conjoint travaille à temps plein, la conjointe est inactive ou en chômage | 23 | 74 | 3 | 100 | 22 |
| TOTAL | 44 | 51 | 5 | 100 | 100 |

1. Situation de travail durant la semaine de référence précédant le recensement.

Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C8 de la commande spéciale CO-1031.

En matière de **soins aux enfants**, le tableau 4.3 suggère que :

- les inégalités au sein du même couple sont moins importantes lorsque les **deux conjoints travaillent à temps plein** (tout comme pour les travaux ménagers), lorsque le conjoint travaille à temps partiel, est en chômage ou inactif et que la conjointe travaille à temps plein ou lorsque les conjoints travaillent à temps partiel. Pour les 45 % de familles regroupées dans ces catégories, de 61 % à 66 % de ces familles, selon le cas, consacrent un temps relativement semblable aux soins prodigués aux enfants.

TABLEAU 4.3 : Proportion de familles biparentales formées de conjoints de sexe opposé, avec au moins un enfant de moins de 5 ans, selon la situation des conjoints en matière d'égalité de temps consacré aux soins aux enfants, au regard de la situation de travail¹ des conjoints, Québec, 2006

| SITUATION DE TRAVAIL DES CONJOINTS ¹ | % DE FAMILLES AVEC AU MOINS UN ENFANT DE MOINS DE 5 ANS, OU DE COUPLES OÙ | | | | % DE FAMILLES DANS CETTE SITUATION DE TRAVAIL DE CHACUN DES CONJOINTS |
|--|---|--|---|-----------------|---|
| | LE TEMPS CONSACRÉ PAR CHACUN DES CONJOINTS EST RELATIVEMENT SEMBLABLE | LE TEMPS CONSACRÉ PAR LA CONJOINTE EST SUPÉRIEUR | LE TEMPS CONSACRÉ PAR LE CONJOINT EST SUPÉRIEUR | TOTAL (ARRONDI) | |
| SOINS AUX ENFANTS | | | | | |
| Les deux conjoints travaillent à temps plein | 66 | 32 | 3 | 100 | 38 |
| Le conjoint travaille à temps partiel, la conjointe travaille à temps plein | 65 | 22 | 13 | 100 | 2 |
| Les deux conjoints travaillent à temps partiel | 62 | 36 | 2 | 100 | 2 |
| Le conjoint est en chômage ou inactif, la conjointe travaille à temps plein | 61 | 22 | 17 | 100 | 3 |
| Les deux conjoints sont en chômage ou inactifs | 53 | 44 | 3 | 100 | 7 |
| Le conjoint est en chômage ou inactif, la conjointe travaille à temps partiel | 52 | 44 | 4 | 100 | 2 |
| Le conjoint travaille à temps partiel, la conjointe est en chômage ou inactive | 47 | 51 | 2 | 100 | 2 |
| Le conjoint travaille à temps plein, la conjointe travaille à temps partiel | 37 | 62 | 1 | 100 | 22 |
| Le conjoint travaille à temps plein, la conjointe est inactive ou en chômage | 28 | 71 | 1 | 100 | 22 |
| TOTAL | 49 | 48 | 2 | 100 | 100 |

1. Situation de travail durant la semaine de référence précédant le recensement.

Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C8 de la commande spéciale CO-1031.

4.2.4 LA PRÉSENCE DES PARENTS DE JEUNES ENFANTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Depuis des années, on tente d'éliminer les éléments qui font obstacle à la conciliation de la vie familiale et professionnelle, notamment pour permettre aux femmes autant qu'aux hommes de se tailler une place sur le marché du travail. Mais qu'en est-il de la situation professionnelle des parents de jeunes enfants?

L'activité des parents en couple

Au Québec, en 2006, **71 % des familles avec enfants de moins de 5 ans comptent deux conjoints actifs** sur le marché du travail. Plus précisément, dans 64 % d'entre elles, les deux conjoints occupent un emploi⁹⁶ :

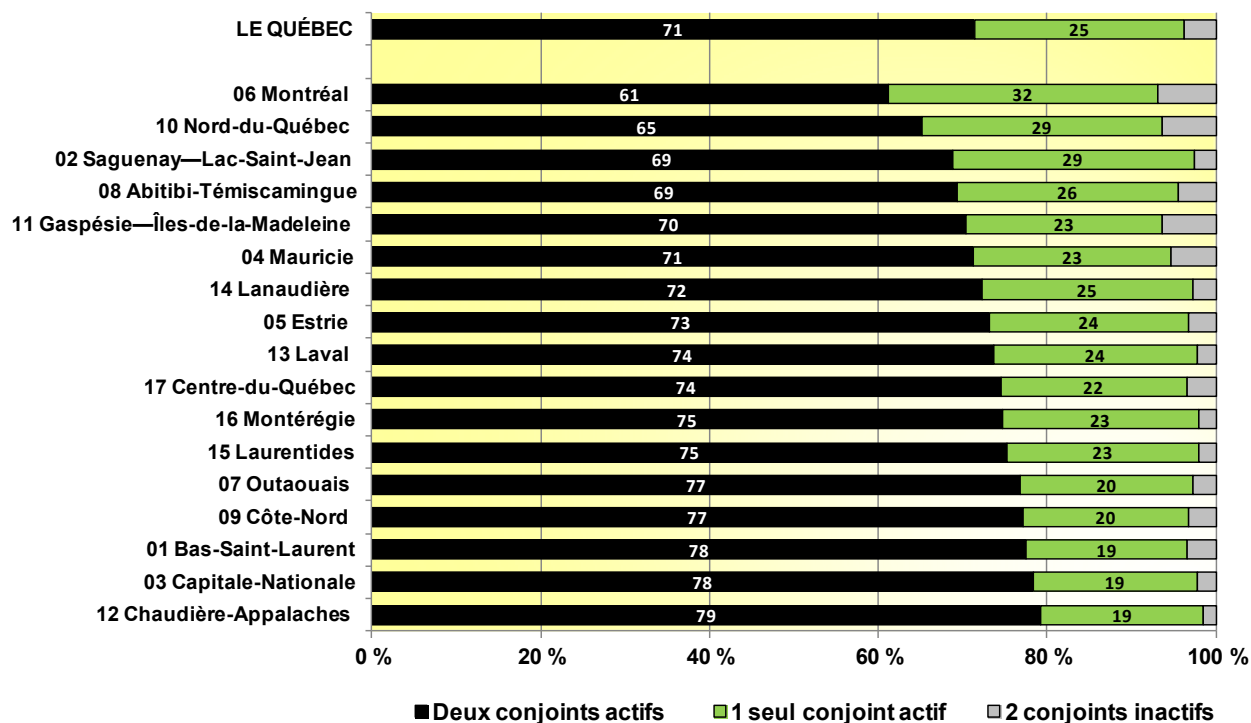
- le taux d'activité est plus élevé que celui observé en Ontario et pour l'ensemble du Canada (68 %);
- au Canada et dans la province ontarienne, il est plus usité qu'un seul des deux conjoints soit actif (29 % dans les deux cas) par rapport à la situation qui a cours au Québec (25 %);
- la proportion de familles où les deux conjoints sont inactifs est à peu près équivalente au Québec, en Ontario et au Canada (un peu moins de 4 %).

Au Québec, on constate des disparités sur le plan régional (figure 4.4⁹⁷) :

- la proportion de familles avec enfants de moins de 5 ans dont les **deux parents sont actifs** approche 80 % dans la Chaudière-Appalaches (79 %) et la Capitale-Nationale (78%). Elle est la plus faible à Montréal (61 %);
- la plus forte proportion de familles où **un seul conjoint est actif** se trouve à Montréal (32 %). À l'inverse, moins de 1 famille sur 5 du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale, de la Côte-Nord et de la Chaudière-Appalaches présente ces caractéristiques sur le plan de l'emploi;

- si, pour l'ensemble de la province, la part des familles biparentales chez qui **aucun des parents n'est actif** se rapproche de 4 %, elle est de 1,7 à 1,8 fois plus importante dans les régions de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (6 %), du Nord-du-Québec (6 %) et de Montréal (7 %).

FIGURE 4.4 : Répartition en pourcentage des familles biparentales avec au moins un enfant de moins de 5 ans, selon la situation des conjoints et des conjointes sur le marché du travail, Québec et régions administratives, 2006



Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C3 de la commande spéciale CO-1031.

À l'observation des caractéristiques de l'activité des conjoints au sein des **familles immigrantes**, on comprend mieux pourquoi la région de Montréal se distingue ainsi, elle qui concentre une part importante de la population non native du Québec⁹⁸.

- En effet, au Québec, moins de 6 familles sur 10 (58 %), immigrantes, mixtes ou formées de résidents non permanents, avec au moins un enfant de moins de 5 ans, comptent deux parents actifs⁹⁹. Cette proportion chute à 47 % si l'on ne retient que les familles dont l'immigration est récente (entre 2001 et 2006). C'est au sein de ce groupe que l'on constate la proportion la plus élevée de familles dont les deux conjoints sont inactifs (11 %). Cette proportion est d'ailleurs quatre fois plus élevée que celle observée chez les familles biparentales non immigrantes (3 %).

Finalement, sur le plan de l'assortiment des conjoints quant à leurs activités, la situation des familles biparentales d'**identité autochtone ou pluriautochtone, ou mixtes** s'apparente davantage à celle des familles non natives ou immigrantes récentes qu'à celle de l'ensemble des familles au Québec.

- Chez les familles déclarant cette appartenance (autochtone), on observe une proportion élevée de couples d'inactifs (9 %) et un pourcentage inférieur de familles dont les deux parents occupent un emploi ou sont en recherche d'emploi (60 %¹⁰⁰).

L'activité des parents seuls

Au Québec, en 2006¹⁰¹ :

- les deux tiers des parents seuls avec au moins un enfant de moins de 5 ans (65 %) sont actifs, le tiers restant étant inactif (35 %). Cette proportion est similaire à celle observée au Canada (35 %) et légèrement supérieure à la donnée ontarienne (34 %);
- au moins 80 % des pères seuls¹⁰² avec au moins un enfant de moins de 5 ans sont actifs et 7 sur 10 occupent un emploi. Chez les mères seules¹⁰³, tout au plus 6 sur 10 sont actives;
- on constate cependant une part légèrement plus grande des chefs de famille monoparentale occupant un emploi au Québec, le chômage étant moins important au sein de ce groupe qu'en Ontario et au Canada.

D'un point de vue régional, la situation de l'activité des familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 5 ans est contrastée¹⁰⁴ :

- dans les régions suivantes, moins de 6 parents seuls sur 10 sont actifs sur le marché du travail : le Nord-du-Québec (60 %), Montréal (58 %), la Mauricie (54 %), et la Côte-Nord qui présente la proportion la plus faible (près de 50 %);
- dans la Chaudière-Appalaches et la Capitale-Nationale, ces proportions atteignent inversement des sommets (respectivement 75 % et 74 %);
- quant à la proportion de parents seuls en chômage, trois régions administratives se distinguent, soit le Bas-Saint-Laurent (14 %) et le Nord-du-Québec (13 %) en ce que les pourcentages y sont élevés, et Lanaudière pour la raison opposée (4 %).

Les remarques formulées précédemment concernant l'activité moins grande des familles biparentales **immigrantes, mixtes ou résidentes non permanentes** valent également pour les familles monoparentales¹⁰⁵ :

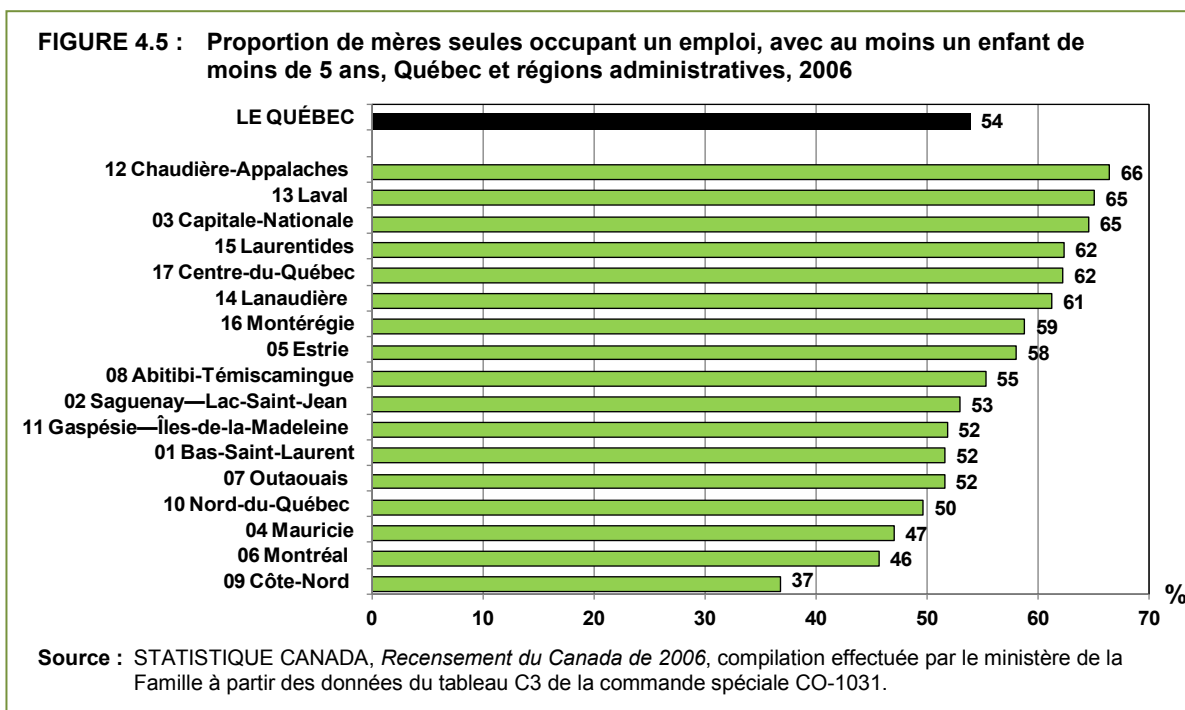
- la proportion de parents seuls inactifs (41 %) est plus grande chez les non-natifs que chez les familles monoparentales natives (34 %);
- cette proportion augmente encore chez les immigrants récents : près de 1 parent seul sur 2, parmi ceux établis récemment au pays (2001-2006) et ayant à charge un enfant de moins de 5 ans n'est ni en situation d'emploi ni en recherche d'emploi (48 %).

La situation des parents seuls d'**identité autochtone ou pluriautochtone** est très similaire à celle des immigrants récents, alors que 1 sur 2 est actif (49 %).

Par ailleurs, en 2006, en ce qui a trait aux **mères seules** de toutes catégories au Québec, les données révèlent que :

- 57 % des parents seuls avec au moins un enfant de moins de 5 ans occupent un emploi; cette proportion se révèle un peu plus faible chez les mères seules, soit de 54 % (figure 4.5¹⁰⁶);
- même si une part légèrement plus grande de mères seules sont inactives sur le marché du travail au Québec (39 %) comparativement au Canada (37 %) et à l'Ontario (36 %), une proportion à peu près équivalente occupent un emploi (entre 53 % et 54 %). Cette situation s'explique par le pourcentage de mères seules en chômage, plus faible au Québec que dans la province voisine ou au Canada;
- sur le plan régional (figure 4.5¹⁰⁷), d'importantes variations caractérisent d'abord le taux d'emploi. Dans la région de la Côte-Nord, un peu plus de 1 mère seule sur 3, parmi celles qui ont de jeunes enfants à charge, occupe un emploi (37 %). Dans la Chaudière-Appalaches et à Laval, cette proportion passe à 2 mères sur 3 (66 % et 65 % respectivement);

- quant au taux de chômage, il varie entre 4 % (Lanaudière) et 13 % (Bas-Saint-Laurent);
- finalement, dans les régions de la Mauricie (49 %) et de la Côte-Nord (52 %), 1 mère seule avec au moins un enfant de moins de 5 ans sur 2 est inactive, comparativement à moins de 3 sur 10 dans les régions suivantes : Capitale-Nationale (29 %), Chaudière-Appalaches (28 %) et Laval (29 %);



Au fait d'être immigrante, résidente non permanente, d'immigration récente ou de déclarer une identité autochtone ou pluriautochtone est associée une inactivité plus grande¹⁰⁸. On retient que la proportion de mères monoparentales ayant au moins un enfant de moins de 5 ans qui sont en chômage est la plus élevée chez les immigrantes récentes (13 %), et que seulement un peu plus de 1 mère seule sur 3 occupe un emploi parmi celles ayant un jeune enfant à charge, tant chez celles qui ont immigré récemment (36 %) que chez celles déclarant une identité autochtone ou pluriautochtone (37 %).

Par ailleurs, au recensement de 2006, on dénombre un peu plus de 6 000 **pères seuls**¹⁰⁹ ayant la charge d'un enfant de moins de 5 ans.

En quoi se distinguent les pères seuls sur le plan de l'activité sur le marché du travail? Les statistiques montrent que :

- de ce nombre, la proportion de pères inactifs, soit 16 %, est deux fois moins importante que celle observée chez les mères vivant la même situation (39 %);
- en comparaison, les pères seuls en dehors du marché du travail se trouvent dans une plus grande proportion en Ontario (19 %) et au Canada (20 %);
- si l'on note des petites différences sur le plan de l'emploi et du chômage, on constate donc qu'environ 8 pères sur 10 parmi ceux qui n'ont pas de conjointe, mais qui ont de jeunes enfants à charge, sont actifs sur le marché du travail au Québec (84 %), comme en Ontario (81 %) et au Canada (80 %).

REMARQUE
 Dans le recensement canadien, une personne, homme ou femme, qui a des enfants mais n'en a pas la garde principale n'est pas recensée comme parent, mais comme personne sans enfant. Dans le cas où il y a garde partagée, le parent, reconnu comme tel, est celui qui avait l'enfant le jour du recensement. On peut dès lors soupçonner une sous-estimation plus grande des pères seuls que des mères seules.

Alors que, chez les mères seules, le fait d'être une immigrante ou une résidente non permanente s'accompagne d'un taux plus élevé d'inactivité, chez les pères seuls, le statut d'immigration ne semble pas intervenir de façon déterminante sur l'activité¹¹⁰. Cependant, la déclaration d'une identité autochtone chez les pères seuls qui ont à leur charge de jeunes enfants s'accompagne d'une inactivité plus notable. Rappelons que ces caractéristiques concernent un nombre restreint de pères¹¹¹.

Le travail à temps plein ou à temps partiel?

Dans les familles biparentales :

- ➡ il est un peu moins fréquent que deux conjoints occupent un emploi à temps plein lorsque la famille compte au moins un enfant de moins de 5 ans (38 % des familles biparentales¹¹²), comparativement aux familles avec enfants de tous âges (46 %);
- ➡ on note également que les couples où le conjoint travaille à temps plein et la conjointe à temps partiel représentent une proportion plus importante de familles parmi celles où l'on trouve de très jeunes enfants (22 %) par rapport à celles avec enfants de tous âges (16 %).

Dans les familles monoparentales :

- ➡ l'emploi à temps plein est moins courant chez les parents seuls qui ont de jeunes enfants (42 %) que dans l'ensemble des familles monoparentales¹¹³, quel que soit l'âge des enfants (52 %). Le poids prépondérant des mères seules, plus nombreuses à occuper un emploi à temps partiel, parmi cet ensemble de familles¹¹⁴ est à l'origine de cette situation;
- ➡ l'âge des enfants à charge semble beaucoup moins déterminant sur le régime d'emploi des pères seuls : dans l'ensemble (quel que soit l'âge des enfants), 2 pères sur 3 travaillent à temps plein (66 %), et cette proportion est la même chez les pères seuls qui ont à charge des enfants de moins de 5 ans (66 %);
- ➡ on remarquera finalement qu'occuper un emploi à temps partiel est plus fréquent lorsque les enfants à charge des pères seuls et des mères seules sont âgés de moins de 5 ans.

La conciliation travail-famille-études

Les données disponibles sur cette réalité se révèlent rares et très fluctuantes entre les recensements, compte tenu des changements apportés au concept de fréquentation scolaire. En dépit des précautions qu'appellent ce genre de données, le recensement fournit une approximation :

- ➡ dans près de 10 % des **familles biparentales** avec enfants de tous âges, au moins un parent, ou les deux, cumulent études et travail à temps plein¹¹⁵. Chez les couples avec au moins un enfant de moins de 5 ans, cette proportion est très légèrement inférieure (9 %), mais ce pourcentage n'est pas négligeable. Remarquons que lorsqu'un des deux parents travaille à temps plein et étudie, il est un peu plus courant que ce soit la conjointe (4,2 %) plutôt que le conjoint (3,5 %).
 - ✓ Même si la proportion de familles avec jeunes enfants concernées par cette situation est faible, il est intéressant de noter que dans 1,3 % des cas, soit quelques milliers de familles, *les deux parents* concilient travail à temps plein, études et famille.
- ➡ du côté des **parents seuls**, cumuler travail à temps plein et études est le lot de 6,9 % des familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 5 ans¹¹⁶. Contrairement à ce que l'on observait chez les familles biparentales, la conciliation travail-études-famille est plus fréquente chez les pères seuls (9,6 %) que chez les mères seules (6,4 %).

Les caractéristiques de l'emploi occupé par le ou les parents de jeunes enfants

Cette section tente de mieux cerner ou de préciser la situation d'emploi des parents d'enfants de moins de 5 ans. Elle s'appuie sur l'univers des *personnes* plutôt que sur la base des familles, comme c'était le cas dans la section précédente.

En ce qui a trait à la proportion de parents qui occupent un emploi¹¹⁷ :

- en 2006, 6 personnes sur 10, soit 66 % des hommes et 56 % des femmes âgés de 15 ans ou plus, occupent un emploi au Québec. Chez les parents dont le plus jeune enfant a moins de 5 ans, on remarque que les personnes qui vivent en couple travaillent dans une plus grande proportion (79 %) que celles qui ont, seules, la charge d'un enfant de cet âge (57 %);
- on constate un écart d'environ 20 points de pourcentage entre les sexes, les pères d'enfants de moins de 5 ans étant beaucoup plus nombreux que les femmes, en proportion, à occuper un emploi, que l'on observe les personnes vivant seules ou en couple.

Qu'en est-il de l'occupation d'un emploi à temps plein ou partiel chez les parents¹¹⁸? On observe que :

- dans la population âgée de 15 ans ou plus et occupant un emploi en 2006, environ 6 personnes sur 10 (59 %) travaillaient à temps plein en 2005, la part restante occupant un emploi à temps partiel (41 %);
- chez les parents avec enfants de moins de 5 ans et vivant en couple, cette situation se maintient (61 % à temps plein et 39 % à temps partiel), mais elle s'avère légèrement différente chez les parents seuls pour lesquels environ 1 personne sur 2 (49 %) occupe un emploi à temps partiel et 51 % détiennent un emploi à temps plein;
- des différences importantes caractérisent le régime de travail, selon que le regard porte sur les hommes ou sur les femmes. On retiendra qu'une proportion plus importante de femmes (47 %) que d'hommes (37 %) occupent un emploi à temps partiel, l'écart entre les sexes étant particulièrement marqué lorsque les personnes ont de jeunes enfants à charge : en effet, 52,5 % des femmes avec au moins un jeune enfant travaillent à temps partiel, comparativement à 28,7 % des hommes.

Concernant le travail autonome chez les parents de jeunes enfants, on retient que¹¹⁹ :

- en 2006, ce type de travail touche 11 % des personnes en emploi rémunéré, que celles-ci aient des enfants ou non;
- chez les personnes en couple avec au moins un enfant de moins de 5 ans, cette proportion est du même ordre (12 %), mais elle est inférieure chez les parents seuls (8 %);
- on remarque également que, dans l'ensemble, les hommes ont plus souvent un travail autonome que les femmes : c'est le cas de 13 % des pères d'enfants de moins de 5 ans, en couple ou non, comparativement à 9 % des mères de la même catégorie.

L'évolution récente de l'emploi chez les parents de jeunes enfants¹²⁰ laisse croire à certaines améliorations, perçues tant chez les hommes que chez les femmes¹²¹.

Les constatations reposent sur des données de l'Enquête sur la population active (EPA), cela expliquant que des différences peuvent être constatées entre ces données et celles présentées précédemment, qui proviennent du Recensement du Canada de 2006. À noter que dans le cas de l'EPA, les enfants d'âge préscolaire sont ceux de moins de 6 ans. Lorsqu'il s'agit des données du recensement, ce sont les enfants de moins de 5 ans qui ont été retenus.

On peut relever les faits suivants quant à l'évolution de l'emploi entre 1999-2008 et à la comparaison hommes/femmes :

- environ 4 travailleurs sur 10, parmi ceux âgés de 25 à 44 ans et ayant un enfant d'âge préscolaire (moins de 6 ans) à charge, sont syndiqués. On ne note pas de différence significative entre la situation des hommes et des femmes à cet égard, et cet état de fait est à peu près le même qu'en 1999;
- la part de l'emploi peu ou semi-qualifié a diminué et touche, en 2008, le tiers (33 %) des emplois occupés par les pères et les mères ayant un enfant de cet âge;
- des écarts subsistent sur le plan de la rémunération : bien que la proportion de mères de jeunes enfants occupant un emploi rémunéré à moins de 15 dollars l'heure ait diminué de plus de 10 points de pourcentage entre 1999 et 2008, passant de 48 % à 38 %, elle demeure plus importante que celle observée chez les pères (29 %).

Un regard différent posé sur l'emploi : l'Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde (EUSG 2009)

L'EUSG 2009 propose une façon différente de compiler l'activité ou l'occupation des parents, et celle-ci permet de connaître les **raisons pour lesquelles les pères et les mères de jeunes enfants demeurent à la maison**, si telle est leur situation. Ainsi :

- on apprend qu'en 2009, 14 % des mères d'enfants de moins de 5 ans, par rapport à une fraction infime de pères, sont à la maison pour demeurer auprès des enfants (tableau 4.4);
- on découvre que 1 mère sur 5 parmi celles ayant de jeunes enfants est à la maison et s'occupe des enfants, cette fois en raison d'un congé de maternité ou parental (19 %);

TABLEAU 4.4 : Répartition en pourcentage des pères et des mères d'enfants de moins de 5 ans, selon leur principale occupation, Québec, 2009

| PRINCIPALE OCCUPATION | MÈRES | PÈRES |
|---|--------------|--------------|
| | % | |
| À la maison sans emploi/à la recherche d'emploi | 5,4 | 5,3 |
| À la maison pour d'autres raisons que sans emploi | - | 1,9 |
| À la maison pour demeurer avec les enfants | 14,0 | - |
| À la maison en congé de maternité ou parental | 19,2 | - |
| Travail ou études | 59,5 | 91,8 |
| Autres occupations | 1,9 | 1,0 |
| Total | 100,0 | 100,0 |

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009, Portrait québécois et régional*, [En ligne], mai 2011, figure 2.5, page 67.
[\[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf\]](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf) (Consulté le 3 avril 2014).

- au total, au moment de l'EUSG 2009, que ce soit pour les motifs indiqués précédemment ou parce qu'elles sont sans emploi ou à la recherche d'un emploi, près de 4 mères sur 10 (38 %) se trouvent donc à la maison avec au moins un enfant de moins de 5 ans;
- de leur côté, les pères de jeunes enfants déclarent massivement avoir le travail ou les études comme principale activité, soit dans une proportion de 9 sur 10 (92 %) par rapport à 6 sur 10 (60 %) chez les mères. Cela confirme des différences majeures dans la nature de l'emploi du temps des pères et des mères d'enfants de moins de 5 ans.

Le tableau 4.5 illustre la situation sous l'angle de la famille en présentant l'occupation ou l'**activité du parent seul ou des parents au sein d'un même couple**. On y apprend :

- qu'au Québec, en 2009, plus de la moitié des familles avec de jeunes enfants ont à leur tête un parent, dans le cas de familles monoparentales, ou deux qui sont au travail ou aux études. Dans plus du tiers des familles, un des conjoints est à la maison et l'autre travaille ou étudie;
- qu'une petite portion de familles dont les deux parents, ou le parent seul, ne travaillent ni n'étudient représente environ 8 % de celles avec enfants de moins de 5 ans.

TABLEAU 4.5 : Répartition en pourcentage des familles avec au moins un enfant de moins de 5 ans, selon la principale occupation des deux parents ou du parent seul, Québec, 2009

| PRINCIPALE OCCUPATION | % DE FAMILLES CONCERNÉES PAR CETTE SITUATION |
|---|--|
| Les deux parents ou le parent seul travaillent ou étudient | 56,4 |
| Un des deux parents travaille ou étudie | 35,6 |
| Aucun des deux parents, ou le parent seul, ne travaille ni n'étudie | 8,0 |
| Total | 100,0 |

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009, Portrait québécois et régional*, [En ligne], mai 2011, figure 2.5, page 67.
[\[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf\]](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf) (Consulté le 3 avril 2014).

À ce chapitre, sur le plan régional :

- la situation des régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale se démarque de celle de l'ensemble du Québec et du reste du Québec avec une part réduite de familles présentant ces caractéristiques (4 %, à interpréter avec prudence¹²²);
- à l'inverse, dans les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de Montréal, la proportion de familles dont le ou les parents ne travaillent ni n'étudient est plus imposante (respectivement 13 % et 12 %);
- par ailleurs, dans la région de Montréal, on note un pourcentage faible de familles où les deux parents, ou le parent seul, travaillent ou étudient (51 %);
- les régions administratives qui se distinguent en raison d'une proportion plus importante de ces familles avec enfants de moins de 5 ans dont le ou les parents travaillent ou étudient sont :
 - ✓ Outaouais (65 %);
 - ✓ Capitale-Nationale (65 %);
 - ✓ Bas-Saint-Laurent (63 %);
 - ✓ Chaudière-Appalaches (61 %).

De ceux et celles qui déclarent le travail comme principale occupation (tableau 4.6) :

- plus de 8 pères et mères d'enfants de moins de 5 ans sur 10 travaillent comme salariés¹²³. Une proportion légèrement supérieure de pères (15 %) que de mères (12 %) ont un emploi autonome ou à la pige;
- quoique petite, la proportion de parents qui cumulent plusieurs emplois, près de 3 % des mères et pères, n'est pas moins révélatrice de la situation vécue par certains parents ayant de jeunes enfants.

TABLEAU 4.6 : Répartition en pourcentage des pères et des mères (seuls ou en couple) ayant des enfants de moins de 5 ans et qui déclarent le travail comme principale occupation selon le statut de l'emploi occupé, Québec, 2009

| STATUT D'EMPLOI | MÈRES ¹ | PÈRES ² |
|-------------------|--------------------|--------------------|
| | % | |
| Salarié | 84,9 | 82,6 |
| À la pige | 12,3 | 14,7 |
| Plusieurs emplois | 2,7 | 2,6 |
| Autres | 0,1** | 0,1** |
| Total | 100,0 | 100,0 |

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif.
 1. Familles où la mère déclare le travail comme principale occupation, peu importe l'occupation du père.
 2. Familles où le père déclare le travail comme principale occupation, peu importe l'occupation de la mère.
Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009, Portrait québécois et régional*, [En ligne], mai 2011, figure 2.8, page 71. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf>] (Consulté le 3 avril 2014).

Le tableau 4.7 indique qu'au Québec 3 familles sur 4 avec jeunes enfants dont le ou les parents travaillent ont à leur tête un ou des **parents salariés**.

Sur ce plan, deux régions se distinguent par rapport au reste du Québec¹²⁴ :

- l'Estrie, d'abord, présente une proportion significativement inférieure à celle du Québec quant à la proportion de familles dont les deux parents, ou le parent seul, sont salariés (68 %);
- inversement, la région de Laval regroupe une proportion particulièrement élevée de familles où les parents sont salariés (82 %).

TABLEAU 4.7 : Répartition en pourcentage des familles ayant des enfants de moins de 5 ans où les parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation, selon le statut de l'emploi occupé, Québec, 2009

| STATUT D'EMPLOI | % DE FAMILLES CONCERNÉES PAR CETTE SITUATION |
|--|--|
| Les deux parents (ou le parent seul) sont salariés | 75,0 |
| Un des deux parents est salarié | 18,8 |
| Aucun des deux parents (ou le parent seul) n'est salarié | 6,2 |
| Total | 100,0 |

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009, Portrait québécois et régional*, [En ligne], mai 2011, figure 2.8, page 71. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf>] (Consulté le 3 avril 2014).

Dans le tableau 4.7, on remarque également que seulement 6 % des familles avec enfants de moins de 5 ans dont le ou les parents travaillent ne sont pas salariées. Dans la région administrative de Montréal, cette proportion est significativement supérieure et elle atteint 9 %.

Par ailleurs, la plupart des pères et mères de jeunes enfants qui déclarent le travail comme principale occupation **travaillent la semaine**; environ 7 pères sur 10, comparativement à 8 mères sur 10, travaillent les jours de semaine, alors qu'une fraction très négligeable de cette population travaille la fin de semaine.

En revanche, 21 % des mères et 29 % des pères travaillent à la fois la semaine et la fin de semaine (tableau 4.8).

TABLEAU 4.8 : Répartition en pourcentage des pères et des mères (seuls ou en couple) ayant des enfants de moins de 5 ans et qui déclarent le travail comme principale occupation, selon la période de la semaine travaillée, Québec, 2009

| PÉRIODE DE LA SEMAINE TRAVAILLÉE | MÈRES ¹ | PÈRES ² |
|--|--------------------|--------------------|
| | % | |
| Durant la semaine | 78,3 | 71,1 |
| Durant la semaine et la fin de semaine | 21,3 | 28,5 |
| Durant la fin de semaine | 0,4* | 0,4* |
| Total | 100,0 | 100,0 |

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif.

1. Familles où la mère déclare le travail comme principale occupation, peu importe l'occupation du père.

2. Familles où le père déclare le travail comme principale occupation, peu importe l'occupation de la mère.

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009, Portrait québécois et régional*, [En ligne], mai 2011, figure 2.8, page 71. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf>] (Consulté le 3 avril 2014).

➡ En regardant la situation des parents au sein d'une même famille, on réalise que travailler uniquement la semaine est le fait de la majorité, soit de 6 familles sur 10. Dans 3 familles sur 10, le parent seul ou l'un des deux conjoints travaille la fin de semaine (tableau 4.9).

➡ Finalement, une part non négligeable d'enfants vivent dans une famille dont les deux parents, ou le parent seul s'il s'agit d'une famille monoparentale, travaillent la fin de semaine.

TABLEAU 4.9 : Répartition en pourcentage des familles ayant des enfants de moins de 5 ans dans lesquelles les parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation, selon la période de la semaine travaillée, Québec, 2009

| PÉRIODE DE LA SEMAINE TRAVAILLÉE | % DE FAMILLES CONCERNÉES PAR CETTE SITUATION |
|--|--|
| | % |
| Les deux parents (ou le parent seul) travaillent uniquement la semaine | 61,7 |
| Un des deux parents travaille la fin de semaine | 28,1 |
| Les deux parents (ou le parent seul) travaillent la fin de semaine | 10,2 |
| Total | 100,0 |

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009, Portrait québécois et régional*, [En ligne], mai 2011, figure 2.9, page 72. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf>] (Consulté le 3 avril 2014)

- Dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, la proportion de familles dont les deux parents, ou le parent seul, travaillent la fin de semaine est deux fois plus importante (21 %¹²⁵). Les régions qui se distinguent du fait d'une proportion élevée de familles dont les parents travaillent uniquement la semaine par rapport à la situation qui a cours dans l'ensemble du Québec, ou dans le reste du Québec, sont les suivantes : Outaouais (72 %) et Laval (70 %).
- D'autres régions se démarquent, cette fois en ce qu'elles présentent des proportions plus faibles de familles dont le ou les parents travaillent uniquement la semaine. Il s'agit de :
 - ✓ l'Abitibi-Témiscamingue (44 %);
 - ✓ la Côte-Nord (47 %);
 - ✓ le Nord-du-Québec (48 %);
 - ✓ la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (51 %);
 - ✓ l'Estrie (52 %).

En outre, parmi les parents de jeunes enfants occupant un emploi, une majorité **travaillent habituellement le jour** (tableau 4.10) :

- cette situation concerne 8 mères à l'emploi sur 10, comparativement à 7 pères occupés sur 10. La deuxième situation la plus usitée concerne l'horaire irrégulier qui touche environ 1 mère sur 13 et 1 père sur 9.

TABLEAU 4.10 : Répartition en pourcentage des pères et des mères (seuls ou en couple) ayant des enfants de moins de 5 ans et qui déclarent le travail comme principale occupation selon la période de la journée travaillée, Québec, 2009

| PÉRIODE DE LA JOURNÉE TRAVAILLÉE | MÈRES ¹ | PÈRES ² |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|
| | % | |
| Jour | 82,5 | 72,2 |
| Soir | 2,6 | 3,1 |
| Nuit | 1,1 | 2,3 |
| Horaire rotatif | 2,7 | 5,5 |
| Horaire irrégulier | 7,4 | 11,7 |
| Jour et soir | 3,3 | 4,1 |
| Autres | 0,4* | 1,1 |
| Total | 100 | 100 |

* Coefficient de variation entre 15 et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Familles où la mère déclare le travail comme principale occupation, peu importe l'occupation du père.

2. Familles où le père déclare le travail comme principale occupation, peu importe l'occupation de la mère.

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009, Portrait québécois et régional*, [En ligne], mai 2011, figure 2.10, page 74.

[<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf>] (Consulté le 3 avril 2014).

Le tableau 4.11 présente la **période de la journée travaillée** par les parents ayant des enfants de moins de 5 ans et qui déclarent le travail comme principale occupation. Le point de vue considéré est celui de la part des « familles » concernées.

On constate que dans 2 familles sur 3 (65 %), les deux parents, ou le parent seul, travaillent de jour.

TABEAU 4.11 : Répartition en pourcentage des familles ayant des enfants de moins de 5 ans où les parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation, selon la période de la journée travaillée, Québec, 2009

| PÉRIODE DE LA JOURNÉE TRAVAILLÉE | % DE FAMILLES CONCERNÉES PAR CETTE SITUATION |
|--|--|
| Les deux parents (ou le parent seul) travaillent le jour | 65,2 |
| Un des deux parents travaille le soir, la nuit ou selon un autre horaire ¹ | 26,9 |
| Les deux parents (ou le parent seul) travaillent le soir, la nuit ou selon un autre horaire ¹ | 7,9 |
| Total | 100,0 |

1. Autre horaire regroupe l'horaire régulier, l'horaire rotatif (*shift*) et toute autre possibilité.

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009, Portrait québécois et régional*, [En ligne], mai 2011, figure 2.10, page 74.

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf> (Consulté le 3 avril 2014).

➤ Cette situation est plus fréquente encore dans les régions de l'Outaouais (75 %) et de la Capitale-Nationale (72 %¹²⁶). Cependant, le **travail de jour** touche une proportion moins grande des familles des régions suivantes :

- ✓ Abitibi-Témiscamingue (51 %);
- ✓ Nord-du-Québec (53 %);
- ✓ Lanaudière (56 %);
- ✓ Côte-Nord (56 %);
- ✓ Chaudière-Appalaches (57 %).

➤ Finalement, une proportion beaucoup plus importante de familles où les deux conjoints, ou le parent seul, ont un horaire de soir, de nuit ou différent de celui de jour est observée dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (16 %* : à interpréter avec prudence), de la Côte-Nord (15 %* : à interpréter avec prudence) et de Lanaudière (13 %* : à interpréter avec prudence).

➤ La région de la Capitale-Nationale se démarque pour les raisons inverses : seulement 5 % (interpréter avec prudence) des familles avec enfants de moins de 5 ans sont formées de parents travaillant tous deux de soir, de nuit ou selon un autre horaire que l'horaire de jour.

Au début de ce volet, on a pu constater à partir des données de l'Enquête sociale générale qu'en 2006, sur une base quotidienne, les femmes avec enfants de moins de 5 ans passent près de deux heures de moins, en moyenne, que les hommes, à travailler à l'extérieur. Les données qui suivent sur les pères et les mères d'enfants de moins de 5 ans renforcent ce constat; les femmes (dont le travail est la principale occupation) se trouvent plus fréquemment dans les catégories inférieures d'heures travaillées par rapport aux hommes, qui sont davantage concentrés, quant à eux, dans les catégories plus élevées d'heures travaillées.

Voici ce que nous apprend l'EUSG 2009 quant au nombre hebdomadaire d'heures travaillées par les pères et les mères. Selon cette enquête :

➤ la grande majorité des mères d'enfants de moins de 5 ans travaillent moins de 40 heures par semaine, alors qu'à l'opposé 3 pères sur 4 travaillent 40 heures par semaine ou davantage. À noter que la catégorisation retenue dans le traitement des données fait abstraction de la grande concentration des personnes autour de 40 heures, le nombre d'heures supérieur étant surtout associé aux heures supplémentaires.

Les différences sont notables parmi les catégories d'heures extrêmes (tableau 4.12) :

- ✓ entre 1 mère sur 6 et 1 mère sur 7 travaillent moins de 30 heures chaque semaine (15 %), par rapport à 1 père sur 50 (2 %);
- ✓ près de trois fois plus de pères que de mères consacrent hebdomadairement 50 heures ou plus au travail (19 % par rapport à 7 %).

TABLEAU 4.12 : Répartition en pourcentage des pères et des mères (seuls ou en couple) ayant des enfants de moins de 5 ans et qui déclarent le travail comme principale occupation, selon le nombre d'heures généralement travaillées par semaine, Québec, 2009

| NOMBRE D'HEURES GÉNÉRALEMENT TRAVAILLÉES | MÈRES ¹ | PÈRES ² |
|---|--------------------|--------------------|
| | % | |
| Moins de 30 heures | 15,2 | 2,0 |
| 30-39 heures | 50,3 | 21,7 |
| 40-49 heures ³ | 27,9 | 57,1 |
| 50 heures ou plus | 6,5 | 19,2 |
| TOTAL | 100,0 | 100,0 |

1. Familles où la mère déclare le travail comme principale occupation, peu importe l'occupation du père.
2. Familles où le père déclare le travail comme principale occupation, peu importe l'occupation de la mère.
3. La catégorisation retenue fait abstraction d'une probable concentration des personnes autour de la valeur « 40 heures », valeur après laquelle commence le paiement pour heures supplémentaires.

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009, Portrait québécois et régional*, [En ligne], mai 2011, figure 2.11, page 75.
[\[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf\]](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf) (Consulté le 3 avril 2014).

Le **nombre d'heures travaillées** par les pères varie peu selon les régions (EUSG 2009¹²⁷). Du côté des mères, on note des variations, notamment :

- au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la part des mères travaillant un nombre d'heures plus restreint, soit moins de 40 heures, est plus importante (80 %) qu'au Québec (66 %);
- dans la région de la Capitale-Nationale, on trouve une proportion significativement moins élevée de mères de jeunes enfants travaillant moins de 30 heures chaque semaine (12 %), donc à temps partiel, mais une proportion plus élevée de celles qui travaillent à temps plein, notamment en consacrant de 30 à 39 heures par semaine à leur emploi (56 % comparativement à 50 % au Québec);
- finalement, la région de Montréal se distingue en ce que la part des mères travaillant à temps partiel, soit moins de 30 heures (18 %) et la proportion de mères consacrant un nombre assez élevé d'heures, entre 40 et 49 heures (31 %), y sont plus importantes qu'au Québec en général.

4.2.5 L'EMPLOI DU TEMPS DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS : INFORMATION RELATIVE À LA FRÉQUENTATION DE LIEUX DE GARDE

Selon les données les plus récentes, soit celles portant sur l'année 2009, un peu plus de 216 000 enfants de tous âges, y compris 5 ans ou plus, bénéficient de services de garde régis (services de garde détenant un permis du ministère de la Famille et dispensant des services, à 7 \$ ou non¹²⁸).

- On estime qu'**environ 52 % des enfants de moins de 5 ans** (au 30 septembre 2008) du Québec bénéficient de services de garde régis en mars 2009. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à 2002, équivalant à 13 points de pourcentage, alors que 39 % des enfants étaient accueillis dans un lieu de garde régi (tableau 4.13).

TABLEAU 4.13 : Nombre et pourcentage des enfants qui fréquentent les services de garde régis, selon leur âge¹, Québec, mars 2002 à mars 2009

| Âge ¹ | ESTIMATION ² RÉVISÉE DU POURCENTAGE (%) D'ENFANTS (MOINS DE 5 ANS SEULEMENT) EN SERVICES DE GARDE RÉGIS | | | | | | | |
|------------------|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|-------------|-------------|
| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 ³ | 2008r | 2009r |
| Moins de 1 an | 17,8 | 20,2 | 20,2 | 21,8 | 22,4 | 22,2 | 21,8 | 21,0 |
| 1 an | 31,6 | 37,0 | 50,1 | 54,2 | 56,2 | 54,7 | 53,8 | 53,7 |
| 2 ans | 43,7 | 50,4 | 54,1 | 57,3 | 59,2 | 60,0 | 59,7 | 58,3 |
| 3 ans | 49,4 | 55,1 | 59,8 | 62,0 | 64,5 | 66,2 | 65,8 | 65,5 |
| 4 ans | 49,8 | 54,4 | 58,1 | 60,8 | 62,4 | 63,9 | 64,6 | 64,6 |
| Total | 38,8 | 43,7 | 48,5 | 51,2 | 52,7 | 52,9 | 52,5 | 52,0 |

| Âge ¹ | NOMBRE D'ENFANTS (DE MOINS DE 5 ANS SEULEMENT) EN SERVICES DE GARDE RÉGIS (CPE, GARDERIE OU MILIEU FAMILIAL) | | | | | | | |
|------------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|----------------|----------------|
| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 ³ | 2008r | 2009r |
| Moins de 1 an | 12 895 | 14 630 | 14 920 | 16 358 | 17 349 | 18 114 | 18 518 | 18 409 |
| 1 an | 23 060 | 27 105 | 36 780 | 40 480 | 42 612 | 42 582 | 44 293 | 45 995 |
| 2 ans | 32 645 | 37 100 | 39 990 | 42 413 | 44 542 | 45 273 | 46 731 | 48 495 |
| 3 ans | 37 545 | 41 390 | 44 330 | 46 221 | 48 067 | 49 733 | 49 976 | 51 805 |
| 4 ans | 39 740 | 41 590 | 43 965 | 45 420 | 46 765 | 47 746 | 48 858 | 49 531 |
| Total | 145 885 | 161 815 | 179 985 | 190 892 | 199 335 | 203 448 | 208 376 | 214 235 |

1. Âge au 30 septembre de l'année précédente.

2. Estimation fondée sur le rapport entre le nombre d'enfants en service de garde et l'estimation de la population de cet âge, à cette date; cette dernière est dérivée des estimations de population de l'ISQ au 1^{er} juillet de l'année x-1 et de l'année x. À noter que cette proportion ne tient pas compte du fait que l'enfant est inscrit à temps plein ou partiel, et cela en supposant qu'un même enfant n'a pas été compté deux fois.

3. Estimation à la lumière de la seconde révision de l'estimation de population par âge de l'ISQ. La précédente indiquait 52,5 % pour les 0-4 ans.

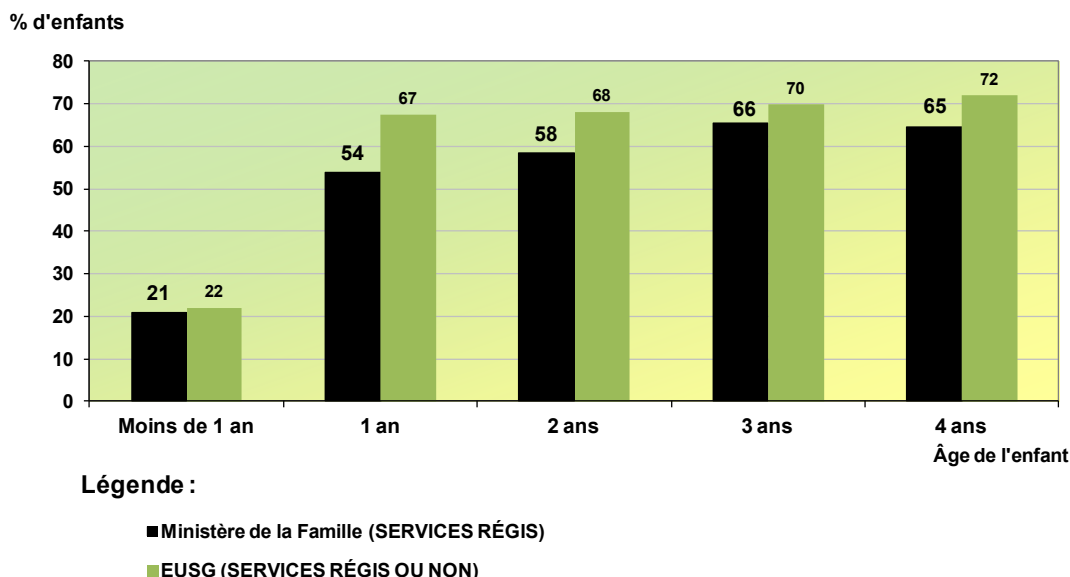
Source : MINISTÈRE DE LA FAMILLE, analyse réalisée à partir des rapports d'activités soumis annuellement par les services de garde et diffusés dans les publications MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS, *Situation des centres de la petite enfance et des garderies au Québec (2002 à 2006)* et MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS, *Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec (en 2007, 2008 et 2009)*, [En ligne]. [<http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/portrait/profil-utilisateurs/Pages/index.aspx>], (Consulté le 3 avril 2014), et de l'estimation de population dérivée au 1^{er} avril à partir de INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Estimations de la population au 1^{er} juillet*, [En ligne]. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/>].

- Cependant, cette proportion marque une légère baisse par rapport à 2007 (53 %), qui a touché progressivement chacun des âges. On peut voir là un effet de l'augmentation du nombre de naissances dans la seconde moitié de la décennie, plus rapide que l'évolution du nombre de places. L'effet a d'abord été observé chez les poupons, puis progressivement aux âges supérieurs.
- Le taux de fréquentation varie beaucoup en fonction de l'âge de l'enfant. En effet, **1 enfant de moins de 1 an sur 5 reçoit** des services de garde régis en 2009 (21 %), proportion bien inférieure à celle observée chez les enfants plus âgés. Parmi l'ensemble des enfants de leur âge, ceux qui bénéficient de services de garde régis représentent respectivement entre 5 et 6 enfants sur 10 à 1 et 2 ans et un peu moins de 7 sur 10 chez les 3 et 4 ans :
 - ✓ 54 % (enfants de 1 an);
 - ✓ 58 % (enfants de 2 ans);
 - ✓ 66 % (enfants de 3 ans);
 - ✓ 65 % (enfants de 4 ans).

Des résultats de l'EUSG 2009 livrent également une estimation de la fréquentation de la garde par groupe d'âge, celle-là comprenant les services de garde non régis.

➤ La figure 4.6 met d'abord en évidence, une fois de plus, la proportion faible d'enfants de moins de 1 an bénéficiant de services de garde. Cette proportion est du même ordre que l'estimation calculée au Ministère pour la fréquentation des services de garde régis. Il faut penser que, dans la première année de l'enfant, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) fait en sorte qu'une grande proportion de parents, des mères principalement, restent à la maison pour s'occuper des enfants.

FIGURE 4.6 : Estimation de la proportion (ministère de la Famille) d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis, comparée à la proportion (EUSG) d'enfants du même âge gardés de façon régulière en raison du travail ou des études, services régis ou non, Québec, 2009



Sources : MINISTÈRE DE LA FAMILLE, analyse réalisée à partir de MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS, *Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec, 2009*, [En ligne], janvier 2011. [http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Situation_des_CPE_et_des_garderies-2009.pdf] (Consulté le 3 avril 2014), et de l'estimation de population dérivée au 1^{er} avril à partir de INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Estimations de la population au 1^{er} juillet*, [En ligne]. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/>]. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009, Portrait québécois et régional*, [En ligne], mai 2011, figure 4.2, p.125. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf>] (Consulté le 3 avril 2014).

De plus, la confrontation des données issues des rapports d'activités et de l'EUSG 2009 permet d'estimer, pour chaque groupe d'âge, la part d'enfants en **services de garde non régis**. On remarque que l'écart entre la proportion d'enfants de 1 et 2 ans bénéficiant de services de garde régis et non régis est plus grande (13 et 10 points de pourcentage respectivement) que chez les plus âgés ou les moins de 1 an (4, 7 et 1 point respectivement).

De plus, chez les enfants de moins de 1 an, on peut supposer que la situation diffère de façon notable et qu'elle reflète un état de fait particulier à cette catégorie d'âge. Chez les enfants de moins de 6 mois, une part probablement plus grande de parents sont en congé de maternité, de paternité ou de parentalité, comparativement aux parents de ceux âgés de 6 à 11 mois dont une fraction plus importante doit compter des parents qui sont de retour au travail et requièrent des services de garde.

Les compilations qui mènent à ce constat sont réalisées à partir d'univers un peu différents, comprenant, d'une part, la population autochtone pour les données sur les services régis (données ministérielles), se référant à des moments différents de l'année pour le calcul de l'âge, et, d'autre part, une population restreinte à celle des enfants gardés de façon régulière en raison du travail et des études, mais élargie en ce sens qu'elle inclut les services régis ou non dans le cas de l'EUSG 2009; il faut avoir ces considérations en tête en comparant les données.

L'EUSG 2009 démontre qu'en 2009 environ 73 % des familles avec enfants de moins de 5 ans recourent à la garde régulière, de façon exclusive ou en combinaison avec la garde irrégulière¹²⁹.

Quelques caractéristiques de la clientèle accueillie en centre de la petite enfance (CPE), en garderie et en milieu familial

D'après les rapports d'activités remis au Ministère par les services de garde, en 2009¹³⁰ :

- le milieu familial accueille un peu plus de 4 enfants bénéficiant de services de garde régis sur 10 (42 %);
- les CPE, un peu moins de 4 enfants sur 10 (38 %);
- et les garderies, 2 enfants sur 10 (20 %).

L'âge des enfants gardés¹³¹

- D'après les rapports d'activités de 2009, les enfants de moins de 1 an constituent 8,5 % de la clientèle des services de garde, tandis que chacune des tranches d'âge comprises entre 1 an et 4 ans représente respectivement un peu plus de 20 % de la clientèle.
- La fréquentation des CPE et des garderies croît à mesure que l'âge de l'enfant augmente (tableau 4.13) et elle prédomine chez les 2 ans ou plus, tandis que le milieu familial occupe le premier rang chez les moins de 2 ans (53 %), et tout particulièrement chez les moins de 1 an (66 %), mais il décline après 2 ans.

Les données des rapports d'activités sur les enfants des services de garde répondants permettent également d'ajouter que la part de ceux qui ont moins de 6 mois au 30 septembre précédant la lecture réalisée en mars de l'année suivante représentent 29 % comparativement à 71 % pour ceux de la catégorie des 6 mois à moins de 1 an au 30 septembre. Les congés de maternité, de paternité et le congé parental font en sorte que l'entrée en service de garde est nécessairement moins fréquente parmi les poupons que chez les enfants plus âgés.

Les enfants fréquentant une installation en milieu de travail

Parmi l'ensemble des enfants de moins de 5 ans gardés dans les services de garde régis, environ 7 % fréquentent une installation en milieu de travail¹³².

Si l'on ne retient que ceux qui bénéficient de services de garde en installation, cette proportion grimpe à 12 %. Ce type d'installation est en fait surtout associé aux CPE; 1 enfant sur 5, parmi ceux accueillis en CPE, fréquente un lieu de garde en milieu de travail (19 %¹³³).

La mesure de la défavorisation de la clientèle

En 2009, le Ministère a réalisé un recensement des enfants bénéficiant de services de garde afin de mieux connaître leur répartition sur le territoire québécois ainsi que certaines de leurs caractéristiques, notamment en ce qui concerne le niveau de défavorisation. Une des façons trouvées pour cerner la défavorisation a été de comptabiliser la proportion d'enfants bénéficiant de l'**exemption de contribution parentale (ECP)**. Cette donnée renseigne en fait sur la part des parents qui ont fait la preuve, au moins une fois dans l'année, qu'ils ont été prestataires du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale, condition nécessaire à l'obtention de l'ECP. Il s'agit donc d'une catégorie de personnes parmi toutes celles qui peuvent être ciblées comme défavorisées.

De l'ensemble de la clientèle des CPE, des garderies subventionnées¹³⁴ et du milieu familial coordonné par un bureau coordonnateur, 1 enfant sur 20 (5 %) bénéficie de l'ECP.

La répartition des enfants bénéficiant de l'ECP diffère selon le mode de garde et le type d'installation¹³⁵ :

- la part des enfants qui bénéficient de cette exemption est près de deux fois moins importante en milieu familial (3,5 %) qu'en CPE ou en garderie (entre 6 % et 7 %);
- la part des enfants des CPE et garderies qui bénéficient de cette exemption est légèrement plus importante en garderie subventionnée (6,9 %) qu'en CPE (6,4 %), mais, somme toute, semblable.

Une autre façon d'approcher la question de la défavorisation est le recours à la **composante matérielle de l'indice de défavorisation matérielle et sociale** développé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et considéré dans une étude du Ministère¹³⁶. Cet indicateur ne caractérise pas la situation économique de l'enfant, mais plutôt celle du milieu dans lequel il vit¹³⁷.

En catégorisant les milieux à partir de cinq niveaux de défavorisation (de très favorisé à très défavorisé), on constate que :

- 49 % de la clientèle des services de garde vit dans un milieu favorisé ou très favorisé;
- 20 % de la clientèle vit dans un milieu ni favorisé, ni défavorisé;
- 31 % de la clientèle vit dans un milieu défavorisé ou très défavorisé.

En considérant le niveau de défavorisation du milieu dans lequel se situe l'installation ou le milieu familial fréquenté par les enfants, et en le comparant avec celui du milieu de résidence des enfants, on arrive aux constats suivants :

- dans 36 % des cas, le niveau de défavorisation du milieu de résidence et de fréquentation est le même¹³⁸;
- dans 33 % des cas, le milieu de résidence est plus favorisé que le milieu de fréquentation;
- dans 32 % des cas, le milieu de résidence est moins favorisé que le milieu de fréquentation.

Les caractéristiques des familles qui font garder leurs enfants ou des enfants qui se font garder

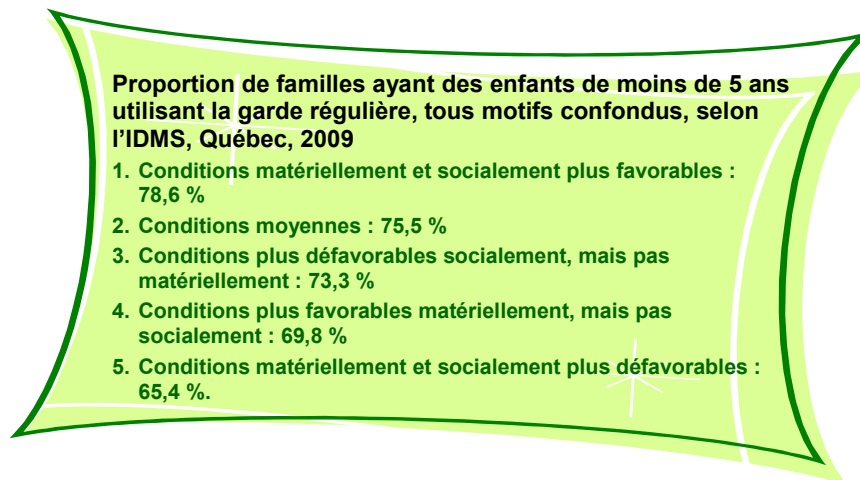
Selon l'EUSG 2009, 3 familles avec enfants de moins de 5 ans sur 4 recourent à la **garde régulière** pour un ou pour plusieurs enfants au Québec, que ce soit de façon exclusive ou en combinaison avec la garde irrégulière ou occasionnelle¹³⁹.

Seule une petite proportion de familles avec enfants de moins de 5 ans affirment recourir exclusivement à la garde régulière (16 %). La plupart des familles recourent à la **garde mixte**, c'est-à-dire qu'elles utilisent la garde régulière, mais également la garde irrégulière lorsqu'elles en ont besoin (56 % des familles avec jeunes enfants), quel que soit le motif de garde¹⁴⁰.

On perçoit, à cet égard, des différences sur le plan régional¹⁴¹, notamment que :

- le fait de recourir uniquement à la garde régulière est moins fréquent au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans le Centre-du-Québec (1 famille sur 10) et plus fréquent à Laval et à Montréal (1 famille sur 4);
- le fait de recourir à la fois à la garde régulière et à la garde irrégulière est plus fréquent dans le Centre-du-Québec, la Chaudière-Appalaches et la Capitale-Nationale (2 familles sur 3) et moins fréquent à Montréal et à Laval (moins de 1 famille sur 2).

La proportion d'enfants recourant à la garde régulière varie également selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) tel qu'employé dans l'EUSG 2009¹⁴². En effet, elle diminue à mesure que les conditions passent des plus favorables (79 %) aux plus défavorables (65 %), comme le montre la typologie suivante :



Cependant, la probabilité de fréquenter un milieu familial (à 7 \$ ou non), une garderie ou un CPE offrant des places à 7 \$ est la même pour un enfant vivant dans les conditions les plus favorables que pour un enfant connaissant les conditions les plus défavorables¹⁴³.

En outre, pour 87 % des familles qui recourent à la garde régulière, ce besoin vient du fait d'occuper un emploi ou d'étudier¹⁴⁴. Certaines caractéristiques des familles sont associées à un recours à la garde régulière en raison du travail et des études, en proportion plus faible, notamment avoir deux enfants ou plus de moins de 5 ans, être sans revenu d'emploi ou avoir pour source de revenu familial des prestations de maternité, de paternité ou parentale (tableau 4.14).

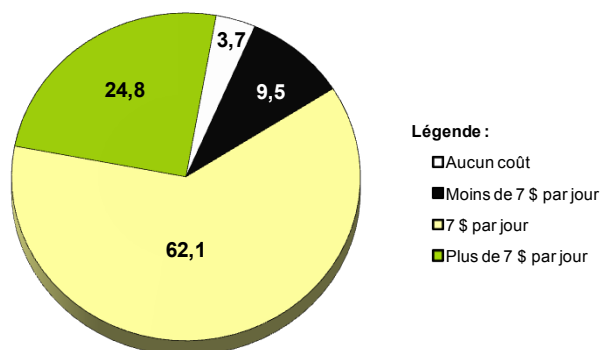
TABLEAU 4.14 : Proportion de familles avec enfants de moins de 5 ans recourant à la garde régulière en raison du travail ou des études, selon certaines catégories, Québec 2009

| CARACTÉRISTIQUE | % DE FAMILLES |
|--|---------------|
| Familles avec enfants de moins de 5 ans | 100 |
| dont familles qui recourent à la garde régulière | 73 |
| dont celles qui le font en raison du travail ou des études | 63 |
| Parmi les familles recourant à la garde régulière, proportion le faisant en raison du travail ou des études | 87 |
| Mais en proportion plus faible chez : | |
| Familles avec 2 enfants ou plus de moins de 5 ans | 75 |
| Familles où l'un ou l'autre des parents n'a pas de diplôme | 62 |
| Familles dont le revenu familial est de moins de 20 000 \$ | 71 |
| Familles sans revenu d'emploi | 66 |
| Familles recevant de l'aide sociale | 48 |
| Familles dont la source de revenu familial est : prestations de maternité, de paternité ou parentales | 64 |
| Familles où un des 2 parents travaille ou étudie | 59 |
| Familles où aucun des 2 parents ou le parent seul ne travaille, ni n'étudie | 44 |

Sources : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009, Portrait québécois et régional*, [En ligne], mai 2011, tableau 4.1, page 123. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf>] (Consulté le 3 avril 2014).

De l'ensemble des familles recourant à la garde régulière en raison du travail ou des études, environ 6 sur 10 paient **7 \$ par jour** en échange de tels services. Une proportion non négligeable de familles débourse davantage, soit près de 1 sur 4 (25 %). On compte finalement une portion de familles qui recourent à la garde régulière pour motif de travail ou d'études pour leur jeune enfant et qui paient moins de 7 \$ (10 %) ou ne paient rien du tout (4 %, figure 4.7).

FIGURE 4.7: Répartition en pourcentage des enfants de moins de 5 ans gardés régulièrement en raison du travail et des études, selon le coût quotidien du service dont ils bénéficient (principal mode de garde), Québec, 2009



Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009, Portrait québécois et régional*, [En ligne], mai 2011, tableau A,4.9, page 150.
[\[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf\]](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf) (Consulté le 3 avril 2014).

Des régions se distinguent de manière significative de l'ensemble du Québec et du reste du Québec quant à différentes situations de paiement¹⁴⁵.

- Proportion de familles déboursant moins de 7 \$: cette proportion est plus élevée dans les régions suivantes : l'Abitibi-Témiscamingue (16 %), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (15 %) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (15 %);
- Proportion de familles déboursant 7 \$: cette proportion est plus élevée en Estrie (70 %) et moins élevée dans le Centre-du-Québec (55 %);
- Proportion de familles déboursant plus de 7 \$: cette proportion est moins élevée en Estrie (18 %) et en Abitibi-Témiscamingue (19 %) et plus élevée dans le Centre-du-Québec (32 %).

Tous les parents ne font pas garder leur enfant de façon régulière, soit parce qu'ils n'en ont pas besoin, soit parce que cela n'est pas possible. L'EUSG permet d'évaluer que 32 % des enfants de moins de 5 ans ne sont **pas gardés régulièrement** (33 % en 2004).

Répartition des enfants selon le principal motif mentionné pour ne pas recourir à la garde régulière :

- ✓ Un parent désire demeurer avec l'enfant (39 %);
- ✓ Congé de maternité, de paternité ou parental (36 %);
- ✓ Manque de places (10 %);
- ✓ Présentement sans emploi (5 %);
- ✓ Un parent, ou les deux, exploitent un service de garde à domicile (3 %);
- ✓ Les parents aménagent leur horaire de travail ou d'études (3 %);
- ✓ Autres motifs (5 %).

On note cependant des différences importantes quant aux **motifs avancés par les parents pour ne pas faire garder** régulièrement leurs enfants, en fonction de l'âge de ceux-ci, notamment¹⁴⁶ :

- sauf chez ceux qui ont moins de 1 an, le motif principal mentionné pour ne pas recourir à la garde régulière est le désir de demeurer à la maison avec l'enfant. Cette situation concerne entre 5 et 6 enfants non gardés régulièrement sur 10, à chaque âge, chez les enfants de 1 an à 4 ans;
- 65 % des enfants de moins de 1 an ne sont pas régulièrement gardés en raison d'un congé de maternité, de paternité ou parental, contrairement à moins de 10 % des enfants appartenant à d'autres groupes d'âge;
- le manque de places est avancé plus fréquemment concernant les enfants de 1 an (18 %), 2 ans (16 %) et 3 ans (12 %).

On note également des différences selon que les enfants résident dans un milieu dont les conditions matérielles et sociales sont plus ou moins défavorables¹⁴⁷ :

- ainsi, la proportion d'enfants non gardés de façon régulière parce qu'un parent désire demeurer avec son enfant est supérieure parmi ceux qui vivent dans des conditions défavorables matériellement (43 % pour les catégories regroupant des conditions matériellement défavorables) comparativement à celle qui se rapporte aux enfants vivant dans des conditions favorables (34 %, 35 %);
- les enfants qui habitent dans un milieu aux conditions favorables sont proportionnellement plus nombreux à ne pas être gardés en raison d'un congé de maternité, de paternité ou parental (catégories 1 et 2, respectivement 45 % et 43 %) que ceux qui vivent dans des conditions défavorables matériellement (catégories 4 et 5, respectivement 33 % et 24 %);
- finalement, la proportion d'enfants non gardés régulièrement et dont les parents invoquent le manque de places disponibles est nettement plus grande chez les familles qui vivent dans les conditions les plus défavorables (catégorie 5 : 16 %) que dans celles où les enfants vivent dans les autres conditions (entre 7 % – à interpréter avec prudence – et 11 %).

Quelques caractéristiques de la garde chez les enfants autochtones

L'Enquête sur les enfants autochtones, pour le groupe de ceux qui sont âgés de 6 ans ou moins (2006), permet de comparer la situation de la garde de cette frange de la population au Québec et au Canada¹⁴⁸. Elle nous apprend que :

- 60 % des enfants autochtones hors réserve fréquentent régulièrement un lieu de garde au Québec, comparativement à 47 % dans l'ensemble du Canada;
- de ceux qui fréquentent régulièrement un service de garde, 80 % le font dans un service de garde « autorisé » :
 - ✓ Si on assimile le terme « autorisé » à celui de service régi, à titre comparatif, il ressort qu'environ 50 % des enfants autochtones de moins de 6 ans vivant hors réserve fréquentent régulièrement un service de garde régi, ce qui se compare d'assez près à la donnée pour l'ensemble des enfants québécois pour cette même année.
- une proportion plus grande d'enfants autochtones du Québec sont gardés dans une garderie ou un centre de la petite enfance (60 %) comparativement au Canada (42 %);
- au Québec, 24 % des enfants bénéficient de services de garde dans un lieu où l'on fait valoir les coutumes et les valeurs culturelles traditionnelles des Premières Nations, des Métis ou des Inuits, proportion plus élevée que celle observée au Canada (20 %);

- l'immense majorité des enfants autochtones qui fréquentent régulièrement un lieu de garde participent à des activités d'apprentissage comme des chants, des histoires ou des jeux éducatifs, tant au Québec qu'au Canada (93 %).

4.3 D'UN PÔLE À L'AUTRE : COMMENT S'ORGANISENT LES DÉPLACEMENTS DES PARENTS DE JEUNES ENFANTS?

Les parents, pour leurs besoins ou ceux de leurs enfants, consacrent de nombreuses heures chaque semaine, voire chaque jour, à se déplacer. Puisque les déplacements quotidiens se sont passablement allongés dans les dernières décennies, il y a lieu de s'intéresser à cet aspect des familles, la mobilité jouant un rôle clé dans l'organisation et les conditions de la vie familiale.

4.3.1 LES DÉPLACEMENTS ENTRE LE DOMICILE ET LE LIEU DE TRAVAIL

Le mode de transport privilégié, ou l'auto-mobilité

Comme les parents d'enfants de tous âges, **les parents qui ont de jeunes enfants à charge recourent massivement à la voiture** pour leurs déplacements entre le domicile et le lieu de travail : environ 85 % d'entre eux conduisent une automobile, ou sont passagers dans un véhicule, pour faire ce trajet¹⁴⁹. Environ 1 personne sur 10 se déplace en transport en commun (les mères plus que les pères, particulièrement les mères seules dont 17 % entrent dans cette catégorie), un peu moins de 1 sur 20 en marchant ou à bicyclette, et une fraction très négligeable de parents de jeunes enfants utilisent un autre mode de transport.

Deux régions se distinguent quant au profil des déplacements observés auprès des parents d'enfants de moins de 5 ans, soit Montréal et le Nord-du-Québec¹⁵⁰ :

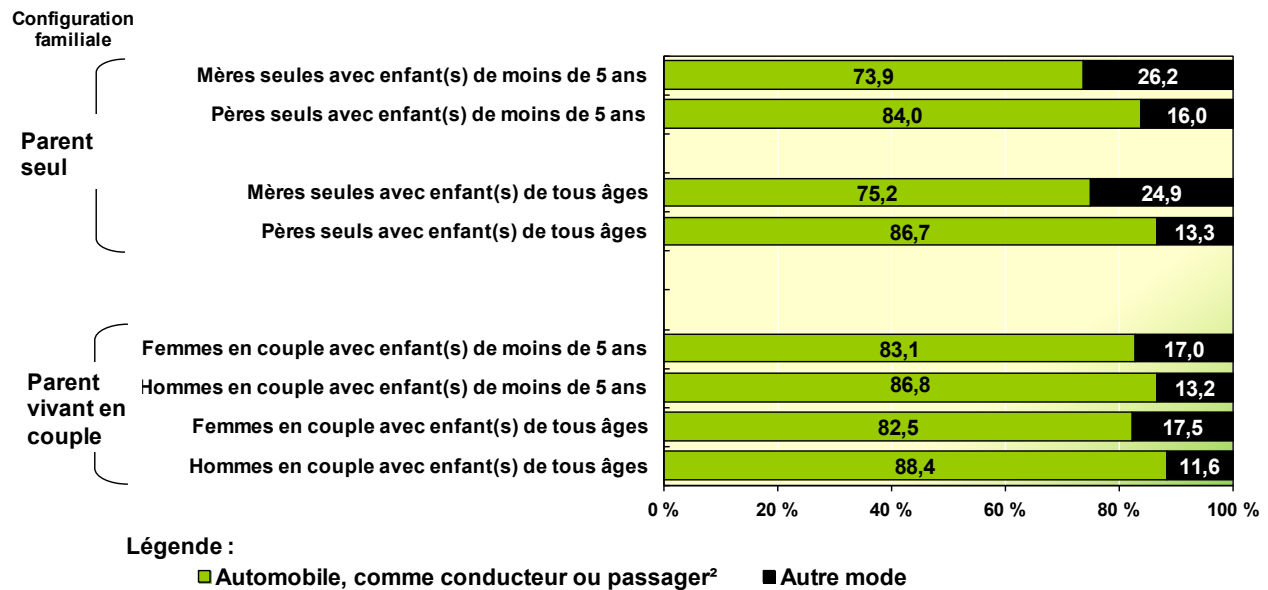
- à Montréal (données non présentées), 2 parents d'enfants de moins de 5 ans sur 3 se servent de la voiture pour faire le trajet entre le domicile et le lieu de travail (66 %). Dans cette région, les transports actifs (marche, vélo), mais surtout les transports collectifs, en raison de leur présence, sont plus largement employés qu'ailleurs; 26 % (données non présentées) de l'ensemble des parents de jeunes enfants de cette région utilisent le transport en commun pour se rendre au travail;
- dans le Nord-du-Québec (données non présentées), la situation est tout autre. Si la voiture est le mode de déplacement privilégié par une majorité de parents d'enfants de moins de 5 ans (58 %), la marche est la deuxième option la plus populaire (30 %). Autre trait distinctif, la catégorie « Autres moyens employés » rassemble des modes de transport auxquels recourent plus de 1 parent sur 10 et parmi lesquels figure très certainement la motoneige.

Bien que ce portrait se modifie peu en fonction des situations familiales, de petites nuances sont observées selon que les hommes ou les femmes vivent comme parents seuls ou en couple. Les parents d'enfants de moins de 5 ans vivant en couple¹⁵¹ comptent sur la voiture dans une plus grande proportion que les parents seuls (85 % comparativement à 76 %). Cette utilisation moins courante de l'automobile par les familles monoparentales est contrebalancée par un emploi plus fréquent du transport en commun (16 % des parents seuls) et des transports actifs (7 %).

On note également des différences entre les hommes et les femmes quant aux habitudes en matière de déplacements (figure 4.8¹⁵²) :

- les mères seules qui ont à leur charge de jeunes enfants utilisent un autre mode de déplacement que l'automobile dans une proportion de 26 % par rapport à 16 % chez les pères seuls;
- chez les parents vivant en couple, une proportion légèrement moins importante de femmes que d'hommes comptent sur la voiture (83 % comparativement à 87 %). Une différence importante, sur ce plan, réside dans la proportion de femmes voyageant comme passagères (7 %), deux fois plus importante que celle observée chez les hommes (3 %).

FIGURE 4.8 : Répartition en pourcentage de parents d'enfants¹ de moins de 5 ans, selon qu'ils recourent à l'automobile² ou à d'autres modes de transport³ pour leurs déplacements entre le domicile et le lieu de travail, et la configuration familiale, Québec, 2006



1. Personnes âgées de 15 ans ou plus qui ont travaillé entre le 1^{er} janvier 2005 et le jour du recensement (16 mai 2006).
2. Automobile, camion ou fourgonnette.
3. Voir la notion de « mode de transport ».

Source : STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau H1 de la commande spéciale CO-1031.

4.3.2 LES DÉPLACEMENTS ENTRE LE DOMICILE ET LE LIEU DE GARDE

Les données accumulées permettent d'estimer la distance séparant le lieu de résidence des enfants et le lieu où ils sont accueillis (figure 4.9). Ces travaux montrent que :

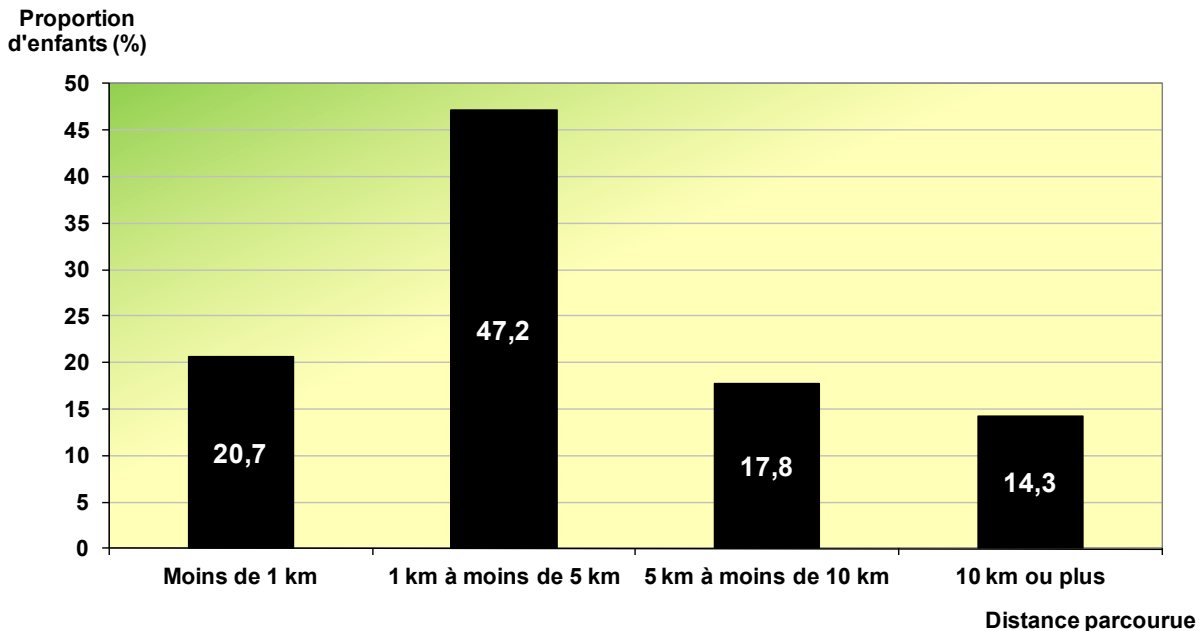
- plus des deux tiers (68 %) des enfants bénéficiant de services de garde se déplacent sur une distance de moins de 5 km pour se rendre au lieu de garde; 18 % parcourent de 5 à moins de 10 km, tandis que 14 % font 10 km ou plus;
- sur le plan régional, la distance médiane la plus courte est observée dans la région de Montréal (2,0 km), et la plus longue dans l'Outaouais (4,2 km¹⁵³).

La figure 4.9 montre que 1 enfant sur 5 se déplace sur moins de 1 km (21 %¹⁵⁴). À Montréal, cette proportion grimpe à 27 %, le plus haut pourcentage observé en ventilant les données par région administrative¹⁵⁵.

Pour 1 enfant sur 7, le trajet entre la maison et le lieu de garde est passablement plus long, soit de 10 km ou davantage (14 %). Les régions administratives suivantes sont celles qui présentent les proportions les plus grandes d'enfants se déplaçant sur de telles distances :

- ✓ Abitibi-Témiscamingue (22 %);
- ✓ Laurentides (18 %);
- ✓ Outaouais (18 %);
- ✓ Estrie (18 %).

FIGURE 4.9 : Répartition en pourcentage de l'ensemble des enfants recensés, selon certaines catégories de distance parcourue entre le lieu de résidence et le lieu de garde, automne 2009 (données pondérées)



Source : MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Distance parcourue entre le lieu de résidence et le lieu de garde, notamment en milieu défavorisé : regards inédits sur la clientèle des prestataires de services de garde éducatifs. Recherche exploratoire*, [En ligne], décembre 2011, page 22.

[\[http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Rapport_Distance_parcourue2011.pdf\]](http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Rapport_Distance_parcourue2011.pdf)

(Consulté le 3 avril 2014).

Des différences observées en fonction de diverses caractéristiques des enfants et de leur milieu

À partir du tableau 4.15, on remarque que :

- fréquenter une installation ou un milieu familial ne semble pas entraîner de différence sur le plan de la distance parcourue par les enfants entre le domicile et le lieu de garde (2,9 km dans les deux cas¹⁵⁶). Cependant, ces données ne doivent servir qu'à titre indicatif, car leur calcul repose sur une méthode différente, celle relative au milieu familial se révélant plus approximative;
- la caractéristique la plus déterminante (tableau 4.15) quant à la distance parcourue par les enfants est le fait de bénéficier de services de garde en milieu de travail. La distance médiane parcourue par les enfants qui fréquentent ce type d'installation avoisine les 6 km, distance plus de deux fois plus importante que celle parcourue par les enfants qui fréquentent un lieu de garde établi hors d'un milieu de travail;
- le fait de bénéficier de l'exemption de la contribution parentale (ECP) est associé à une distance médiane plus courte. Cette exemption indique que l'enfant appartient à un ménage dont le ou les parents sont prestataires d'un programme d'aide financière de derniers recours, et elle fournit donc ici un indicateur de la condition économique de l'enfant. Les enfants qui bénéficient de l'ECP, qui appartiennent donc à un ménage moins bien nanti, parcourent une distance moins importante que ceux qui n'en bénéficient pas, qu'ils fréquentent une installation ou un milieu familial;
- finalement, une plus grande distance sépare le domicile des poupons de moins de 18 mois (3,2 km) de leur lieu de garde lorsque la comparaison est établie avec les enfants plus âgés (2,8 km).

TABLEAU 4.15 : Distance médiane (en kilomètres) parcourue entre le lieu de résidence et le lieu de garde fréquenté par les enfants bénéficiant de services de garde¹, selon certaines caractéristiques des enfants ou des lieux de garde qu'ils fréquentent, Québec, automne 2009 (données pondérées)

| CARACTÉRISTIQUE | DISTANCE MÉDIANE (EN KM) |
|---|--------------------------|
| Tous les enfants | 2,9 |
| Mode de garde | |
| Milieu familial | 2,9 |
| Installation | 2,9 |
| Type d'installation | |
| CPE | 3,1 |
| Garderie | 2,7 |
| Milieu de travail | |
| Installation pas en milieu de travail | 2,6 |
| Installation en milieu de travail | 5,8 |
| ECP (Exemption de la contribution parentale) | |
| Enfant ne bénéficiant pas de l'ECP | |
| En milieu familial | 2,9 |
| En installation ² | 3,0 |
| Enfant bénéficiant de l'ECP | |
| En milieu familial | 1,9 |
| En installation ² | 1,8 |
| Âge de l'enfant | |
| Moins de 18 mois | 3,2 |
| 18 mois ou plus | 2,8 |

1. Services de garde régis seulement.

2. À l'exclusion des enfants fréquentant une garderie non subventionnée.

Source : MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Distance parcourue entre le lieu de résidence et le lieu de garde, notamment en milieu défavorisé : regards inédits sur la clientèle des prestataires de services de garde éducatifs. Recherche exploratoire*, [En ligne], décembre 2011, tableaux 18, 21, 23 et figure 5.

[http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Rapport_Distance_parcourue2011.pdf]
(Consulté le 3 avril 2014).

La caractérisation des milieux de vie des enfants et de ceux où ils sont gardés selon divers niveaux de défavorisation matérielle met en évidence que la distance parcourue par les enfants varie selon qu'ils fréquentent un lieu de garde établi dans un milieu plus ou moins différent de celui où ils résident (tableau 4.16) :

- ➔ on constate que la distance médiane parcourue est moins grande dans le cas où des enfants fréquentent un lieu de garde établi dans un milieu semblable à celui qu'ils habitent (1,9 km par rapport à 3,4 km dans le cas où le milieu fréquenté est plus favorisé ou, à l'opposé, moins favorisé que celui du domicile);
- ➔ les trois cas comparés, par rapport à la défavorisation, montrent des longueurs de trajet passablement réduites chez les enfants bénéficiant de l'ECP par rapport à ceux qui n'en bénéficient pas. La plus petite distance, 1,1 km, est observée au sein du groupe d'enfants bénéficiant de l'ECP et venant d'un milieu dont le niveau de défavorisation matérielle est semblable à celui qui caractérise le milieu de leur résidence.

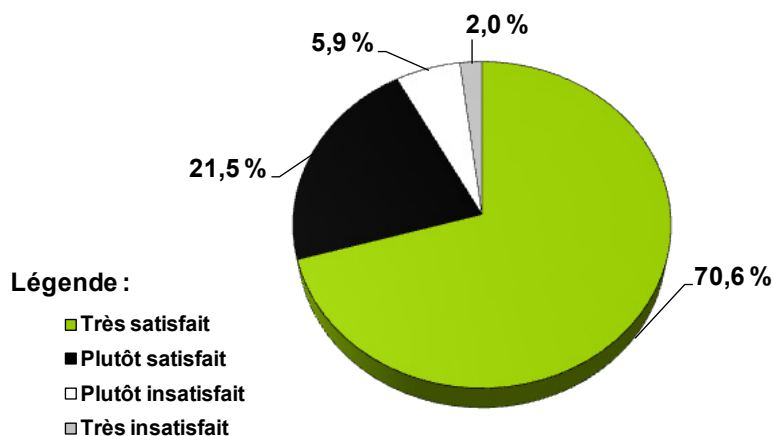
Des parents satisfaits à l'égard du temps de déplacement

Bien que les données sur la distance séparant le lieu de résidence du lieu de garde constituent une information intéressante et inédite sur les habitudes de déplacement des parents de jeunes enfants, elles ne renseignent pas sur le temps investi à parcourir cette distance.

Sans livrer de précisions sur la durée des trajets, des résultats de l'EUSG 2009 révèlent un très haut niveau de satisfaction à l'égard du temps de déplacement des parents entre le domicile et le lieu de garde.

- Comme le montre la figure 4.10, les parents sont très satisfaits ou plutôt satisfaits du temps qu'ils mettent pour reconduire leur enfant¹⁵⁷, et ce, dans une proportion de plus de 90 %.
- Les données régionales (non présentées) font état de différences quant au niveau de la satisfaction exprimée. Dans l'Estrie (5 %; interpréter avec prudence) et le Centre-du-Québec (5 %; interpréter avec prudence), la proportion d'enfants dont les parents ont exprimé une insatisfaction quant au temps de déplacement est significativement plus faible que dans l'ensemble du Québec. À l'inverse, ce pourcentage est plus élevé à Montréal (10 %), région pour laquelle, on l'a vu précédemment, les trajets parcourus sont pourtant les plus courts.

FIGURE 4.10 : Répartition en pourcentage des enfants de moins de 5 ans gardés régulièrement, selon le degré de satisfaction des parents quant au temps pour conduire et aller chercher les enfants à leur principal lieu de garde¹, Québec, 2009



1. Ne s'applique pas aux enfants gardés principalement au domicile.

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009, Portrait québécois et régional*, [En ligne], mai 2011, figure 8.1, page 211.

[\[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf\]](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf) (Consulté le 3 avril 2014).

5. LA SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE DES ENFANTS

5.1 LES INÉGALITÉS SOCIALES AU DÉPART DE LA VIE ET LES FACTEURS DE PROTECTION

Au départ de la vie, les enfants de chacune des régions du Québec ne sont pas tous égaux; ils sont soumis à des conditions inhérentes à chacun des sexes, à des habitudes de vie ou encore à un environnement physique, psychologique et socioéconomique qui ne leur garantissent pas nécessairement une même **espérance de vie à la naissance**¹⁵⁸. Cette inégalité apparaît plus flagrante dans le cas des garçons. En effet, au Québec, entre 2006 et 2008, cette espérance atteint 83,2 ans chez les femmes comparativement à 78,5 ans chez les hommes (soit 5 ans de moins).

Les données régionales nous apprennent que :

- l'espérance de vie à la naissance des garçons du Nord-du-Québec (73 ans) est inférieure de près de 6 ans à celle de la moyenne québécoise (79 ans). La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (76 ans) arrive au deuxième rang à cet égard avec un écart de près de 3 ans, ce qui n'est pas négligeable;
- quant à l'espérance de vie des filles, les régions se différencient moins, mais le Nord-du-Québec (78 ans), une fois de plus, accuse un retard de 5 ans par rapport à la moyenne québécoise (83 ans).

Pour un enfant né au Québec à la fin des années 1990 et ayant environ 6 ans en 2003¹⁵⁹, **vivre depuis la naissance dans une famille au bas de l'échelle sociale** quant à la scolarité, au revenu ou à la profession des parents augmente chez cet enfant les probabilités d'être en moins bonne santé¹⁶⁰.

L'influence de la position sociale de la famille sur la santé de l'enfant se dissipe en présence de facteurs de protection ou de risque, dont, notamment : l'allaitement ou non pendant au moins 6 mois, lié à un risque moindre ou accru d'hospitalisation, selon le cas; le soutien des grands-parents et une mère en très bonne ou en excellente santé comme facteurs positifs relativement à l'état de santé général de l'enfant; ou encore la fréquentation de la garderie, cette situation étant associée à un risque pour les voies respiratoires.

5.2 LES HABITUDES DE VIE

5.2.1 FUMER OU BOIRE DE L'ALCOOL : UN LARGE ÉVENTAIL DE PERCEPTIONS ET D'ATTITUDES¹⁶¹

Se préoccuper du **tabagisme durant la grossesse** dérive de la connaissance des conséquences liées au fait d'avoir un ou des parents fumeurs, notamment la mère. Le tabagisme en cours de grossesse est associé à un risque accru d'avortement spontané ou de fausse-couche, de retard de croissance intra-utérine, de complications lors de l'accouchement et du syndrome de mort subite, à la diminution des défenses immunitaires chez l'enfant, à une fréquence plus élevée de naissances prématurées, de bébés de petit poids ou encore de malformations congénitales.

- Moins de 1 mère sur 5 (18 %) interrogée au Québec en 2005-2006 fumait au moment de la grossesse. Cette moyenne nationale masque, en fait, la diversité des situations régionales. D'une part, on trouve une proportion de 11 % pour les régions de Laval et de Montréal et de 14 % dans la Capitale-Nationale, alors qu'à l'autre extrême se situe la Côte-Nord où près de 4 femmes enceintes sur 10 (39 %) sont concernées.

La **consommation d'alcool durant la grossesse** entraîne, elle aussi, un risque de fausse-couche ou d'accouchement prématuré et toutes les conséquences liées au syndrome d'alcoolisme fœtal. Cela inclut les conséquences physiologiques (retard de croissance, anomalies du visage et du système nerveux), les problèmes d'apprentissage ou de comportement de même que ceux liés à la socialisation de l'enfant.

- Même si la référence adoptée dans le cadre de l'étude peut paraître extrême pour d'aucuns, l'enquête québécoise de 2005-2006 sur l'allaitement maternel (Santé Québec et ISQ) révèle que le tiers des mères

ont consommé de l'alcool (même faiblement, soit moins d'une fois par mois) durant la grossesse (34 %), moyenne qui ne reflète pas véritablement la situation dans les différentes régions. Quelque 6 régions sur 17 affichent une proportion variant de 27 % à 29 %, dont Montréal (27 %) où elle est la plus faible. Elle dépasse les 40 % en Estrie et en Montérégie, tandis qu'elle caractérise une majorité de mères en Abitibi-Témiscamingue (74 %).

- Une étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence à l'égard des enfants donne, concernant les enfants qui ont fait l'objet des enquêtes sur les mauvais traitements, corroborés au Canada en 2008, une incidence du syndrome d'alcoolisme fœtal et des effets sur le fœtus (SAF) de l'ordre de 0,53 pour 1 000¹⁶². Également, « [d]ans l'état actuel de la connaissance, la mise en commun de l'ensemble des études permet d'estimer que le SAF est présent chez 0,5 à deux enfants sur 1 000 naissances vivantes en Amérique du Nord¹⁶³ ».

5.2.2 LA NAISSANCE DE BÉBÉS DE PETIT POIDS ET LA PRÉMATURITÉ

De nombreuses études démontrent les conséquences néfastes **d'un trop petit poids** à la naissance et de la prématurité sur la santé de l'enfant. À la morbidité hospitalière et au constat d'une mortalité plus élevée se greffent des problèmes d'ordre respiratoire, des troubles neurologiques possibles, une résistance plus faible aux infections, la prévalence accrue de handicaps physiques et mentaux, des problèmes de développement, des difficultés d'ordre cognitif ou affectant notamment le développement social de l'enfant.

- En 2008, au Québec, selon les données de l'ISQ, environ 8 % des grossesses se terminent avant la 37^e semaine. Quatre régions se démarquent par leur proportion passablement plus élevée affichée à ce chapitre : la Côte-Nord (12 %), le Nord-du-Québec (11 %), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et l'Abitibi-Témiscamingue (9 %¹⁶⁴).
- Lorsque le **poids du bébé** est examiné, un premier élément saute aux yeux est établi pour la région du Nord-du-Québec, soit la faiblesse du pourcentage de bébés de moins de 2 500 g (5,2 % comparativement à 5,6 % au Québec), qui voisine cependant avec la plus forte proportion de nouveau-nés de 4 500 g ou plus (5,6 % comparativement à 1,4 % pour l'ensemble du Québec). Une partie de l'explication réside dans ce qui serait une conséquence du diabète de grossesse chez les mères de cette région et dont l'incidence se révélerait plus élevée dans les communautés Cries du Nord-du-Québec¹⁶⁵.
 - ✓ L'Enquête sur les enfants autochtones (EEA 2006) de moins de 6 ans vivant hors réserve n'est pas directement comparable à l'Enquête sur l'allaitement maternel au Québec (2005-2006). Elle nous apprend cependant qu'environ 7 % de ces enfants autochtones québécois hors réserve sont de petit poids à la naissance (moins de 2 500 g) et 15 % pèsent plus de 4 kg¹⁶⁶. Ce seuil différent ne nous permet pas d'établir une comparaison parfaite avec l'enquête québécoise de 2005-2006, mais il donne une indication de la proportion apparemment plus élevée de nouveau-nés en surpoids chez cette population autochtone.
 - ✓ Une étude menée auprès des Premières Nations du Québec et du Labrador¹⁶⁷ révèle que, comparés aux bébés des femmes du Québec dont la langue maternelle n'est pas une langue des Premières Nations, les bébés de ces dernières sont :
 - 2,7 fois plus susceptibles d'avoir un poids élevé à la naissance;
 - 3,2 fois plus susceptibles d'être gros pour l'âge gestationnel.
- Quant aux bébés de petit poids, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (7,6 %) et la Côte-Nord (6,8 %) en comptent une proportion nettement plus élevée que la moyenne québécoise (5,6%). À l'autre extrême, la région de la Capitale-Nationale n'en présente que 4,9 %.

5.2.3 L'ALLAITEMENT : DES DIFFÉRENCES RÉGIONALES, DES AUTOCHTONES HORS RÉSERVE QUI SE DÉMARQUENT

Les grands organismes internationaux prêchent les bienfaits de l'allaitement¹⁶⁸ dans les premiers temps de vie, d'autant plus s'il s'inscrit dans la durée (au moins 6 mois) et qu'il est exclusif, c'est-à-dire sans l'introduction simultanée d'aliments pour enfant durant ces six premiers mois¹⁶⁹. Une étude québécoise, l'ELDEQ, se penche sur cette question concernant les bébés québécois nés en 1997-1998. Les résultats de l'Enquête sur l'allaitement maternel au Québec (2005-2006), aussi menée par l'ISQ (nouveau-nés de 2005),

portent sur cette pratique au cours des six premiers mois suivant la naissance de l'enfant. Enfin, une enquête de Statistique Canada, l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), apporte des résultats pour 2009-2010 au Québec. Malgré les différences entre les enquêtes, qui en limitent la comparabilité, les résultats apparaissent du même ordre.

- Quelque 72 % des bébés nés en 1997-1998 ont reçu du lait maternel à la naissance (ELDEQ¹⁷⁰).
- De ceux nés en 2005, quelque 85 % ont reçu du lait maternel au moment de leur séjour à l'hôpital ou à la maison de naissance (Enquête sur l'allaitement maternel au Québec¹⁷¹).
- L'ESCC¹⁷² indique qu'une proportion de 73 % des mères ont commencé l'allaitement en 2000-2001; la progression s'est poursuivie, atteignant 82 % en 2005 puis 83 % en 2009-2010.
- De l'ensemble des mères qui ont fait l'objet de l'enquête en 2009-2010¹⁷³, 3 sur 4 allaitaient encore après un mois, 6 sur 10 au quatrième mois, 1 sur 2 au sixième mois et 1 sur 4 à 6 mois.
- Lorsque le bébé atteignait l'âge de 6 mois, 1 mère sur 4 ayant commencé l'allaitement s'en tenait à l'allaitement exclusif¹⁷⁴, comparativement à 6 sur 10 au troisième mois de vie.

Ces résultats situent toujours le Québec sous la moyenne canadienne (87 %) pour 2009-2010 (ESCC). Les études qui tentent de cerner les facteurs liés au début et à la persistance de l'allaitement mettent en évidence certaines caractéristiques sociodémographiques, les services de santé offerts, des facteurs biomédicaux et psychosociaux de même que des normes culturelles différentes face à l'allaitement.

- Quatre régions¹⁷⁵ émergent comme celles où la **fréquence et la persistance** de l'allaitement au moment du séjour à l'hôpital ou à la maison de naissance sont les plus faibles par rapport à la moyenne québécoise (85 %) : la Côte-Nord (61 %), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (71 %), le Saguenay-Lac-Saint-Jean (72 %) et le Nord-du-Québec (75 %). Remarquons que les régions affichant le plus faible taux d'allaitement maternel figurent également parmi celles où la proportion de mères fumeuses est la plus élevée.
- Le constat est de même nature, pour ces régions, lorsque le regard est porté sur le troisième ou le sixième mois après la naissance. Au sixième mois, 2 mères sur 10 continuent d'allaiter (exclusivement ou non) leur enfant sur la Côte-Nord comparativement à plus ou moins 3 sur 10 dans les trois autres régions.
- La région de Montréal se distingue par le fait qu'au sixième mois encore 6 femmes sur 10 continuent cette pratique. La forte présence d'immigrants pourrait expliquer partiellement la persistance des mères à ce chapitre. L'ESCC 2009-2010¹⁷⁶ démontre des différences, à cet égard, pour les personnes ayant certains antécédents culturels. Les mères noires ou asiatiques, et d'autres origines, allaitent davantage que les mères blanches. Par surcroît, la probabilité d'allaiter est plus grande parmi les mères plus scolarisées et parmi celles qui sont mariées, toutes catégories à laquelle appartiennent les femmes immigrantes.
- Quoique très différente, l'EEA 2006, réalisée auprès des enfants de moins de 6 ans vivant hors réserve, donne des indications sur l'allaitement des enfants autochtones¹⁷⁷. Les deux tiers (66 %) auraient déjà été nourris au sein, soit une proportion relativement faible et qui apparaît du même ordre que celle tirée de l'observation régionale la plus faible notée au cours de l'Enquête sur l'allaitement maternel au Québec de 2005-2006. Au sixième mois, 1 enfant hors réserve sur 2 serait encore allaité.

5.2.4 LA MORTALITÉ INFANTILE¹⁷⁸ PLUS ÉLEVÉE DANS LE NORD-DU-QUÉBEC ET EN GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Le **taux de mortalité infantile**, c'est-à-dire le nombre de décès d'enfants de moins de 1 an pour 1 000 naissances vivantes, est un indicateur universel de la santé des populations. Élevée dans les pays en voie de développement, elle régresse à mesure que les États améliorent les conditions de grossesse et d'accouchement des femmes et mettent en place des moyens de lutte contre les maladies infectieuses.

En 2009¹⁷⁹, à un extrême, on trouve un taux de 1,2 pour 1 000 pour la principauté d'Andorre (sud de l'Europe), de 1,8 pour 1 000 pour l'Islande, de 4,3 pour 1 000 pour l'Union européenne (27 pays), mais

également un taux de 152 pour 1 000, en 2010, en Afghanistan (données non présentées). Le Québec, entre 2004 et 2008, se classe au rang des pays les plus favorisés à cet égard avec une moyenne de 4,6 pour 1 000. Toutefois, dans deux régions, le taux est plus important : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (6 pour 1 000) et même plus du double dans le Nord-du-Québec (13 pour 1 000), cette région étant surtout un territoire autochtone.

Comparativement aux bébés des Québécoises dont la langue maternelle n'est pas une langue des Premières Nations, les bébés autochtones¹⁸⁰ :

- ont une probabilité de connaître un taux de mortalité presque deux fois plus élevé et ils sont 3,8 fois plus à risque de mortalité post-néonatale, 4,9 fois plus susceptibles de mourir du syndrome de la mort subite du nourrisson et 9,8 fois plus à risque de mourir d'une infection.

Les Inuits qui vivent dans le Nord ont les plus hauts taux de naissances prématurées et de mortalité infantile. Cela implique pour ces communautés qu'elles nécessitent davantage d'attention sur le plan des améliorations à apporter aux soins périnataux et aux soins aux nourrissons.

5.2.5 LA PRISE EN CHARGE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS PAR LE DPJ

Quelque 6 500 enfants de moins de 6 ans sont annuellement pris en charge par le DPJ. Les cas les plus fréquents en sont de négligence ou de risques sérieux à cet égard, pour les deux tiers d'entre eux (67 %¹⁸¹). Si on ajoute les mauvais traitements psychologiques, les risques sérieux en matière d'abus physique ou d'agression sexuelle, le pourcentage grimpe à plus de 80 % des cas.

- L'*Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence chez les enfants* rapporte, pour le Canada en 2008, les taux suivants pour rendre compte de l'incidence, chez les enfants de moins de 4 ans, d'enfants ayant fait l'objet soit d'une enquête sur les mauvais traitements, soit d'une enquête sur le risque de futurs mauvais traitements à leur égard¹⁸² :

- ✓ chez les moins de 1 an : 52 pour 1 000;
- ✓ chez les 1 à 3 ans : 43 pour 1 000.

- Sans que l'âge de l'enfant soit précisé dans une autre étude, celle de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador¹⁸³, certains éléments relatifs aux enfants autochtones méritent notre attention, puisque la réalité suivante les concerne nécessairement dès la naissance. Par rapport aux enfants non autochtones :

- ✓ ils sont 3,5 fois plus souvent signalés;
- ✓ ils sont pris en charge 5 fois plus souvent;
- ✓ ils sont placés par le DPJ de 3 à 3,5 fois plus fréquemment.

5.2.6 LE VOCABULAIRE DES ENFANTS À LA FIN DE LA MATERNELLE

L'ELDEQ¹⁸⁴ livre de l'information concernant les enfants québécois d'environ 6 ans (à l'exclusion de ceux du Nord-du-Québec, des territoires cri, inuit et des réserves indiennes) qui ont répondu à une échelle de vocabulaire en images (EVIP), afin de comparer le niveau d'acquisition du vocabulaire des enfants entre l'âge de 3,5 ans et la fin de la maternelle. Quelque 91 % des enfants d'environ 6 ans visés par l'ELDEQ ont passé ce test en 2004. Il s'agit d'un indicateur important à prendre en considération, les premiers apprentissages se révélant un indicateur de prédiction de la réussite scolaire ou des difficultés qui surgiront dans le parcours scolaire de l'enfant.

Selon les critères retenus¹⁸⁵ :

- 69 % des enfants s'inscrivent dans la moyenne, tandis qu'environ 16 % des enfants de la maternelle présentent un retard relatif et 15 % se situent à un niveau plus avancé;
- alors que seulement 8 % des enfants n'ayant jamais vécu dans un ménage à faible revenu présentent un retard relatif sur le plan des aptitudes langagières, cette proportion atteint 27 % ou plus chez les enfants

ayant vécu dans un ménage à faible revenu, à un moment ou l'autre depuis leur naissance, ces derniers étant moins bien préparés pour commencer l'école;

- les enfants qui fréquentent régulièrement un milieu de garde, (y compris la garde à la maison) à partir de l'âge de 2,5 ans jusqu'à l'année précédant leur entrée à la maternelle, de même que ceux qui participent régulièrement à des activités éducatives (jardin d'enfants ou prématernelle) sont moins susceptibles de présenter un retard relatif vers l'âge de 3,5 ans.

5.2.7 LES INCAPACITÉS CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS ET LES HANDICAPS SÉVÈRES

Faire la lumière sur la réalité des incapacités et des handicaps chez les enfants de moins de 5 ans n'est pas nécessairement tâche facile et requiert le jumelage de différentes sources, qui traitent d'univers de référence parfois proches en apparence, mais pas nécessairement identiques :

- *Enquête sur la participation et les limitations d'activités* (EPLA) pour l'estimation de la population de moins de 5 ans concernée par cette réalité;
- Rapport de la Régie des rentes du Québec (RRQ) pour le nombre d'enfants recevant le Supplément pour enfant handicapé;
- Rapport du MSSS (2008) portant sur les résultats de l'*Enquête québécoise sur la santé de la population* (EQSP), *Les enfants du Québec : regard sur leur santé socioaffective*, pour certains renseignements sur les enfants de 3 à 5 ans, en 2008;
- Comptabilisation des enfants handicapés en services de garde (recevant l'allocation pour enfants handicapés du Ministère), qui révèle des incohérences encore partiellement inexplicables par rapport aux données des deux sources précédentes.

Qu'en est-il donc?

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA 2006)

L'EPLA s'attarde **aux limitations d'activités ou aux restrictions** à la participation qui découlent d'un état, d'une condition ou d'un problème de santé physique ou mentale de longue durée. Dans le cadre de cette définition, il peut s'agir **d'incapacités de légères à modérées ou de graves à très graves**¹⁸⁶. Par surcroît, ces incapacités peuvent coexister. Une démarche du Ministère a repris les estimations de l'enquête (EPLA) de 2006 et les a appliquées aux estimations de population de 2008 et de 2011 pour les moins de 5 ans, afin d'en tirer une approximation du volume d'enfants concernés par certaines réalités.

Sur ces postulats reposent les estimations suivantes du Ministère :

- quelque 5 700 enfants de moins de 5 ans au Québec présenteraient une ou des incapacités en 2011¹⁸⁷;
- de 3 900 à 4 000 accuseraient un retard de développement, et autant présenteraient un problème de santé chronique;
- l'incapacité serait de légère à modérée pour 6 enfants sur 10 (avec incapacité), soit 3 300, et de grave à très grave pour 4 sur 10 (avec incapacité) d'entre eux, soit 2 400 enfants;
- la moitié des familles de ces enfants (environ 2 900) requerraient de l'aide pour les travaux ménagers, pour veiller à d'autres obligations familiales, pour un répit ou toute autre nécessité additionnelle;
- si on applique la proportion de l'EPLA (2006) quant à l'utilisation de la garde à la population des moins de 5 ans en 2011, environ 7 enfants sur 10¹⁸⁸, soit quelque 4 000 enfants avec une ou des incapacités, y auraient recours (3 210, EPLA, 2006).

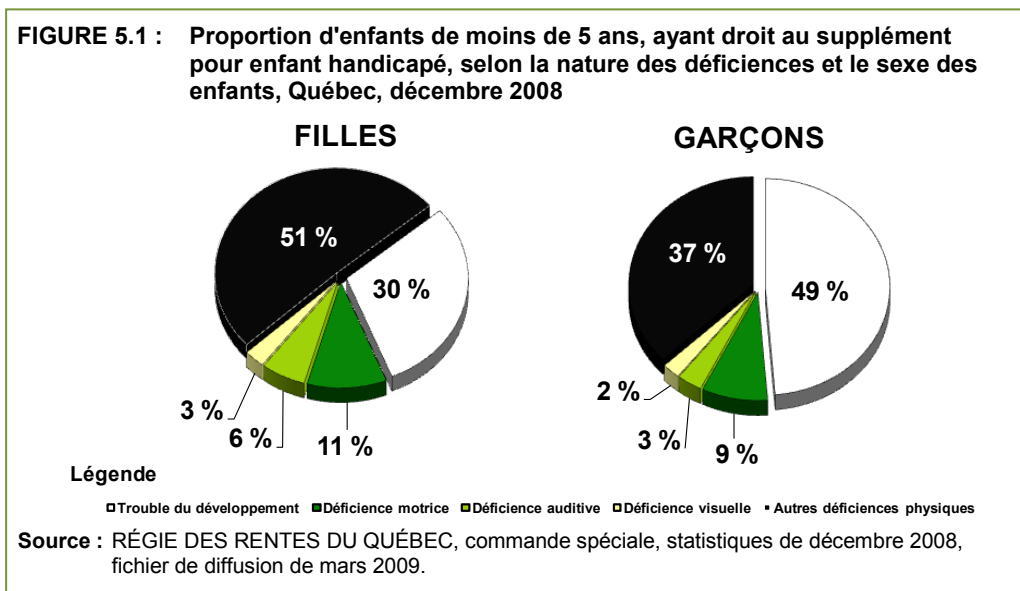
Les enfants admissibles au Supplément pour enfant handicapé - SEH (Rentés du Québec)

Comme suite logique au thème précédemment abordé, il est opportun de jeter un regard sur les enfants de moins de 5 ans ayant fait l'objet d'un diagnostic afin d'être admissibles au SEH. La définition¹⁸⁹ de la RRQ, qui accorde cette allocation, se réfère à des limitations importantes dans les activités de la vie quotidienne de l'enfant et à une durée prévisible d'au moins 1 an. Il s'agit donc de handicaps que l'on pourrait qualifier de sévères.

- Au Québec en 2008, chez quelque 4 700 enfants, soit 1,2 % des enfants de moins de 5 ans admissibles au SEH, on aurait diagnostiqué un handicap important, et ce, davantage chez les garçons (1,5 %) que chez les filles (0,9 %¹⁹⁰). Le volume d'enfants compte tenu de la gravité des incapacités est, comme on pouvait s'y attendre, inférieur à celui estimé à partir de l'EPLA, enquête qui englobe également les incapacités de légères à modérées¹⁹¹.
- Au jeune âge de l'enfant, les déficiences physiques autres que motrices, auditives ou visuelles (42 %) sont tout aussi importantes que les troubles du développement (42 %) dans les diagnostics portés (2008¹⁹²).
- Toutefois, chez les garçons, les troubles du développement, déjà à cet âge (figure 5.1), concernent 1 enfant sur 2 (49 %) ayant fait l'objet d'un diagnostic, alors que du côté des filles ce sont plutôt les autres déficiences physiques qui occupent cette place (51 %).
- Les données concernant les enfants de tous âges confirment que l'importance des troubles du développement, déjà observée dans la petite enfance, croît au fil des ans pour chacun des sexes, les garçons étant toujours beaucoup plus atteints, à ce chapitre, que les filles.

Les données régionales de même nature semblent refléter l'existence d'inégalités quant au diagnostic dans la proportion d'enfants admissibles au SEH¹⁹³. Cette proportion apparaît particulièrement faible dans le Nord-du-Québec (0,6 %), dans l'Outaouais (0,8 %), au Centre-du-Québec (0,9 %) et au Bas-Saint-Laurent (0,9 %).

- Dans ce domaine, les données régionales reposent sur de petits nombres. Il paraît malaisé de départager si les différences observées sont attribuables à l'effet des petits nombres, à une incidence moins grande ou plus prononcée de certaines déficiences ou s'il s'agit d'inégalités régionales, notamment en ce qui a trait aux troubles du développement. On ne peut manquer de souligner la faible importance de ces troubles pour la région Nord-du-Québec où les enfants qui ont reçu un diagnostic de déficience et qui sont âgés de moins de 5 ans représentent 0,1 % de la population totale du groupe d'âge, comparativement à 0,5 % pour l'ensemble du Québec ou 0,7 % pour l'Estrie. D'autres régions figurent également parmi celles où l'incidence paraît plus faible (0,3 %) : il s'agit de la Mauricie, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Centre-du-Québec¹⁹⁴.

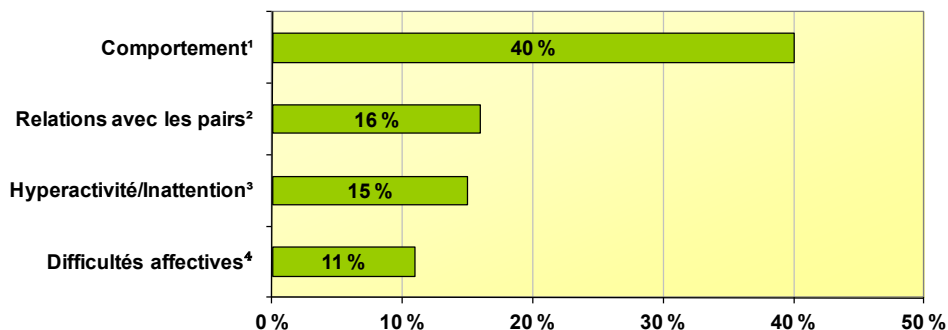


La santé socioaffective des enfants de 3 à 5 ans¹⁹⁵

Les données de l'Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP) fournissent des compléments d'information sur la santé socioaffective des enfants de 3 à 14 ans, mais également sur le groupe d'**enfants de 3 à 5 ans**. Les difficultés dont il est question sont dites de modérées à sévères d'après les symptômes observés et rapportés par les parents. Il s'agit donc souvent des perceptions telles que rapportées par ces derniers. Une certaine proportion d'enfants ont cependant fait l'objet d'un diagnostic de trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, de dépression ou de troubles anxieux, de problèmes de comportement, d'autisme¹⁹⁶, de retard de développement ou de déficience physique. Il peut y avoir cooccurrence des difficultés relevées.

- Les problèmes de comportement se révèlent, et de loin, parmi les plus importants, puisqu'ils touchent 40 % des enfants québécois de cette tranche d'âge (figure 5.2). Il faut cependant avoir en tête que l'agressivité chez les jeunes enfants culmine entre 2 et 3 ans pour régresser par la suite.
- Les difficultés relationnelles avec les pairs, de modérées à sévères (16 % des enfants de 3 à 5 ans) rapportées par les parents et pouvant ou non avoir fait l'objet d'un diagnostic, les problèmes d'hyperactivité/inattention (15 % des enfants) ou les difficultés socioaffectives (11 % des enfants) concernent de 1 à 2 enfants sur 10.
- Les résultats de l'enquête ne permettent pas toujours de décliner les données selon l'âge de l'enfant. On y précise toutefois que 14 % des enfants présentent au moins un des cinq diagnostics énumérés précédemment.
 - ✓ Le TDA/TDAH (trouble du déficit de l'attention et trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité) concernerait 9 % des enfants de 3 à 14 ans, mais 1 % de ceux âgés de 3 à 5 ans non encore soumis au cadre scolaire, moment où les symptômes deviennent plus manifestes.
 - ✓ Les problèmes de comportement diagnostiqués toucheraient 5 % des enfants de moins de 15 ans, 9 % des garçons et 4 % des filles; 7 % des enfants concernés vivent dans les ménages à faible revenu, et 5 % dans les ménages à revenu plus élevé.

FIGURE 5.2 : Proportion d'enfants québécois de 3 à 5 ans, dans les ménages privés, ayant des difficultés modérées ou sévères de comportement dans leurs relations avec les pairs, de l'hyperactivité et de l'inattention ou des difficultés affectives, Québec, 2008



1. Comportement : agression physique, vol, mensonge, désobéissance à l'autorité et crises de colère.
2. Relations avec les pairs : enfant solitaire, tendance à jouer seul, peu ou pas d'amies et d'amis, moins aimé des autres enfants, peut être harcelé ou tyrannisé, s'entend mieux avec les adultes qu'avec ses pairs.
3. Hyperactivité/Inattention : tendance à être agité, turbulent, hyperactif, facilement distrait, éprouve de la difficulté à se concentrer, impulsif.
4. Difficultés affectives : symptômes associés à la dépression, à l'anxiété, aux phobies, se plaint plus souvent de maux de tête ou de ventre, de nausées, s'inquiète, est plus soucieux, malheureux ou abattu, pleure, est mal à l'aise dans des situations nouvelles, a de nombreuses peurs et est facilement effrayé.

Source : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Les enfants du Québec : regard sur leur santé socioaffective*, 2011, collection Des données à l'action, 15 p.

Les enfants handicapés de moins de 5 ans bénéficiant de services de garde régis

Les enfants dont il est question ici, relativement à l'allocation pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde régis (AIEH), à l'exclusion de ceux qui bénéficient de la mesure exceptionnelle¹⁹⁷, sont ceux « vivant avec **une déficience et des incapacités significatives et persistantes**, et faisant face à des obstacles dans leur démarche d'intégration dans un CPE, en garderie ou en milieu familial rattaché à un bureau coordonnateur ».

Voici les chiffres produits au Ministère¹⁹⁸ :

- ➡ un nombre moyen de 4 200 enfants handicapés de moins de 5 ans auraient fréquenté, en 2008-2009, un service de garde (CPE, garderie subventionnée ou milieu familial reconnu par un bureau coordonnateur) :
 - ✓ on ne peut qualifier la nature de la fréquentation à temps plein ou à temps partiel, ni la régularité, ni la durée de cette fréquentation;
 - ✓ ce volume d'enfants accueillis a presque doublé entre 2003-2004 et 2008-2009;
- ➡ le Ministère estime à 2 % (2008-2009) la proportion de ces enfants dans l'ensemble des enfants de moins de 5 ans qui bénéficient de services de garde régis.
- ➡ en 2008-2009, on estime que seuls 6 % des responsables d'un service de garde en milieu familial reconnu par un bureau coordonnateur accueillent des enfants handicapés. La moitié des garderies subventionnées empruntent cette voie, comparativement à la majorité des CPE, soit plus des trois quarts (78 %).

La donnée disponible au Ministère pour 2008-2009, tirée des rapports financiers et portant sur le nombre d'enfants handicapés en services de garde¹⁹⁹ (4 200 en 2008-2009), lorsqu'elle est comparée à une estimation pour la même année (environ 3 600²⁰⁰) dérivée des proportions de l'EPLA (2006) pour les enfants de moins de 5 ans ayant des incapacités de légères à modérées et de modérées à graves et utilisant des services de garde, révèle davantage les différences d'univers de référence qu'elle n'apporte de lumière, malgré l'apparente vraisemblance au premier regard, entre les volumes respectifs.

L'utilisation de la garde par les enfants ayant des incapacités diverses (de légères à graves, selon l'EPLA 2006) engloberait différents types de garde : garderie, garde au domicile, garde chez quelqu'un d'autre, programme de garde avant ou après l'école et « autre ou inconnu²⁰¹ ». Or, ce nombre est inférieur à celui comptabilisé au Ministère, alors que ce dernier exclut la garde non régie dans un domicile, par exemple, et ne retient, en principe, que les enfants avec **une déficience et des incapacités significatives et persistantes**. Le fait que l'EPLA exclut la population autochtone n'explique donc pas, à lui seul, l'incohérence. De plus, dans les données ministérielles, un même enfant peut être comptabilisé plus d'une fois s'il change de service de garde au cours de la même année ou s'il y a des interruptions de fréquentation.

Finalement, les données de l'EPLA semblent couvrir un plus large éventail de déficiences compte tenu du fait que tous les niveaux de gravité de ces dernières sont retenus.

Les enfants handicapés du préscolaire

Le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport diffuse, de son côté, des statistiques sur les enfants handicapés au préscolaire, ce qui peut englober des enfants de 4 ou 5 ans. On les désigne sous le vocable « élèves handicapés en difficulté d'adaptation et d'apprentissage » (EHDA²⁰²).

Le mot « handicap » recouvre ici les déficiences intellectuelles de moyennes à sévères ou profondes, les déficiences motrices légères ou organiques, les déficiences motrices graves, les déficiences langagières, visuelles ou auditives, les troubles envahissants du développement, ceux relevant de la psychopathologie et les déficiences atypiques. Ainsi, les **élèves « handicapés »** sont ceux qui, à la suite d'une évaluation diagnostique réalisée par du personnel qualifié, présentent des incapacités ou des limitations découlant d'une déficience ou d'un trouble se manifestant sur le plan scolaire et nécessitant des mesures d'appui.

Quant aux **élèves en difficulté**, il s'agit d'élèves à risque pour lesquels un plan d'intervention a été établi, ainsi que des élèves qui correspondent aux définitions d'élèves en difficulté d'apprentissage ou de déficience intellectuelle légère de même que ceux qui présentent des troubles de comportement.

Mentionnons que la quasi-totalité (98 %) de ces élèves du préscolaire se trouvent dans le réseau public, à l'exception de 73 en 2009-2010 qui fréquentent un établissement privé²⁰³.

En 2006-2007, dans le **réseau public**²⁰⁴ :

- ➡ on dénombre 3 180 élèves EHDAA, ce qui représente 3,8 % de l'ensemble de l'effectif du préscolaire. Une augmentation est enregistrée depuis 1999;
- ➡ les trois quarts de ces enfants sont des garçons (76,4 %);
- ➡ 1 enfant sur 5 de ce groupe est inscrit en classe spéciale au préscolaire; ces dernières accueillent des élèves présentant différents types de difficultés;
- ➡ au préscolaire, les élèves handicapés représentent la majorité des EHDAA en classe spéciale (88 %).

En 2009-2010, dans le **réseau public** :

- ➡ on dénombre, au préscolaire, 3 840 enfants inscrits qualifiés d'EHDAA, soit 4,5 % de l'effectif de ce niveau, proportion plus importante qu'en 2006-2007.
 - ✓ De ce groupe, 6 sur 10 (62 %) seraient des élèves handicapés et près de 4 sur 10 présenteraient des difficultés d'adaptation et d'apprentissage (38 %²⁰⁵).

CONCLUSION

Ce coup d'œil statistique sur les jeunes enfants du Québec a mis en évidence l'existence de données statistiques nombreuses. Il révèle également, pour qui le voudrait, la possibilité d'exploiter l'information tirée de fichiers administratifs ou d'enquêtes déjà menées. Le regard posé dans le cadre de ce portrait statistique met toutefois en évidence les écueils qui nous attendent dans une telle démarche.

Sur le plan statistique, le principal obstacle rencontré réside dans la diversité des univers de population considérés dans les fichiers ou les enquêtes. Ainsi :

- une grande partie des statistiques sur l'univers des **enfants** de moins de 5 ans concerne en fait les **familles** avec enfants de moins de 5 ans. Cette subtilité quant à la clé de référence pour traiter d'une réalité, **approche-enfant ou approche-famille**, crée facilement une impression de redondance dans le portrait. Cela nous a obligés à traiter d'abord des enfants afin de préserver l'uniformité du propos. Puis, il fallait tenter de poursuivre avec des données-famille pour illustrer certains aspects complémentaires. Une gymnastique de l'esprit, mais dont la comptabilisation diffère et mène à des résultats dont le nombre, la proportion et le pourcentage entraînent un décalage par rapport à ce qu'avait enregistré l'esprit plus tôt. À titre d'exemple :
 - ✓ en 2006, la proportion d'enfants de moins de 5 ans en famille monoparentale représentait 13 % de l'ensemble des enfants de cet âge, qu'ils aient été en famille monoparentale ou en famille biparentale; celle des familles avec enfants de moins de 5 ans, quant à elle, dépassait 14 %.
 - ✓ en 2006, 22 % des enfants de moins de 5 ans vivaient dans une famille nombreuse, mais la proportion de familles nombreuses parmi les familles avec enfants de moins de 5 ans n'était que de 18 %.
- le groupe des moins de 5 ans peut apparaître pertinent au regard de certaines dimensions, mais pas nécessairement pour toutes;
- beaucoup d'enquêtes excluent la population autochtone du Québec, sans compter, lorsque les données sont disponibles, la petitesse des nombres en cause et les limites des croisements de variables, ou même l'interprétation restreinte des résultats.

Ce résumé statistique, livré dans un texte continu, se voulait informatif et marqué par une certaine cohérence, afin de ne pas laisser le lecteur seul face à une masse importante de données.

Le portrait qui en découle ne prétend pas cerner toute la réalité des enfants, loin s'en faut. Il n'a d'autre prétention que d'ouvrir un vaste chantier de connaissances pour l'avenir, auxquelles il s'agira de prêter forme et cohérence.

NOTIONS, DÉFINITIONS ET PARTICULARITÉS DES DONNÉES

ADULTE (ENQUÊTE SUR LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL ET DU REVENU)

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu définit un adulte comme étant une personne de 16 ans ou plus au 31 décembre de l'année de référence.

CHAMBRE À COUCHER (RECENSEMENT DE 2006)

Pièce conçue et meublée pour servir de chambre à coucher et utilisée principalement pour y dormir, même si ce n'est qu'à l'occasion (une chambre d'amis, par exemple), et ce, dans les logements privés occupés par des résidents habituels. Les pièces utilisées comme chambres à coucher la nuit, mais à d'autres fins le jour (par exemple un salon utilisé comme chambre à coucher la nuit) ne sont pas incluses. Par définition, les logements d'une seule pièce et les garçonniers ne comptent pas de chambre à coucher.

DÉFICIENCE

Une perte, une malformation ou une anomalie d'un organe, d'une structure ou d'une fonction mentale, psychologique ou anatomique.

ENFANT HANDICAPÉ

Tout enfant limité dans l'accomplissement d'activités normales et qui, de façon significative et persistante, est atteint d'une déficience physique ou mentale ou qui utilise régulièrement une orthèse, une prothèse ou tout autre moyen pour pallier son handicap. Réf. : Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, (chapitre E-20.1).

L'intégration des enfants handicapés en milieu de garde subventionné vise particulièrement les enfants :

- vivant avec une déficience et des incapacités significatives et persistantes;
- faisant face à des obstacles dans leur démarche d'intégration dans un service de garde.

Le Ministère accorde aux prestataires de services de garde subventionnés une **allocation financière** facilitant l'intégration de ces enfants. Pour être admissibles à cette allocation, les prestataires de services de garde doivent remplir, en collaboration avec les parents, un dossier concernant l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde.

Afin qu'ils profitent pleinement et entièrement de l'application du programme éducatif, la démarche d'intégration se fait selon une approche globale, c'est-à-dire en fonction des éléments suivants :

- les recommandations des professionnels de la santé;
- l'implication et la connaissance des personnes agissant au sein des services de garde;
- les recommandations et la participation des parents à la vie de leur enfant dans le service de garde.

Les parents doivent présenter une confirmation des incapacités de leur enfant. Cette confirmation peut être fournie par un professionnel de la santé reconnu par le Ministère. Selon la nature du handicap, le professionnel de la santé reconnu peut être, par exemple, un ergothérapeute, un orthophoniste ou un psychologue. Ils peuvent aussi présenter l'attestation de la Régie des rentes du Québec qui confirme l'octroi d'une allocation familiale supplémentaire aux parents d'un enfant handicapé.

FAMILLE BIPARENTALE

Dans le présent portrait des familles, le terme *famille biparentale* renvoie aux familles formées d'un couple avec enfants, qu'il soit marié ou qu'il vive en union libre, formé de conjoints de sexe opposé ou de même sexe. Lorsque les conjoints n'ont pas d'enfant, il est plutôt question de *couple sans enfant*.

FAMILLE DE RECENSEMENT

Selon la terminologie du recensement, une famille de recensement fait partie des ménages privés. Elle comprend les conjoints (de sexe opposé ou de même sexe), mariés (y compris ceux de même sexe depuis le recensement de 2006) ou en union libre (de sexe opposé, ou de même sexe depuis le recensement de 2001), avec ou sans enfants, les parents seuls qui ont la charge d'enfants et les enfants eux-mêmes. Lorsque les fils et les filles sont aux études ou occupent un emploi d'été ailleurs et qu'ils retournent vivre avec au moins un de leurs parents au cours de l'année, ces fils et ces filles sont considérés comme des membres de la famille de recensement de leur ou de leurs parents.

Toutefois, les changements suivants ont été apportés à la notion de famille depuis 2001 :

- Les familles formées d'un couple en union libre incluent maintenant les couples de même sexe et leurs enfants, s'ils en ont.
- Les « enfants » de tous âges, dans une famille de recensement, incluent :
 - ✓ les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence des parents;
 - ✓ les fils et filles qui ont été mariés, à condition qu'ils n'aient pas d'époux, d'épouse, de partenaire en union libre ou d'enfant vivant dans le ménage. Auparavant, il s'agissait d'enfants qui n'avaient jamais été mariés et vivaient à la maison de leurs parents.

Ces modifications survenues entre 1996 et 2001 se traduisent, au Québec, par une augmentation du nombre total de familles de recensement (de 1,5 %), et plus particulièrement du nombre de familles monoparentales (de 6,2 %), par rapport à ce qu'on aurait obtenu avec l'ancienne définition.

À noter

- Une personne vivant dans une famille de recensement fait nécessairement partie d'un ménage privé.
- Une même habitation peut abriter plusieurs familles de recensement.
- Un enfant vivant dans un centre d'accueil n'est pas considéré comme vivant dans une famille, au sens du recensement.
- Au sens du recensement, un enfant, s'il répond aux critères indiqués précédemment, peut être par exemple un adulte de 40, 50 ans ou même plus s'il vit toujours avec ses parents.
- D'après le recensement, un parent qui n'a pas la charge principale d'un ou de plusieurs de ses enfants et qui vit seul est considéré comme hors famille et célibataire. Si le parent seul assume la garde, en parts égales, avec l'autre parent et si son ou ses enfants résidaient avec l'autre parent le jour du recensement, le parent seul n'a pas été comptabilisé, contrairement à l'autre parent, parmi les familles monoparentales. S'il forme une nouvelle union avec un conjoint ou une conjointe, ce parent est considéré comme conjoint avec ou sans enfants dans cette nouvelle famille.
- Un frère et une sœur ou deux cousins, par exemple, résidant dans un même logement, sont considérés comme hors famille de recensement.
- Une famille sans enfant peut désigner un couple de parents dont les enfants ont quitté le domicile familial.

FAMILLE DE RECENSEMENT (ENQUÊTE SUR LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL ET DU REVENU)

Dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), la famille de recensement est distinguée de la famille économique, bien que tous les membres d'une famille de recensement soient également membres de la famille économique.

La famille de recensement correspond à ce qui est couramment appelé la *famille nucléaire* ou *famille immédiate*. D'une façon générale, elle se compose d'un époux et d'une épouse (un couple marié) ou d'un couple vivant en union libre avec ou sans enfants, ou de l'un ou l'autre des parents avec un ou plusieurs enfants. Pour faire partie de la famille de recensement telle que définie par l'EDTR, un enfant de la famille de recensement ne doit pas vivre avec son conjoint ou avec un ou plusieurs de ses enfants dans ce même ménage. Un enfant dans une famille de recensement doit avoir moins de 25 ans et être lié à la famille par une relation parent-enfant (les liens de garde légale ne suffisent pas, par exemple dans le cas d'un enfant confié à une tante ou un oncle).

Une personne hors de la famille de recensement peut être une personne vivant seule, vivant avec des personnes non apparentées ou vivant avec des personnes apparentées mais sans être unie par des liens conjugaux ou par des liens parent-enfant (y compris des liens de tutelle).

FAMILLE ÉCONOMIQUE (ENQUÊTE SUR LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL ET DU REVENU)

Dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, la famille économique se définit de la façon suivante : groupe de deux personnes ou plus qui partagent un même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre.

FAMILLE ET IDENTITÉ AUTOCHTONE

Dans ce portrait ont été retenus les parents seuls d'identité autochtone, mais également les conjoints d'identité autochtone. Dans ce dernier cas, trois catégories sont comptabilisées : les familles où les deux conjoints sont d'**identité autochtone similaire** (Inuits, Indiens, Métis, déclaration de multiples identités autochtones); les **familles pluriautochtones** où l'un des conjoints appartient à un groupe d'appartenance

autochtone différent de celui de l'autre conjoint (ex. : un Inuit et une Indienne) et les **familles d'identité autochtone mixte** où l'un des conjoints est d'identité autochtone, et l'autre non.

FAMILLE ET STATUT D'IMMIGRATION

- Une famille est dite native lorsque le parent seul ou les deux conjoints sont nés au Québec ou ailleurs au Canada.
- Une famille est dite immigrante quand le parent seul ou les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada. Pour plus de détails sur le concept d'immigrant, voir l'entrée « Immigrant ».
- Une famille est formée de résidents non permanents lorsque le parent seul ou les deux conjoints sont des résidents non permanents. Pour plus de détails sur le concept de résident non permanent, voir l'entrée « Résident non permanent ».
- Une famille est dite mixte lorsque l'un des conjoints est natif, c'est-à-dire qu'il est né au Québec ou ailleurs au Canada, et l'autre conjoint est immigrant ou résident non permanent.

FAMILLE MONOPARENTALE (RECENSEMENT)

Une famille monoparentale est dirigée par un père seul ou une mère seule qui a la charge d'un ou de plusieurs enfants. Le parent seul habite le même logement que son ou ses enfants. Ainsi, une mère ou un père qui n'aurait pas la garde principale de son ou de ses enfants ne constitue pas une famille monoparentale, mais plutôt une personne hors famille ou un conjoint dans une famille recomposée.

HANDICAP

Un désavantage social résultant d'une déficience ou d'une incapacité et qui empêche un enfant de jouer, dans son milieu, les rôles habituellement tenus par les autres enfants.

HEURES CONSACRÉES À OFFRIR DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES ÂGÉES, SANS SALAIRE

Nombre d'heures que la personne recensée a consacrées à donner des soins ou de l'aide à des personnes âgées, sans être payée pour le faire.

- Il s'agit du temps consacré à donner des soins personnels à un parent âgé, à aider un voisin âgé à faire ses emplettes, etc.
- Ces heures couvrent la semaine ayant précédé le jour du recensement, soit du 7 au 13 mai 2006.
- Elles excluent le travail bénévole pour un organisme sans but lucratif, un organisme religieux, une œuvre de charité ou un groupe communautaire, de même que le travail sans paye dans une ferme ou une entreprise familiales ou dans l'exercice d'une profession.

HEURES CONSACRÉES AUX SOINS DES ENFANTS, SANS SALAIRE

Nombre d'heures que la personne recensée a consacrées à prendre soin d'enfants, sans être payée pour le faire.

- Il s'agit, par exemple, du temps consacré à prendre soin de ses propres enfants ou à s'occuper des enfants de parents, d'amis ou de voisins.
- Ces heures couvrent la semaine ayant précédé le jour du recensement, soit du 7 au 13 mai 2006.
- Elles excluent le travail bénévole pour un organisme sans but lucratif, un organisme religieux, une œuvre de charité ou un groupe communautaire, de même que le travail sans paye dans une ferme ou une entreprise familiales ou dans l'exercice d'une profession.

HEURES CONSACRÉES AUX TRAVAUX MÉNAGERS, SANS SALAIRE

Nombre d'heures que la personne recensée a consacrées à faire des travaux ménagers ou à entretenir la maison ou le jardin, sans être payée pour le faire.

- Il s'agit, par exemple, du temps consacré à préparer des repas, à tondre le gazon, à faire du ménage, pour soi et pour des parents, amis ou voisins.
- Ces heures couvrent la semaine ayant précédé le jour du recensement, soit du 7 au 13 mai 2006.
- Elles excluent le travail bénévole pour un organisme sans but non lucratif, un organisme religieux, une œuvre de charité ou un groupe communautaire, de même que le travail sans paye dans une ferme ou une entreprise familiales ou dans l'exercice d'une profession.

IDENTITÉ AUTOCHTONE

Cette notion fait référence aux personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit (Esquimaux), et/ou aux personnes ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit, selon la définition de la Loi sur les Indiens du Canada, et/ou aux personnes ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

IMMIGRANT

Personne ayant le statut d'immigrant reçu au Canada, ou l'ayant déjà eu. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés au Canada. C'est le cas des enfants nés au Canada de parents résidents non permanents et qui ont, par la suite, obtenu le statut d'immigrant.

IMPÔT SUR LE REVENU

Recensement – Tous les impôts, fédéral et provincial ou territorial, payés sur le revenu de 2005. Les impôts fédéral, provincial et territorial payés comprennent l'impôt sur le revenu après prise en compte des exemptions, des déductions, des crédits d'impôt non remboursables et de l'abattement pour les résidents du Québec. On obtient les données sur les impôts dans les dossiers de déclaration de revenus pour les personnes qui ont autorisé Statistique Canada à les consulter, ou dans les questionnaires pour les personnes qui ont préféré répondre à la question.

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu – Somme des impôts fédéral et provincial sur le revenu des particuliers (due) pour l'année d'imposition. Sont inclus l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les retraits d'un REER, une fois pris en compte les exemptions, les déductions, les crédits d'impôt non remboursables et l'abattement du Québec remboursable. Dans cette enquête, les données sont puisées à même les dossiers administratifs ou elles sont estimées à partir de données globales provenant des dossiers administratifs; on obtient de cette façon de meilleurs résultats que lorsqu'on procède à des interviews.

LIMITATION FONCTIONNELLE OU INCAPACITÉ

Une restriction ou une diminution des capacités dans l'accomplissement d'une activité considérée comme normale pour un enfant de cet âge.

MÉNAGE COLLECTIF

Ménage formé d'une personne ou d'un groupe de personnes n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada et occupant un établissement commercial, institutionnel ou communautaire. Sont inclus dans cette catégorie d'établissement les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les maisons de repos, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les camps de chantier, les prisons, les centres d'accueil, les foyers collectifs, etc. Il peut s'agir d'un logement occupé par des résidents habituels ou uniquement par des résidents étrangers et/ou temporaires.

- Voir dans le glossaire ce qui, dans ce document, est considéré comme un ménage collectif non institutionnel ou institutionnel.

MÉNAGE FAMILIAL

Ménage qui comprend au moins une famille de recensement, c'est-à-dire un couple marié avec ou sans enfants, un couple vivant en union libre avec ou sans enfants ou un parent seul avec un ou plusieurs enfants (famille monoparentale). Il peut y avoir, vivant dans ce genre de ménage, d'autres personnes qui ne sont pas membres de la famille de recensement. Ces personnes peuvent être la cousine, l'oncle, etc. Dans ces cas, ces personnes seront membres d'un ménage familial tout en étant hors famille et tout en vivant avec des personnes apparentées.

MÉNAGE MULTIFAMILIAL

Ménage qui se compose de deux familles de recensement ou plus (avec ou sans autres personnes hors famille de recensement) qui occupent le même logement privé.

MÉNAGE NON FAMILIAL

Ménage formé soit d'une personne vivant seule, soit de deux personnes ou plus partageant un logement privé, mais qui ne forment pas une famille de recensement.

MÉNAGE PRIVÉ

Ménage formé d'une personne ou d'un groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé* et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

*Un logement privé est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor, un hall, un vestibule ou un escalier commun à l'intérieur, occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. Il doit être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et doit fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries, comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et de fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige.

MÉNAGE UNIFAMILIAL

Ménage qui se compose d'une seule famille (par exemple un couple avec ou sans enfants) qui occupe un logement privé.

MODE DE TRANSPORT

Mode de transport utilisé pour se rendre au travail par les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ont travaillé entre le 1^{er} janvier 2005 et le jour du recensement (16 mai 2006), à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Les personnes qui ont indiqué qu'elles n'avaient pas d'adresse de travail fixe ou qui ont précisé l'adresse d'un lieu habituel de travail devaient inscrire le moyen de transport utilisé habituellement pour faire la navette entre leur domicile et leur lieu de travail. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement.

Toutefois, dans le cas des personnes qui n'avaient pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 2005, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

MODE D'OCCUPATION

Indique si le logement est possédé ou loué par un membre du ménage, ou s'il s'agit d'un logement de bande (dans une réserve ou un établissement indiens).

▪ Ménage propriétaire

Un ménage de cette catégorie inclut au moins un membre propriétaire d'un logement même si celui-ci n'est pas entièrement payé, ce qui est le cas, par exemple, d'un logement grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance. Le logement peut être situé sur un terrain pris en location ou à bail, ou faire partie d'une copropriété divisée (*condominium*) enregistrée ou non.

▪ Ménage locataire

Un ménage de cette catégorie inclut au moins un membre qui vit dans un logement considéré comme loué, même si celui-ci est donné en location sans loyer en argent, s'il est à loyer réduit ou s'il fait partie d'une coopérative. Pour les besoins du recensement, tous les membres d'une coopérative ont des parts dans cette coopérative et occupent leur logement en vertu d'un bail.

▪ Logement de bande

Pour des raisons historiques et légales, l'occupation des logements dans des réserves indiennes ne se prête pas à la classification habituelle du mode d'occupation. Une catégorie spéciale appelée *logement de bande* est employée pour la désigner.

OBSTACLE

Cause ou effet du handicap (pré jugés, attitudes, accessibilité des lieux, etc.).

PERSISTANT

Qui est durable, mais dont les effets peuvent varier dans le temps.

PERSONNE HORS FAMILLE DE RECENSEMENT

- **Dans un ménage privé** – Cette catégorie inclut, outre les personnes seules, les personnes apparentées ou non qui vivent dans le même logement, mais pas en tant que conjoints, parents seuls avec enfants ou enfants, au sens du recensement.
- **Dans un ménage privé familial** – Cette catégorie inclut les personnes apparentées ou non qui vivent dans un logement où il y a une famille de recensement, mais pas en tant que conjoints, parents seuls avec un enfant ou des enfants, au sens du recensement. Par exemple : dans un ménage privé familial de trois personnes, un couple vit avec le frère du mari : dans ce cas, le frère du mari est une personne hors famille, mais apparentée et vivant avec une famille de recensement, donc au sein d'un ménage privé familial; un couple vivant avec un chambreur : le chambreur est une personne non apparentée

hors famille de recensement, mais vivant avec une famille de recensement, donc dans un ménage privé familial.

- **Dans un ménage privé non familial** – On peut trouver, dans cette catégorie, les personnes vivant seules et les personnes vivant dans un ménage de deux ou plusieurs personnes au sein duquel on ne trouve aucune famille de recensement. Par exemple, deux frères, deux colocataires forment chacun un ménage privé non familial. Dans le premier cas, les personnes sont hors famille de recensement et apparentées. Dans le second cas, elles sont hors famille de recensement et non apparentées.
- **Dans un ménage collectif** – Cette catégorie inclut les personnes vivant dans les pensions et maisons de chambres, dans les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, dans les maisons de repos, dans les hôpitaux, dans les résidences de personnel, dans les casernes (bases militaires), dans les camps de chantier, dans les prisons, dans les centres d'accueil, dans les foyers collectifs, etc.
- **Autres** – En 2001 et en 2006, on comptait au Québec 1 035 et 475 personnes, respectivement, dans la catégorie « autres », ce qui inclut les personnes ainsi que les membres de leur famille travaillant pour le gouvernement canadien à l'étranger. Cette population, bien qu'elle travaille et réside temporairement à l'étranger, se voit attribuer une province de résidence.

PLUS HAUT CERTIFICAT, DIPLÔME OU GRADE OBTENU

Il s'agit d'une variable dérivée obtenue à partir des réponses aux questions sur les titres scolaires où l'on demandait de déclarer tous les certificats, diplômes ou grades obtenus. Cette variable comporte une hiérarchie implicite (diplôme d'études secondaires, certificat d'apprenti inscrit ou d'une école de métiers, diplôme d'études collégiales, certificat, diplôme ou grade universitaires) qui est plus ou moins liée à la durée des divers programmes d'études « en classe » menant aux titres scolaires en question. Toutefois, au niveau détaillé de la hiérarchie, un apprenti inscrit n'a pas toujours obtenu un diplôme d'études secondaires, de même qu'une personne possédant une maîtrise n'a pas nécessairement obtenu auparavant un certificat ou un diplôme supérieur au baccalauréat. Par conséquent, même si la liste des catégories n'est pas forcément hiérarchique, elle donne quand même une mesure générale de la réussite scolaire.

La variable retenue dans l'édition 2005 du *Portrait statistique des familles au Québec* était « le plus haut niveau atteint de scolarité ». Mais cette variable ne figure pas dans le recensement de 2006. Seul le concept de « plus haut certificat, diplôme ou grade » **obtenu** subsiste.

POPULATION ACTIVE

Population de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'établissements, qui, durant la semaine de référence ayant précédé le recensement (16 mai 2006) ou l'enquête, était en situation d'emploi, de chômage ou de recherche d'emploi.

▪ **Population en emploi**

Cette population comprend les personnes qui ont déclaré avoir travaillé comme salariées ou à leur compte au cours de la semaine ayant précédé le jour de l'enquête ou du recensement. Cette population exclut les chômeurs. Dans les tableaux portant sur le travail autonome et le travail à temps partiel, elle exclut également les travailleurs familiaux non rémunérés.

▪ **Chômeur**

Personne qui, pendant la semaine ayant précédé le jour du recensement (16 mai 2006), n'était pas salariée et ne travaillait pas à son compte, mais avait activement cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes, ou avait été mise à pied mais prévoyait reprendre son emploi, ou, finalement, avait pris des arrangements définis en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant le recensement. Dans l'Enquête sur la population active, la notion de chômeur est similaire à celle indiquée au recensement.

POPULATION AUTOCHTONE : SOUS-DÉNOMBREMENT

Au recensement de 2006, le dénombrement n'a pas été autorisé sur certaines réserves indiennes et établissements indiens ou il n'a pu être mené à terme. Par ailleurs, dans certains cas, la qualité du dénombrement n'a pas été jugée suffisante. Au Québec, les réserves indiennes et établissements indiens où la population n'a pas été recensée ou a été partiellement dénombrée sont les suivants : Akwesasne, Doncaster, Gesgapegiag, Kahnawake, Kanasatake, Lac-Rapide et Wendake.

POPULATION INACTIVE

Recensement – Personnes qui, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006), n'étaient ni occupées ni en chômage. Les inactifs comprennent les étudiants, les personnes au foyer, les retraités, les travailleurs saisonniers en période de relâche qui ne cherchaient pas un travail et les personnes qui ne pouvaient travailler en raison d'une maladie chronique ou d'une incapacité à long terme.

RÉGIME DE TRAVAIL À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL

La notion de temps plein fait référence à une durée de travail de 30 heures ou plus par semaine. Le travail à temps partiel se traduit par une durée de moins de 30 heures par semaine. Il s'agit du régime de travail lié à l'emploi principal durant la semaine de référence précédant le recensement (du dimanche au samedi précédant le 16 mai 2006).

RÉSIDENT NON PERMANENT

Les résidents non permanents ne sont pas des citoyens canadiens. Ils résident au Canada mais viennent d'un autre pays. Au moment du recensement, soit ils étaient titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études, soit ils revendiquaient le statut de réfugié. Avant 2006, les détenteurs d'un permis ministériel étaient du nombre des résidents non permanents, mais ce permis a été aboli à cette date. Finalement, les membres de la famille du résident non permanent sont également considérés comme des résidents non permanents.

REVENU

▪ Revenu avant impôt (revenu total)

Recensement – Le revenu total en espèces reçu par les personnes âgées de 15 ans et plus durant l'année civile, de toute provenance, ainsi que les transferts gouvernementaux. Les catégories de revenus sont : les revenus d'emploi, c'est-à-dire les salaires, les traitements, les revenus d'un travail autonome agricole ou non agricole, les revenus de placements, les pensions de retraite, les rentes ainsi que les autres revenus en espèces. Les transferts gouvernementaux incluent : la pension de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, les prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-emploi, les prestations fiscales canadiennes pour enfants et les autres revenus provenant de sources publiques.

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu – Revenu de toute provenance (y compris les transferts gouvernementaux) avant déduction des impôts fédéral et provincial. Le revenu total est aussi appelé *revenu avant impôt* (mais après transferts). Toutes les sources de revenu sont classées dans deux catégories : revenu du marché et transferts gouvernementaux.

▪ Revenu après impôt (revenu disponible)

Recensement (ou « revenu disponible » dans les tableaux tirés du recensement) – Revenu total moins les impôts fédéral et provincial ou territorial sur le revenu payés pour l'année civile 2005. Le revenu total comprend les revenus de toutes les sources, y compris les revenus d'emploi, les revenus provenant de programmes gouvernementaux, les revenus de pension, les revenus de placements et tout autre revenu en espèces. Les impôts fédéral, provincial et territorial payés comprennent l'impôt sur le revenu, après prise en compte des exemptions, des déductions, des crédits d'impôt non remboursables et de l'abattement pour les résidents du Québec. On obtient les données sur les impôts dans les dossiers de déclaration de revenus pour les personnes ayant accordé l'autorisation de les consulter, ou dans les questionnaires pour les personnes qui ont préféré répondre à la question. Dans les tableaux du *Portrait statistique des familles au Québec* tirés du recensement, le concept de revenu disponible est équivalent au revenu après impôt. N'en sont pas soustraites les dépenses jugées obligatoires (cotisations aux régimes de pension publics et privés, frais de services de garde d'enfant nécessaires pour occuper un emploi, dépenses de santé personnelles, pension alimentaire, etc.), comme c'est souvent le cas pour ce concept.

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu – Revenu total, y compris les transferts gouvernementaux, moins l'impôt sur le revenu, pour l'année d'imposition.

▪ Revenu de la famille (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu)

Le revenu de la famille se compose de l'ensemble des revenus des adultes de la famille, selon les définitions susmentionnées. De même, le revenu du ménage se compose de l'ensemble des revenus de tous les adultes du ménage. L'appartenance à une famille ou à un ménage est définie selon un point particulier dans le temps, tandis que le calcul du revenu est fondé sur l'année civile complète.

Les membres ou la composition de la famille peuvent avoir changé durant l'année de référence, mais aucun ajustement n'est fait au revenu de la famille pour tenir compte de tels changements.

- **Revenu en dollars constants**

Données sur le revenu d'une ou de plusieurs années antérieures, qui sont calculées de façon à tenir compte de la variation du coût de la vie (hausse ou baisse) observée pendant la période écoulée.

- **Revenu en dollars courants**

Données sur le revenu indiquant la valeur d'une monnaie pour une année donnée.

- **Revenu médian**

Le revenu médian est la valeur selon laquelle la moitié des unités de la population ont des revenus inférieurs, et l'autre moitié des revenus supérieurs.

- **Revenu moyen**

Le revenu moyen représente le revenu total ou « global » divisé par le nombre d'unités de la population. Il permet de suivre facilement la tendance du revenu global tout en apportant les corrections qui s'imposent compte tenu des changements de la taille de la population.

SERVICE DE GARDE RÉGI

Organisme ou personne qui offre des services de garde régis par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1). Cela comprend les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies subventionnées et non subventionnées qui détiennent un permis délivré par le ministère de la Famille ainsi que les services de garde en milieu familial qui sont reconnus par un bureau coordonnateur. Ces services peuvent accueillir des enfants qui bénéficient ou non d'une place à contribution réduite.

SIGNIFICATIF

Qui empêche l'enfant d'accomplir une activité de la manière ou à l'intérieur des limites considérées pour un enfant de son âge.

TYPES DE CONTRAINTES À L'EMPLOI (PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS)

Dans le programme d'**aide sociale** sont admises les personnes sans contrainte à l'emploi de même que celles qui présentent des contraintes temporaires à l'emploi.

Dans le programme de **solidarité sociale** sont admises les personnes avec contraintes sévères à l'emploi et leur conjoint avec ou sans contraintes sévères. Les personnes avec contraintes sévères à l'emploi sont celles qui ont démontré, par un rapport médical, que leur état physique ou mental est touché de façon significative, pour une durée permanente ou indéfinie.

DES TOTAUX QUI PARAISSENT ERRONÉS?

Comme, la plupart du temps, les données sont issues du recensement du Canada ou d'enquêtes, les totaux affichés diffèrent souvent de la somme des composantes qui les sous-tendent. Statistique Canada effectue des arrondissements aléatoires pour des raisons de confidentialité. Les nombres sont ainsi arrondis vers le haut ou vers le bas, jusqu'à un multiple de cinq ou de dix, dans certains cas. Lorsque des données sont supprimées pour une population de taille trop réduite, elles sont toutefois incluses dans les totaux ou les sous-totaux.

Dans le cas des petits nombres, seuls certains résultats sont présentés. Lorsque les arrondissements aléatoires faits par Statistique Canada pour des populations de taille très réduite (moins de 60 personnes) ont engendré d'apparentes incohérences dans les pourcentages dérivés, seuls les nombres absolus figurent. Le symbole « – » remplace alors le pourcentage dans les cellules problématiques.

À noter que, dans certains tableaux, le total par sexe est obtenu en sommant les données pour chaque sexe. Dans ces cas, il arrive que la somme diffère de 10 à 30 unités du total figurant dans certains tableaux généraux, sans pour autant que les résultats soient erronés.

RÉFÉRENCES

1. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, Produit no 97-551-XCB2006005 au catalogue de Statistique Canada (Québec / Québec, Code 24), [En ligne]. [<http://www12.statcan.gc.ca>] (Consulté le 3 avril 2014) et STATISTIQUE CANADA, Division de la démographie, *Estimation de la population*; dans INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, [En ligne]. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/>].
2. BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *La statistique de l'état civil*, 1966, p. 72, tableau B6, 1967, p. 74, tableau B6, [<http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograp/naissance/402.htm>]. STATISTIQUE CANADA, *Recueil de la statistique de l'état civil*, catalogue 84-244-xpf, 1996, p. 23, tableau 4.3; dans UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, *Bilan du siècle. Fécondité Indice synthétique de fécondité au Québec*, [En ligne]. [<http://www.bilan.usherb.ca/bilan/pages/statistiques/680.html>] (Consulté le 31 mars 2014), et INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, [En ligne]. [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/naisn_decés/naissance/402.htm].
3. STATISTIQUE CANADA, Division de la démographie, *Estimation de la population*; dans INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, [En ligne]. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/>].
4. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, [En ligne]. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/>] (Consulté le 5 avril 2011).
5. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Évolution des naissances selon le lieu de naissance des parents*, [En ligne]. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/>] (Consulté le 10 avril 2012).
6. SECRÉTARIAT À L'ADOPTION INTERNATIONALE, *Les adoptions internationales au Québec, 2008, 2009, 2010, 2011*, [En ligne]. [http://adoption.gouv.qc.ca/fr_statistiques.phtml] (Consulté le 28 mars 2014).
7. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des tableaux A2, B3 et D3 des commandes spéciales CO-0985 et CO-1031, et STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, Produit no 97-557-XCB2006013 du catalogue, [En ligne]. [<http://www12.statcan.gc.ca>].
8. *Ibidem*.
9. STATISTIQUE CANADA, Division de la démographie et INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Direction des statistiques sociodémographiques; dans INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, [En ligne]. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/>].
10. *Ibidem*.
11. *Ibidem*.
12. *Ibidem*.
13. *Ibidem*.
14. *Ibidem*.
15. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056*, [En ligne], 2009, Québec. 133 p. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2006-2056.pdf>] (Consulté le 31 mars 2014).
16. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux A1 et A5 de la commande spéciale CO-0985.
17. *Ibidem*.
18. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux A1, D1 et 9 des commandes spéciales CO-0985, CO-1031 et CO-0700.
19. Claudine LACROIX, en collaboration avec France LAPOINTE, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « L'environnement familial des enfants québécois en 2006 », *Données sociodémographiques en bref*, [En ligne] juin 2011, volume 15, numéro 3, 12 p. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol15-no3.pdf>] (Consulté le 2 avril 2014).
20. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux A1 et A5 de la commande spéciale CO-0985.
21. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, [En ligne]. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/>].
22. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux A1 et A5 de la commande spéciale CO-0985.
23. *Ibidem*.
24. *Ibidem*.
25. *Ibidem*.
26. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau A2 de la commande spéciale CO-0985.
27. Hélène DESROSIERS et Micha SIMARD, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Diversité et mouvances familiales durant la petite enfance », *Je suis, je serai. Publications de l'ISQ*, [En ligne], décembre 2010, volume 4, fascicule 4, tableau 1, p. 7. [http://www.jesuisjserai.stat.gouv.qc.ca/pdf/publications/feuille/fascicule_famille_fr.pdf] (Consulté le 2 avril), et STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau A2 de la commande spéciale CO-0985.
28. Amélie DUCHARME et Hélène DESROSIERS, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « La monoparentalité dans la vie des jeunes enfants québécois : une réalité fréquente mais souvent transitoire », bulletin *Portraits et trajectoires*, [En ligne], octobre 2008, 2 p. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/bulletins/portrait-200810-mono.pdf>] (Consulté le 2 avril 2014).
29. *Ibidem*.

-
30. *Ibidem.*
 31. *Ibidem.*
 32. STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur les enfants autochtones*, produit n° 89-635-XWF au catalogue de Statistique Canada, [En ligne], 2006. [<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/89-635/index.cfm?Lang=fra>] (Mise à jour du 24 octobre 2011).
 33. Un parent seul immigrant peut avoir été dans un couple dont les deux conjoints étaient immigrants, ou un seul l'était (famille formée d'un couple mixte), ce qui explique que l'on calcule le taux de monoparentalité en incluant les couples mixtes dans les familles susceptibles de vivre l'événement. Les données disponibles ne permettent pas de départager les couples mixtes du départ qui se sont séparés ou ont divorcé, le recensement ne donnant pas lieu au suivi de cohortes.
 34. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau B3 de la commande spéciale CO-0985.
 35. Considération valant pour les groupes d'âge mineur.
 36. *Ibidem.*
 37. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau B1 de la commande spéciale CO-0985.
 38. *Ibidem.*
 39. HÉLÈNE DESROSIERS et MICHA SIMARD, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Diversité et mouvances familiale durant la petite enfance »... *op. cit.*, tableau 4, p. 13.
 40. *Ibidem.*
 41. *Ibidem.*
 42. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau B5 de la commande spéciale CO-0985.
 43. *Ibidem.*
 44. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau B7 de la commande spéciale CO-0985. Certaines données ayant été masquées par Statistique Canada, il est impossible d'avoir le chiffre exact.
 45. *Ibidem.*
 46. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux B1 et B3 de la commande spéciale CO-0985.
 47. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau B1 de la commande spéciale CO-0985.
 48. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau B4 de la commande spéciale CO-0985.
 49. *Ibidem.*
 50. *Ibidem.*
 51. *Ibidem.*
 52. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C1 de la commande spéciale CO-1031.
 53. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C2 de la commande spéciale CO-1031.
 54. La catégorisation ou typologie retenue comporte les six catégories suivantes : aucun diplôme, diplôme du secondaire ou d'une école de métiers, diplôme collégial de 2 ans ou moins, diplôme collégial de plus de 2 ans, diplôme universitaire de premier cycle, diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle.
 55. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux C1 et C2 de la commande spéciale CO-1031.
 56. STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2007*, compilation effectuée par le ministère de la Famille.
 57. *Ibidem.*
 58. *Ibidem.*
 59. *Ibidem.*
 60. *Ibidem.*
 61. *Ibidem.*
 62. *Ibidem.*
 63. *Ibidem.*
 64. Revenus de transfert : par exemple les prestations de la Régie des rentes du Québec, les prestations fiscales canadiennes pour enfants, l'aide des programmes d'aide financière de dernier recours.
 65. STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2007*, compilation effectuée par le ministère de la Famille.
 66. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009, Portrait québécois et régional*, [En ligne], mai 2011, figure 2.7, p. 67. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf>] (Consulté le 3 avril 2014).

-
67. STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2007*, compilation effectuée par le ministère de la Famille.
 68. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau F1 de la commande spéciale CO-1108.
 69. *Ibidem*.
 70. Hélène DESROSIERS et Micha SIMARD, avec la collaboration de Catherine FONTAINE, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC « Qui est pauvre, qui ne l'est pas? Faible revenu et pauvreté subjective chez les jeunes familles », *Portraits et trajectoires*, [En ligne] juin 2008, 2 p. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/bulletins/portrait-200806.pdf>] (Consulté le 3 avril 2014).
 71. *Ibidem*.
 72. Hélène DESROSIERS et Micha SIMARD, avec la collaboration de Catherine FONTAINE, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Pauvreté monétaire, pauvreté subjective durant la petite enfance : l'éclairage des données longitudinales, Communication dans le cadre de la Chaire Quetelet : « Dynamique de pauvreté et vulnérabilités. Mesures et processus explicatifs en démographie et en sciences sociales », novembre 2007*, [En ligne] p. 7-8. [http://www.jesuisieserai.stat.gouv.qc.ca/pdf/publications/colloque/QueteletISQ_2010_Pub_Actes.pdf] (Consulté le 3 avril 2014).
 73. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau F1 de la commande spéciale CO-1108.
 74. Une famille non autochtone peut être une famille native non autochtone comme une famille immigrante ou formée de résidents non permanents.
 75. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau F2 de la commande spéciale CO-1108.
 76. STATISTIQUE CANADA, « Tableau 5.1 - Enfants autochtones âgés de moins de 6 ans, vivant dans des familles à faible revenu, excluant les réserves, 2006 », *Recensement du Canada de 2006*, [En ligne]. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-634-x/2008005/t/6000046-fra.htm>] (Consulté le 3 avril 2014).
 77. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C9 de la commande spéciale CO-1040.
 78. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C5 de la commande spéciale CO-1040.
 79. MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Direction de la statistique, d'après les données d'une commande spéciale, juin 2010, compilation effectuée par le ministère de la Famille, et INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC pour les estimations de population ayant servi à l'estimation de la proportion d'enfants québécois concernés par les programmes d'aide financière de dernier recours, [En ligne]. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/>].
 80. *Ibidem*.
 81. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau G2 de la commande spéciale CO-1040.
 82. *Ibidem*.
 83. *Ibidem*.
 84. *Ibidem*.
 85. *Ibidem*.
 86. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau V2J1 de la commande spéciale CO-1031.
 87. François DE SINGLY, *L'injustice ménagère*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 52.
 88. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau V2J1 de la commande spéciale CO-1031.
 89. *Ibidem*.
 90. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C8 de la commande spéciale CO-1031.
 91. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau V2J1 de la commande spéciale CO-1031.
 92. *Ibidem*.
 93. *Ibidem*.
 94. T. ARRENDELL, *Fathers and Divorce*, Newbury Park, California, Sage publications; dans : Agnès MARTIAL, « Le travail parental : du côté des pères séparés et divorcés », *Informations sociales*, 4/2009 (n° 154), p. 96-104.
 95. Seuls les conjoints de sexe opposé sont retenus ici.
 96. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau V2J1 de la commande spéciale CO-1031.
 97. *Ibidem*.
 98. La région administrative de Montréal concentre, en 2006, 20 610 des 35 730 familles avec au moins un enfant de moins de 5 ans immigrantes, mixtes ou résidentes non permanentes du Québec (57,7 %). Quant aux familles d'immigration récente, les deux tiers (66,7 %) résident à Montréal.
 99. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux C3 et C4 de la commande spéciale CO-1031.

-
100. *Ibidem*.
 101. *Ibidem*.
 102. *Ibidem*.
 103. *Ibidem*.
 104. *Ibidem*.
 105. *Ibidem*.
 106. *Ibidem*.
 107. *Ibidem*.
 108. *Ibidem*.
 109. *Ibidem*.
 110. *Ibidem*.
 111. Les données régionales ne sont pas présentées pour les pères seuls avec au moins un enfant de moins de 5 ans, car cette situation concerne un nombre trop restreint de personnes.
 112. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C8 de la commande spéciale CO-1031.
 113. *Ibidem*.
 114. On observe que 77,9 % des parents seuls et 85,9 % des parents seuls ayant au moins un enfant de moins de 5 ans sont des mères.
 115. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C8 de la commande spéciale CO-1031.
 116. *Ibidem*.
 117. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau E2 de la commande spéciale CO-1031.
 118. *Ibidem*.
 119. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau E4 de la commande spéciale CO-1031.
 120. STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la population active*, traitement effectué par l'Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques du travail et de la rémunération; dans INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Femmes et emploi au Québec : des changements remarquables depuis 10 ans », [En ligne], avril 2009. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/groupes-populationnels/travail-famille/femmes-emploi-200904.pdf>] (Consulté le 3 avril 2014).
 121. *Ibidem*.
 122. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences...*, *op. cit.*, tableau A.2.5, p. 84.
 123. *Ibidem*, figure 2.8, p. 71.
 124. *Ibidem*, tableau A.2.8, p. 87.
 125. *Ibidem*, tableau A.2.9, p. 88.
 126. *Ibidem*, tableau A.2.9, p. 89.
 127. *Ibidem*, tableau A.2.10, p. 90.
 128. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Profil des utilisateurs, situation en 2012*, [En ligne]. [<http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/portrait/profil-utilisateurs/Pages/index.aspx>] (Consulté le 3 avril 2014).
 129. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences...*, *op. cit.*, p. 95.
 130. MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS, *Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec : analyse des rapports d'activités soumis par les services de garde et les bureaux coordonnateurs, 2009*, [En ligne], janvier 2011. [http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Situation_des_CPE_et_des_garderies-2009.pdf] (Consulté le 3 avril 2014).
 131. *Ibidem*, tableaux 2.6 et 2.7, p. 46.
 132. MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS, *Distance parcourue entre le lieu de résidence et le lieu de garde, notamment en milieu défavorisé. Regards inédits sur la clientèle des prestataires de services de garde éducatifs : recherche exploratoire*, [En ligne], 2012, tableau 5, p. 14. [http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Rapport_Distance_parcourue2011.pdf] (Consulté le 3 avril 2014).
 133. *Ibidem*.
 134. Les garderies non subventionnées ne sont pas concernées par l'exemption de la contribution parentale (ECP).
 135. MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS, *Distance parcourue entre le lieu...*, *op.cit.*, tableau 4, p. 13.
 136. *Ibidem*, p. 44-45.
 137. *Ibidem*, tableau 26, p. 47. Ce milieu correspond à l'*aire de diffusion*, telle que définie et employée par Statistique Canada, qui est une unité géographique formée d'un ou de plusieurs îlots avoisinants. Formée de 400 à 700 personnes, elle constitue la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées.
 138. *Ibidem*, tableau 31, p. 50.

-
139. Garde régulière (EUSG) : garde prévue et utilisée selon une fréquence fixe; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit, en semaine ou en fin de semaine. Garde irrégulière ou occasionnelle : garde non prévue et utilisée selon une fréquence qui varie d'une semaine à l'autre ou d'un mois à l'autre. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences...*, op. cit., « Glossaire ».
140. *Ibidem*, tableau A.3.1, p. 108.
141. *Ibidem*.
142. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Utilisation et préférences des familles quant à la garde régulière de leurs jeunes enfants selon l'indice de défavorisation*, [En ligne], novembre 2011, p. 18. Pour plus de détails sur la méthodologie employée et sur l'IDMS, consulter les pages 13 et 14 du même document. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-indice-defavorisation.pdf>] (Consulté le 3 avril 2014).
143. *Ibidem*, p. 23.
144. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences...*, op. cit., tableau A.3.2, p. 109.
145. *Ibidem*, tableau A.4.9, p. 150.
146. *Ibidem*, tableau A.3.7, p. 114.
147. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Utilisation et préférence des familles quant à la garde...* op. cit., p. 20.
148. STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur les enfants autochtones*, 2006, produit n° 89-635-XWF au catalogue de Statistique Canada, [En ligne], 16 janvier 2009. [<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/89-635/index.cfm?Lang=fra>] (Consulté le 16 septembre 2011), et STATISTIQUE CANADA, « Tableau 4.1 - Utilisation des services de garde, enfants autochtones âgés de 0 à 5 ans, excluant les réserves, Canada, provinces et territoires, 2006 », *Enquête sur les enfants autochtones de 2006*, [En ligne]. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-634-x/2008005/t/6000040-fra.htm>] (Consulté le 3 avril 2014).
149. STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2006*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau H1 de la commande spéciale CO-1031.
150. *Ibidem*.
151. *Ibidem*.
152. *Ibidem*.
153. *Ibidem*.
154. MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS, *Distance parcourue entre le lieu...*, op.cit., tableau 4, p. 13.
155. *Ibidem*.
156. *Ibidem*, tableaux 18, 21 et 23 et figure 5.
157. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences...*, op.cit., tableau A.8.1.
158. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, [En ligne], [<http://www.stat.gouv.qc.ca>] (Octobre 2011), et INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'allaitement maternel au Québec, 2005-2006*; dans INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Recueil statistique sur l'allaitement maternel au Québec, 2005-2006*, [En ligne], septembre 2006, tableau 1, p. 18. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/alimentation/stat-allaitement.pdf>] (Consulté le 3 avril 2014).
159. Cette information n'est pas disponible pour les enfants de moins de 5 ans.
160. Ginette PAQUET et Denis HAMEL, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, *Inégalités sociales et santé des tout-petits : l'identification des facteurs de protection, faits saillants*, d'après les résultats de l'*Enquête longitudinale du développement des enfants du Québec*, 2003, 15 p.
161. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, [En ligne], [<http://www.stat.gouv.qc.ca/>] (Octobre 2011), et INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'allaitement maternel au Québec, 2005-2006*; dans INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Recueil statistique sur l'allaitement maternel au Québec, 2005-2006*, [En ligne], septembre 2006, tableau 1, p. 18. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/alimentation/stat-allaitement.pdf>] (Consulté le 3 avril 2014).
162. AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA, *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants : données principales* [En ligne], 2010, tableau K5-2, p.41 [http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/fr/PHAC_ECI-2008_FR.pdf] (Consulté le 3 avril 2014).
163. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, *État de situation sur le syndrome d'alcoolisation fœtale au Québec*, [En ligne], juin 2004, p. 7. [<http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/291-SyndromeAlcoolisationFoetale.pdf>] (Consulté le 3 avril 2014).
164. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, [En ligne]. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/>]
165. [<http://www.christinemarin.fr/index.php/actu-parlementaire/questions-ecrites/213-assurance-maladie-maternit-prestations-frais-pharmaceutiques-diabte-gestationnel-dpistage-prise-en-charge>].
166. STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur les enfants autochtones*, 2006, produit n° 89-635-XWF au catalogue de Statistique Canada, [En ligne], 16 janvier 2009, [<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/89-635/index.cfm?Lang=fra>] (Consulté le 16 septembre 2011).
167. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR, *Caractéristiques communautaires : issues de grossesse et mortalité infantile chez les Premières Nations du Québec*, [En ligne], 2010, p. 6. [http://s3.amazonaws.com/zanran_storage/www.cssspnql.com/ContentPages/2439747907.pdf] (Consulté le 3 avril 2014).
168. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « L'allaitement maternel : une pratique moins répandue au Québec qu'ailleurs au Canada », *Zoom santé*, octobre 2011, n° 28, p. 1.
169. Les vitamines, minéraux et médicaments ne sont pas inclus dans les aliments solides. L'allaitement exclusif n'inclut pas l'eau et toute préparation commerciale pour bébés.

-
170. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « L'allaitement maternel ... », *loc. cit.*, p. 1.
171. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Recueil statistique sur l'allaitement maternel au Québec, 2005-2006*, [En ligne], 2006, p. 18. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/alimentation/stat-allaitement.pdf>] (Consulté le 3 avril 2014).
172. Les données d'un cycle d'enquête se rapportent au dernier enfant né pendant la période qui précédait l'enquête : par exemple, pour 2009-2010, les enfants étaient nés entre 2004 et 2010. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « L'allaitement maternel... », *op. cit.*, p. 2.
173. *Ibidem*, p. 4.
174. *Ibidem*, p. 6.
175. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, [En ligne], [<http://www.stat.gouv.qc.ca/>] (Octobre 2011), et INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'allaitement maternel au Québec, 2005-2006*; dans INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Recueil statistique sur l'allaitement maternel au Québec, 2005-2006*, [En ligne], septembre 2006, tableau 1, p. 18. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/alimentation/stat-allaitement.pdf>] (Consulté le 3 avril 2014).
176. SANTÉ CANADA, *Choix de l'allaitement au Canada : statistiques et graphiques clés (2009-2010)*, [En ligne]. [<http://www.hc-sc.gc.ca/fr-an/surveill/nutrition/commun/prenatal/initiation-fra.php>] (Consulté le 28 mars 2014).
177. STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*, produit n° 89-635-XWF au catalogue de Statistique Canada, [En ligne], 16 janvier 2009, [<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/89-635/index.cfm?Lang=fra>] (Consulté le 16 septembre 2011).
178. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, [En ligne], [<http://www.stat.gouv.qc.ca/>] (Octobre 2011), et INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête sur l'allaitement maternel au Québec, 2005-2006*; dans INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Recueil statistique sur l'allaitement maternel au Québec, 2005-2006*, [En ligne], septembre 2006, tableau 1, p. 18. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/alimentation/stat-allaitement.pdf>] (Consulté le 3 avril 2014).
179. EUROSTAT, [En ligne]. [<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/>].
180. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR, *Caractéristiques communautaires : issues de grossesse et mortalité infantile chez les Premières Nations du Québec*, [En ligne], 2010, p. 6. [http://s3.amazonaws.com/zanran_storage/www.cssspnql.com/ContentPages/2439747907.pdf] (Consulté le 3 avril 2014).
181. ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC, *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse, Directeurs provinciaux*, [En ligne], 2011, p. 23. [http://www.acjq.qc.ca/public/a14178bc-45b5-4a12-b27e-38017be2da39/mes_documents/bilans/acj1101_bilan_2011_v7.pdf] (Consulté le 3 avril 2014).
182. AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA, *Étude canadienne sur l'incidence des signalements... op. cit.*, tableau K3-2.
183. Martine CÔTÉ, *La sécurité de nos enfants, notre responsabilité à tous, Protéger nos enfants, Brochure d'information à l'intention des familles des Premières Nations du Québec*, [En ligne], 2009, p. 7. [<http://www.cssspnql.com/docs/centre-de-documentation/brochure-dpj-fr.pdf?sfvrsn=2>] (Consulté le 3 avril 2014).
184. Hélène DESROSIERS et Amélie DUCHARME, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Commencer l'école du bon pied : facteurs associés à l'acquisition du vocabulaire à la fin de la maternelle », [En ligne], volume 4, fascicule 1, octobre 2006, 16 p. [http://www.jesuisieserai.stat.gouv.qc.ca/pdf/publications/feuille/fascicule_ecole_bon_pied.pdf] (Consulté le 3 avril 2014).
185. *Ibidem*, figures 1, 3 et 5 du fascicule.
186. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Vivre avec une incapacité au Québec : un portrait statistique à partir de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 et 2006*, [En ligne], 2010, 351 p. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/etat-sante/incapacite/incapacite-quebec.pdf>] (Consulté le 4 avril 2014).
187. *Ibidem*.
188. *Ibidem*.
189. Seules les familles avec enfants mineurs (0 à 17 ans) reçoivent cette allocation. L'enfant handicapé a une déficience ou un trouble du développement qui le limite de façon importante dans ses activités de la vie quotidienne et dont la durée prévisible est d'au moins 1 an. Les activités de la vie quotidienne sont celles qu'un enfant accomplit, d'après son âge, pour prendre soin de lui-même et participer à la vie sociale. Il s'agit notamment des gestes pour se nourrir, se mouvoir, se vêtir, communiquer, apprendre, se rendre aux lieux de fréquentation nécessaire et s'y déplacer. L'importance du handicap est évaluée par le professionnel, médecin, physiothérapeute, ergothérapeute, etc. qui a évalué ou soigné l'enfant et qui connaît le mieux son état de santé, selon les critères du Règlement sur l'allocation pour enfant handicapé.
190. Pourcentage établi en rapportant le nombre d'enfants de moins de 5 ans admissibles au SEH en 2008 à celui des enfants de moins de 5 ans au Québec pour la même année, le tout multiplié par 100.
191. RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, statistiques de décembre 2008, fichier de diffusion de mars 2009, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir d'une commande spéciale.
192. *Ibidem*.
193. *Ibidem*.
194. *Ibidem*.
195. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Les enfants du Québec : regard sur leur santé socio-affective*, 2011, collection Des données à l'action, 15 p.
196. Autisme ou troubles du spectre de l'autisme, à la lumière d'une révision récente du concept de l'autisme.
197. Seule la donnée concernant l'allocation pour l'intégration des enfants handicapés fait ici l'objet d'attention, parce qu'elle était disponible au moment de constituer ce portrait qui n'a pas la prétention de couvrir, en statistiques, toutes les dimensions qui ont trait aux enfants de moins de 5 ans au Québec.

-
198. MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS, *Plan d'action 2010-2011 du ministère de la Famille et des Aînés à l'égard des personnes handicapées*, [En ligne], 2010, données compilées d'après les rapports financiers annuels. [http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan_action_personnes_handicapees_2010-2011.pdf] (Consulté le 3 avril 2014).
199. *Ibidem*.
200. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Vivre avec une incapacité au Québec...*, *op. cit.*
201. *Ibidem*, figure 22.1 et tableau 22.1.
202. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Rencontre des partenaires en éducation : document d'appui à la réflexion, rencontre sur l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté*, [En ligne], 2010, 65 p. [http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/EPEPS/Formation_jeunes/Adaptation_scolaire/RencontrePartEduc_DocAppuiReflexion_RenclIntegrationElevesHandDiff.pdf] (Consulté le 3 avril 2014).
203. *Ibidem*, calcul du Ministère d'après les données du tableau 1c, p. 15.
204. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *À la même école : les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Évolution des effectifs et cheminement scolaire à l'école publique*, [En ligne], 2009, 33 p. [http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/SICA/DRSI/ALaMemeEcoleEHDAA_f.pdf] (Consulté le 3 avril 2014).
205. *Ibidem*, calcul du Ministère à partir du tableau 1b, p. 14.

